



Assemblée générale

PROVISOIRE

A/41/PV.19
7 octobre 1986

FRANCAIS

Quarante et unième session

ASSEMBLEE GENERALE

COMPTE RENDU STENOGRAPHIQUE PROVISOIRE DE LA DIX-NEUVIEME SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le mercredi 1er octobre 1986, à 15 heures

Président : M. CHOUDHURY (Bangladesh)
Puis : M. MOUSHOUTAS (Chypre)
(Vice-Président)

Débat général [9] (suite)

Déclarations de

M. Masri (Jordanie)
M. Mladenov (Bulgarie)
M. Hayden (Australie)
M. Ye Goung (Birmanie)
M. Bird (Antigua-et-Barbuda)
M. Srithirath (République démocratique populaire lao)
M. Velayati (République islamique d'Iran)

Le présent compte rendu contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels de l'Assemblée générale.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Département des services de conférence, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

La séance est ouverte à 15 h 10.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR (suite)

DEBAT GENERAL

M. MASRI (Jordanie) (interprétation de l'arabe) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir pour moi que de vous exprimer nos chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes certains que vos qualités et vos talents de diplomate vous disposent à conduire les travaux de l'Assemblée générale de façon remarquable, ce qui nous aidera grandement à parvenir aux résultats positifs auxquels nous aspirons tous au cours de cette session. C'est un plaisir tout particulier de voir le représentant d'un pays ami, le Bangladesh, avec lequel mon pays, la Jordanie, entretient les relations les plus étroites de fraternité, d'amitié et de coopération, occuper ce poste international élevé.

Je voudrais également exprimer mes remerciements et mon admiration à S. Exc. M. Jaime de Piniés, qui a dirigé les débats de la quarantième session de l'Assemblée générale avec beaucoup de talent. Il s'est distingué par sa grande habileté à traiter des problèmes internationaux épineux, habileté due à ses vastes connaissances et à son esprit démocratique créateur, associée à une fermeté et à un esprit de décision qui ont permis à cette session d'être couronnée d'un remarquable succès. Nul étonnement, surtout quand il s'agit d'un diplomate aguerri, un habitué de la diplomatie multilatérale, doté d'une vaste expérience dans les affaires et les activités des Nations Unies.

Je voudrais aussi, au début de ma déclaration, exprimer, au nom du Gouvernement de la Jordanie, notre haute appréciation et notre reconnaissance à l'égard du Secrétaire général, S. Exc. M. Javier Pérez de Cuéllar, pour ses efforts sincères et inlassables visant à rehausser le rôle des Nations Unies et à aider au règlement des conflits et des crises qui menacent la sécurité des peuples et épuisent les énergies des pays. Nous accorderons à ses propositions et à ses observations sur les diverses questions dont nous sommes saisis toute l'attention qu'elles méritent.

Nous partageons la profonde préoccupation du Secrétaire général quant à l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies et au respect de ses idéaux et de ses principes, ainsi que son désir sincère de renforcer son rôle, pour qu'il ne se

M. Masri (Jordanie)

limite pas simplement à celui d'une instance réservée aux discussions et à l'expression d'opinions et de positions, mais pour qu'il soit aussi un moyen d'arriver au consensus, et peut-être à l'accord, sur les graves questions qui posent un défi à l'humanité. L'an dernier, le quarantième anniversaire de l'Organisation nous a donné l'occasion d'évaluer les progrès de cette indispensable organisation. Au cours des célébrations, on a insisté sur l'importance du respect de la Charte, sur l'importance des mesures prises pour résoudre les problèmes internationaux en suspens dans un esprit de coopération et de compromis et dans un désir mutuel de ne pas laisser ces crises internationales échapper au contrôle de la collectivité. Notre point de vue était que la crise des Nations Unies et le nombre croissant de ses résolutions sont essentiellement dus à l'aggravation de la situation internationale et aux conflits régionaux chroniques qui n'ont pas encore été résolus.

Point de faux départ : notre véritable problème n'est ni le nombre croissant des résolutions des Nations Unies ni l'extension des organes de cette institution internationale, aussi importante et urgente qu'elle puisse être. C'est sur la détérioration des problèmes que connaissent les nations du monde et qui restent encore sans solution que doit porter notre attention. Par conséquent, ce n'est pas tellement l'étude de l'impact des conflits internationaux sur les Nations Unies, mais plutôt le règlement de ces conflits-mêmes par le mécanisme des Nations Unies utilisé de manière efficace, qui doit constituer le point de départ de nos activités. Les Nations Unies seraient absoutes de toute critique si une solution était apportée à ces conflits.

Nous devons traiter du conflit arabo-israélien, des situations en Afrique australe, au Kampuchea, au Liban et en Amérique centrale comme autant de menaces à la paix et à la sécurité internationales qui sapent les ressources des peuples de ces régions avant d'en traiter comme de simples questions de l'ordre du jour des Nations Unies. La situation au Moyen-Orient a été traitée en 1967 par une résolution unique, à savoir la résolution 242 (1967) du Conseil de sécurité, qu'Israël a refusé d'appliquer jusqu'à ce jour. Depuis lors, les Nations Unies n'ont pas pu contraindre Israël à respecter cette résolution. En fait, Israël n'a fait que renforcer toujours davantage son occupation, obligeant ainsi les Nations Unies à poursuivre leur réaffirmation de ces résolutions.

M. Masri (Jordanie)

La crise des Nations Unies s'inscrit dans la crise mondiale, qui est le reflet et non la cause de l'aggravation de la situation en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales. Voilà pourquoi, en cherchant à résoudre la crise des Nations Unies, nous devons commencer par appliquer les résolutions des Nations Unies si nous ne voulons pas les priver de leur force et de leur vigueur.

L'importance et l'efficacité des Nations Unies en tant que cadre de coopération entre Etats ont été démontrées une fois de plus, en dépit de la crise financière qui lui a été imposée, parce qu'elle a été à même d'organiser la session extraordinaire sur la situation économique critique en Afrique. Cette session a témoigné de la nécessité de mesures collectives et d'une coopération multilatérale. Elle a également démontré l'importance et l'efficacité des mesures multilatérales quand une volonté est présente.

Nous avons donc quelque espoir de pouvoir faire des progrès dans la voie d'une solution collective aux situations économiques et politiques dans d'autres régions du monde. Les Nations Unies peuvent contribuer à la solution de conflits régionaux explosifs au Moyen-Orient, en Afrique australe, à Chypre, en Afghanistan et ailleurs. Le Secrétaire général déploie des efforts inlassables et sincères à cet égard, que nous appuyons et que nous demandons aux autres de soutenir en réagissant positivement à leur sujet. Le mécanisme des Nations Unies peut également être activé pour traiter de la question du désarmement et de la limitation de la prolifération des armes nucléaires.

M. Masri (Jordanie)

La huitième Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés à Harare a examiné ces questions. Les pays du tiers monde ont mis l'accent sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies et sur la nécessité pour tous les Etats d'aborder les problèmes auxquels nous sommes en butte dans un esprit de coopération, de confiance, de réalisme et de franchise.

Pour notre part, nous restons convaincus de la nécessité vitale des Nations Unies, mais nous nous rendons malheureusement compte qu'une campagne est actuellement menée contre notre Organisation. Sans vouloir parler en détail de cette campagne, nous dirons qu'elle est particulièrement injuste et principalement fondée sur des préjugés. L'Organisation des Nations Unies peut être aussi forte et efficace ou aussi marginale et négligeable que nous, les Etats Membres, le voulons. L'une des raisons de sa faiblesse réside dans la politique des deux poids deux mesures et de la sélectivité pratiquée par certains dans l'application des principes de la Charte et par ceux, en particulier, qui appellent à l'application des principes de l'autodétermination, du non-recours à la force dans les relations internationales et du règlement pacifique des différends.

S'agissant de la crise financière que connaît notre Organisation, je pense que nous pouvons œuvrer ensemble à la recherche de solutions pratiques et appropriées. Nous pouvons nous inspirer à cette fin des points de vue suggérés jusqu'ici et de l'issue des délibérations et consultations en cours à ce sujet. Cependant, afin de régler cette crise financière que connaît notre Organisation, crise que nous ne sous-estimons pas, nous devrions nous attacher à renforcer son rôle et son efficacité plutôt que susciter des doutes à son sujet ou essayer de l'affaiblir. Si l'Organisation devait disparaître, la situation internationale deviendrait telle que la force l'emporterait sur le droit.

Convaincus, pour notre part, de l'importance que revêt l'Organisation des Nations Unies et de son efficacité, nous pensons qu'il faut lui donner les moyens appropriés pour lui permettre de jouer son rôle à l'égard du conflit arabo-israélien. Jusqu'ici, son rôle s'est essentiellement limité à celui d'observateur ou de "participant non actif". L'issue de la lutte entre le droit et la force s'est concrétisée par la paralysie du rôle des Nations Unies à l'égard du conflit arabo-israélien. D'une part, la majorité n'accepte pas de mettre à l'écart les principes de la Charte selon lesquels l'agression et la domination doivent être

M. Masri (Jordanie)

rejetées et, d'autre part, la minorité ne permet pas l'application des dispositions de la Charte contre l'agresseur. Par conséquent, notre Organisation internationale s'est limitée à affirmer des principes sans pouvoir prendre des mesures pratiques à l'égard de ce conflit. Certains profitent de cette situation de "ni paix, ni guerre". C'est ainsi que les seuls vainqueurs sont ceux qui refusent de céder quoi que ce soit et qui veulent tout. Le seul perdant est le peuple arabe palestinien qui languit sous l'occupation.

Face à cet état de choses où l'occupation est sans cesse renforcée et où les droits historiques et inaliénables des Arabes continuent de se limiter à une simple réaffirmation théorique, la Jordanie a pris l'initiative de tout faire pour changer cette situation afin que les droits arabes en Palestine soient reconnus dans la pratique et que les principes et résolutions des Nations Unies, qui condamnent l'agression, interdisent l'occupation étrangère et exigent l'autodétermination, se traduisent par l'adoption de mesures politiques directes grâce à la présentation de solutions pratiques au problème de Palestine et au conflit arabo-israélien.

Nous sommes convaincus que le fait d'affirmer simplement des principes, de présenter des positions et d'exposer les objectifs que l'on vise sans oeuvrer à leur réalisation n'est pas moins dangereux que l'occupation elle-même. Une situation régionale caractérisée par des changements démographiques et géographiques dans les territoires arabes occupés, un relâchement sur le plan international et la perception d'un sentiment d'incapacité à prendre des mesures sérieuses contre l'annexion progressive des territoires arabes occupés se sont fait jour et ont été accompagnés par une manifestation de polarisation internationale et de rivalité entre les grandes puissances qui cherchent à contrôler le destin et les ressources de la région. La situation du peuple arabe palestinien, qui languit sous l'occupation, s'est aggravée à un point tel qu'elle nous préoccupe sérieusement.

Pour toutes ces raisons importantes liées à l'avenir du peuple arabe palestinien et à la préservation de son identité nationale et des droits arabes et islamiques en Palestine, la Jordanie a oeuvré à la réalisation d'un règlement pacifique, global, juste et durable du conflit arabo-israélien, y compris la question de Palestine, qui se situe au coeur de ce conflit, et a appuyé à cet effet la convocation d'une conférence internationale à laquelle participeraient

M. Masri (Jordanie)

toutes les parties intéressées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), seul représentant légitime du peuple palestinien, et qui se tiendrait sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

Nous pensons que cette conférence fournirait le cadre approprié à une négociation fondée sur la légalité internationale et les principes de la Charte. Nous pensons également que ce forum ne devrait pas être exploité aux fins de débats ni d'argumentations. Il devrait plutôt servir de cadre international pour la tenue de négociations sérieuses et l'adoption de mesures efficaces afin de parvenir au règlement désiré, où les parties seraient tenues responsables de leurs actes devant le monde entier et soumises au jugement de la communauté internationale. Nous pensons que l'issue d'un tel règlement devrait garantir le retrait israélien de tous les territoires arabes occupés, l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits historiques et légitimes dans sa patrie ancestrale et la reconnaissance du droit de tous les Etats et peuples de la région, y compris Israël, à vivre dans la paix et la sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Notre position, qui repose sur des bases solides, se fonde essentiellement sur notre conviction que la paix est inévitable et sur notre engagement national à l'égard du peuple palestinien, auquel nous sommes liés par une histoire, des objectifs et un destin communs.

En raison de ces liens particuliers, nous sommes parmi les premiers à comprendre que le peuple palestinien, qui languit sous l'occupation, désire vraiment et sincèrement une paix juste et honorable. Nous nous opposons donc à toute tentative faite pour l'enfermer dans un cycle de violence, de rejet et d'extrémisme grâce auquel ses ennemis sont capables de l'exclure, de l'ignorer, voire de bafouer ses droits sous le prétexte de lutter contre la violence et le terrorisme.

C'est pourquoi nous avons oeuvré, avec nos frères palestiniens, à l'élaboration d'un plan de paix arabe, qui bénéficie de l'appui d'une écrasante majorité, et nous avons créé un mécanisme de mise en oeuvre de ce plan. A cette fin, nous avons signé avec l'OLP, le 11 février 1985, un accord dont les bases et les principes servent de fondement à notre position à l'égard de la question de Palestine. Cet accord garantit essentiellement la participation de l'OLP, seul

M. Masri (Jordanie)

représentant légitime du peuple palestinien, à la réalisation de la paix et au maintien de la paix. Si nos efforts s'opposent à certains obstacles placés sur sa voie par certains, cela ne doit pas fournir une excuse à la communauté internationale pour renoncer à sa responsabilité historique à l'égard du peuple palestinien et à l'égard de la paix. Nous ne devons pas permettre à Israël d'utiliser ce prétexte pour refuser au peuple palestinien l'exercice de ses droits légitimes, garder les terres et, partant, imposer sa propre version de la paix, grâce à l'appui politique, militaire et économique illimité que lui fournissent les Etats-Unis.

M. Masri (Jordanie)

L'Organisation des Nations Unies a assumé une responsabilité toute particulière à l'égard de la question de Palestine, en raison de sa résolution sur la partition de la Palestine en 1947. Ce problème s'est de nouveau aggravé lorsque l'Organisation internationale s'est révélée incapable d'appliquer sa résolution de 1948 sur le droit des réfugiés palestiniens à rentrer dans leur patrie ou à être indemnisés. Elle s'est à nouveau révélée incapable d'agir, lorsque Israël a occupé tout le territoire palestinien en 1967. Elle n'a pas pu faire appliquer un règlement pacifique global fondé sur le principe de la non-admissibilité de l'acquisition de territoires par la force et n'a pu obtenir la paix en échange du retrait. On ne saurait négliger la responsabilité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité à l'égard de ce problème et du conflit arabo-israélien qui en est la conséquence. En 1947, ces Etats partageaient les mêmes idées à propos de la partition de la Palestine, malgré la rivalité et la lutte qui les opposaient. En 1967, leurs points de vue ont à nouveau convergé sur le principe fondamental qui consiste à construire une paix juste et durable - le principe de territoire pour la paix - fondé sur le principe de la non-admissibilité de l'acquisition d'un territoire par la guerre sur laquelle est fondée la résolution 242 du Conseil de sécurité réaffirmée par la résolution 338 (1973) du Conseil de sécurité qui a demandé l'application de cette résolution par des négociations entre les parties sous les auspices appropriés.

Le cadre approprié est fourni par l'Assemblée générale, l'autorité internationale la plus élevée où tous les peuples du monde sont représentés et qui est appuyée par tous. Elle a ainsi formé le cadre approprié à l'appel pour la convocation de la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient. Nous espérons que le Conseil de sécurité appuiera cet appel avant qu'il ne soit trop tard, afin que toutes les parties concernées puissent négocier pour la paix. Tous ceux qui s'opposent à la convocation de cette conférence internationale doivent savoir que par leur opposition, ils ne font que prolonger le conflit arabo-israélien et par conséquent prolonger les souffrances et les inquiétudes des populations du Moyen-Orient et exposer toute la région à l'instabilité. Certains signes positifs apparaissent du côté de ceux qui s'opposaient à la convocation de la Conférence et confirment la justesse de notre position du début : la Conférence internationale, telle qu'elle a été proposée, reste le moyen idéal d'aboutir à un règlement juste, durable et global de la question palestinienne et du conflit arabo-israélien.

M. Masri (Jordanie)

En Jordanie, nous n'avons jamais hésité à condamner et à dénoncer le terrorisme quelle qu'en soit la nature ou l'origine. Nous n'acceptons pas que les attaques menées contre des innocents dans des lieux de culte ou dans des moyens de transport soient admises au nom des principes internationaux ou au nom d'un comportement humain civilisé. Cependant, nous faisons la distinction entre les actes honteux et la lutte nationale légitime menée par des peuples opprimés et colonisés et leurs mouvements de libération nationale approuvés par les principes du droit international et par les résolutions des Nations Unies.

Par ailleurs, nous pensons que le fait de chercher à mettre en valeur les actes terroristes qui se sont multipliés récemment au lieu de chercher à mettre fin à l'occupation israélienne des territoires arabes et à réaliser la paix, contribue à accroître les tensions qui règnent actuellement dans la région. La tentative visant à réduire le conflit arabo-israélien, avec l'agression et l'occupation du territoire arabe qu'il entraîne, à un simple problème de terrorisme international aura pour seule conséquence logique de fournir de nouvelles justifications à l'accroissement de la violence et du terrorisme. L'un des résultats de cette tendance est que le terrorisme explique partiellement l'absence de paix et la poursuite de l'impasse actuelle que certains se plaisent à utiliser comme prétexte pour exclure un règlement politique et pour s'écarter des tentatives en faveur de la paix. Ceci fournit des prétextes aux extrémistes et à ceux qui rejettent les tentatives de paix pour exploiter des situations et encourager le terrorisme à leurs propres fins.

Dans la région du Golfe, la guerre iraquo-iranienne est entrée dans sa septième année et ce, dans un climat d'impuissance et d'indifférence internationale face à l'intransigeance et à la rigidité manifestée par l'Iran. En dépit de la reconnaissance unanime de la nécessité de mettre un terme à cette guerre, de la futilité et de l'absence de toute justification quant à sa poursuite et de la possibilité de son élargissement, l'Iran continue à rejeter tous les appels visant à mettre un terme à cette guerre dévastatrice. L'Iran ne s'est pas contenté du rejet des différents appels à la paix, il s'est lancé dans une nouvelle escalade dangereuse de la guerre. A l'opposé de l'Iran, l'Iraq a réagi positivement à toutes les initiatives de paix visant à mettre un terme à cette guerre. Le président iraquien, S. Exc. Saddam Hussein, a présenté, en août 1986, des propositions constructives destinées à mettre un terme à la guerre avec l'Iran.

M. Masri (Jordanie)

Alors que nous nous félicitons de cette démarche pacifique de l'Iraq, qui tend de façon magnanime, la main à la paix, nous demandons à l'Iran de répondre à cette initiative positive par une attitude semblable afin de parvenir à une solution juste, honorable et acceptable pour les deux parties, qui épargnerait également à leurs peuples et à leurs pays de nouvelles pertes humaines et matérielles et l'épuisement de leurs ressources.

La poursuite de cette guerre ne représente pas seulement un danger pour le bien-être et la sécurité des populations iraqiennes et iraniennes mais elle menace également la sécurité régionale et internationale. A cet égard, nous ne pouvons que condamner toutes les tentatives visant à prolonger et à attiser cette guerre, notamment en apportant un soutien au parti intransigeant qui refuse de mettre fin à la guerre.

Au Liban, le sort du peuple libanais ne s'est pas amélioré depuis 10 ans, entretenu par la politique expansionniste d'Israël, par ses actes d'agression répétés et notamment par sa présence illégale au sud du Liban, menaçant ainsi la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale du Liban et utilisant cette zone comme tremplin pour ses ingérences répétées dans les affaires intérieures du Liban.

Notre préoccupation à l'égard de la détérioration de la situation au Moyen-Orient ne détournera pas notre attention de la détérioration des situations dans d'autres régions du monde, qu'il s'agisse de l'Afrique, de l'Amérique centrale, de l'Asie ou de la Méditerranée.

Nous sommes résolument aux côtés de nos frères du continent africain contre les politiques racistes et coloniales de l'Afrique du Sud qui s'expriment par le régime d'apartheid et par l'occupation de la Namibie. Nous nous opposons fermement et catégoriquement à ces politiques et nous soutenons toutes les mesures recommandées par le Mouvement non aligné et l'Organisation des Nations Unies pour mettre fin au régime odieux d'apartheid en Afrique du Sud et pour obtenir l'indépendance de la Namibie conformément au Plan de l'Organisation des Nations Unies prévu à cet effet. Nous sommes également partisans d'apporter un appui matériel et politique aux Etats africains de première ligne pour les aider à faire face à la politique expansionniste de l'Afrique du Sud.

M. Masri (Jordanie)

De même, nous appuyons les efforts que fait le Groupe de Contadora pour mettre fin au conflit et éliminer les tensions en Amérique centrale, de manière que les peuples et les Etats de la région puissent se consacrer au développement économique et social dont ils ont grand besoin.

Les principes qui régissent la politique étrangère de la Jordanie, politique consistant à appuyer le droit à l'autodétermination, la résistance à l'occupation étrangère, le rejet du recours à la force pour régler les conflits internationaux et le règlement pacifique des différends ont également déterminé notre position à l'égard de tous les conflits régionaux pressants, au Kampuchea, en Afghanistan ou ailleurs.

A cet égard, nous nous félicitons des efforts faits par les deux Corée en vue de la réunification de leur territoire par des moyens pacifiques et grâce au dialogue, conformément aux trois principes énoncés dans le communiqué conjoint publié le 4 juillet 1973 par la République de Corée et la République démocratique populaire de Corée. Nous sommes prêts à les accueillir au sein de la communauté internationale. Nous appuyons également les efforts du Secrétaire général pour régler la question de Chypre. Pour ce qui est de la situation en Afghanistan, nous espérons que les efforts du Secrétaire général déboucheront sur une conclusion fructueuse, autrement dit un règlement rapide du problème garantissant le retrait des troupes étrangères du territoire afghan, le retour des réfugiés et des émigrants afghans, l'indépendance et l'intégrité territoriale de ce pays ami.

Enfin, dans cette situation internationale complexe et instable caractérisée par la fluctuation des relations entre les grandes puissances - allant de la détente à la guerre froide - et ses conséquences potentielles d'un affrontement mondial menaçant l'ensemble de l'humanité, situation à laquelle s'ajoute l'érosion du principe du multilatéralisme et le danger que cela représente pour l'avenir des Nations Unies qui incarnent l'aspiration de l'homme à un monde plus sûr où l'on peut vivre à l'abri du besoin et de la misère, la Jordanie a toujours eu une action équilibrée et objective. Elle l'a fait en dépit de l'aggravation de la situation économique mondiale, de la situation tendue dans la région du Moyen-Orient, de ces situations internationales et régionales bien sombres où des phénomènes dangereux apparaissent, comme les tentatives des forces de l'extrémisme et de l'agression de dominer la scène internationale et les tentatives de certains de vivre aux dépens des autres plutôt que de coexister avec eux. Devant tout cela, la Jordanie a

M. Masri (Jordanie)

toujours préféré réfléchir et défendre la coexistence avec tous plutôt que de vivre aux dépens des autres. Elle a voulu que chacun entende sa voix, ami et opposant, et face aux pires difficultés, elle a toujours été prête à se sacrifier plutôt que d'abandonner ses principes et ses positions.

Nous le faisons dans une optique équilibrée, modérée et objective des problèmes que connaît notre région et le monde en général. Nous travaillons la main dans la main avec les forces du bien. Nous sommes solidaires des champions de la paix et de nos frères palestiniens et de leurs familles auxquels nous unissent des liens historiques particuliers.

Tel est le message de la Jordanie, celui que je transmets aux représentants des Etats et des peuples du monde. C'est un message de paix se fondant sur la justice et le droit de vivre et de coexister. C'est une initiative pacifique et équilibrée à laquelle il devrait être donné suite pour réaliser la paix dans un pays qui n'a pas connu la paix et pour un peuple - le peuple palestinien - qui n'a pas connu la justice depuis plusieurs dizaines d'années, mais aussi pour éliminer à tout jamais le défi que représente une nation qui n'accepte pas d'être traitée de manière injuste et qui ne traite pas les autres injustement, à savoir la nation arabe. La paix et la sécurité pour tous, non pas la paix et la sécurité pour certains aux dépens des autres!

M. MLADENOV (Bulgarie) (interprétation du russe) : Monsieur le Président, qu'il me soit tout d'abord permis de vous féliciter de votre élection aux hautes fonctions de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Nous sommes persuadés que, sous votre direction éclairée, cette session adoptera des décisions importantes visant à renforcer la paix et la sécurité, dans l'intérêt de tous les pays et de tous les peuples.

Nous vivons dans un monde complexe, plein de contradictions et pourtant interdépendant. Il fait face à de nombreux problèmes difficiles, dont le plus important est sans aucun doute la survie de la race humaine et la prévention d'une guerre nucléaire qui représenterait son suicide. La situation dans le monde reste alarmante. La course aux armements s'accélère. Une profonde méfiance et de graves préjugés caractérisent les relations entre les Etats. Le climat international subit l'influence néfaste d'une démarche anachronique qui mise sur la force armée comme principal instrument de règlement des problèmes mondiaux.

M. Mladenov (Bulgarie)

L'humanité traverse en ce moment une phase critique de son histoire. Jamais auparavant elle n'avait été devant un tel dilemme : emprunter la voie salvatrice de l'élimination des armes nucléaires, du désarmement et de la solution des problèmes mondiaux brûlants ou devenir l'otage et la victime des forces nucléaires qu'elle a elle-même déchaînées.

Comme l'a récemment déclaré à cet égard Todor Shivko, secrétaire général du Comité central du parti communiste bulgare et président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie :

"La catastrophe nucléaire nous menace tous. Si nous voulons prévenir cette catastrophe, tous les gouvernements, Etats, parlements, peuples, partis politiques, mouvements de militants pour la paix, mouvements antimissiles, savants et particuliers partout dans le monde, sans distinction de classe, de nation, d'idéologie ou de religion, doivent conjuguer leurs efforts."

Une seule voie permettra à l'humanité d'entrer en toute confiance dans le XXI^e siècle : c'est celle de la politique de coexistence pacifique, de la coopération et du dialogue entre tous les Etats. C'est la voie de l'avenir.

A l'âge nucléaire et spatial, on ne peut plus compter sur la force et sur la loi du plus fort pour régler tel ou tel problème international ou pour garantir la sécurité de quiconque. Le désir de supériorité militaire nourri par des ambitions néo-globalistes et accompagné de violations des normes élémentaires du comportement civilisé sont en totale contradiction avec les réalités de l'heure. L'existence de moyens de destruction sans précédent capables de conduire à l'anéantissement total fait envisager les problèmes de la paix et de la guerre, mais aussi la stratégie et la politique, sous un angle différent.

Cette réalité exige une nouvelle réflexion politique et une rupture avec certains stéréotypes qui continuent à déterminer les positions de certains milieux politiques sur ces questions. Une analyse objective montre qu'à l'heure actuelle aucun Etat ne peut assurer sa sécurité par des moyens militaires et techniques seulement. Le problème de la sécurité a désormais un caractère universel et une dimension politique globale, faisant un tout des aspects militaires, économiques et humanitaires. La paix est indivisible et cette vérité s'impose plus que jamais. Il ne saurait y avoir pour certains une sécurité qui représenterait un danger pour les autres. En d'autres termes, il importe de créer un système sûr de sécurité internationale si l'on veut garantir la sécurité nationale.

M. Mladenov (Bulgarie)

Cette position de principe est à la base de la proposition des pays socialistes, y compris la République populaire de Bulgarie, d'examiner à la quarante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies la question de la mise en place d'un système général de sécurité internationale.

Cette proposition que nous soumettons n'est pas fondée sur des idées abstraites et utopiques, mais sur une compréhension claire des exigences des réalités politiques du moment et de l'étape historique que nous traversons. Pour garantir la paix et la sécurité internationales, il est indispensable de prendre des mesures urgentes et significatives pour freiner la course aux armements, réduire les arsenaux militaires et parvenir au désarmement réel. Il est impérieux d'éliminer les foyers de tension qui existent dans différentes régions du monde et d'éviter que d'autres ne s'allument. Il est également nécessaire de restructurer tout le système des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique, de combler le retard des pays en développement et de cesser leur exploitation économique. Un système général de sécurité internationale doit inclure la coopération active dans le domaine humanitaire en faveur de la réalisation complète des droits de l'homme, et avant tout, du droit à la vie et du droit à la paix tout en respectant la souveraineté des Etats. L'adoption par l'Organisation mondiale d'un document faisant autorité qui contiendrait les principes fondamentaux d'un tel système et qui pourrait servir de guide dans l'élaboration des garanties appropriées de sécurité matérielles, politiques, juridiques, morales, psychologiques et autres est à l'ordre du jour.

Comme nous l'avons déjà dit, le désarmement est la pierre angulaire de ce système. Pour toute personne de bon sens, il est parfaitement clair que la réduction de la menace de guerre dépend précisément des circonstances dans ce domaine. Faisant montre d'un grand sens des responsabilités, les pays socialistes ont, au cours de la seule dernière année, pris toute une série d'initiatives bien réfléchies pour réduire les risques d'affrontement militaire. A ce sujet, il y a lieu de signaler tout particulièrement l'ampleur, la viabilité et la hardiesse du programme pour l'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive d'ici à l'an 2000, tel qu'il a été présenté par M. Gorbatchev le 15 janvier 1986.

M. Mladenov (Bulgarie)

L'Union soviétique a soumis un certain nombre de propositions concrètes et constructives pour parvenir plus facilement à des accords sur les armements stratégiques et sur les missiles à portée intermédiaire. Je voudrais également mentionner l'importance de l'initiative prise pour instaurer la "paix des étoiles" en remplacement de la "guerre des étoiles", et pour transformer l'espace extra-atmosphérique en une aire de coopération pacifique et fructueuse entre les Etats. Les pays socialistes ont élaboré et présenté un plan général de réduction des armes conventionnelles de l'Atlantique à l'Oural.

Aujourd'hui, la question de la cessation des essais d'armes nucléaires est en fait devenue le seul critère pour déterminer la position que les Etats prennent sur le problème le plus urgent : l'élimination du danger d'une conflagration nucléaire. Plus d'une année s'est écoulée depuis que l'Union soviétique, rejetant les canons traditionnels de l'affrontement, a pris la mesure sage et lucide d'adopter un moratoire unilatéral sur les essais nucléaires. La récente extension de ce moratoire au 1er janvier 1987 montre clairement la sincérité et le sérieux de la politique soviétique. Cette décision représente en même temps un pas réel en faveur du désarmement et une mesure importante et efficace propre à renforcer la confiance. Elle nous donne une chance historique de renoncer à des conceptions dépassées et de procéder de façon pratique à l'élimination des arsenaux nucléaires dont on parle tant et que tous les peuples du monde exigent. Maintenant, de toute évidence, le problème de la vérification ne doit plus représenter un obstacle à cet égard.

Les propositions de paix des pays socialistes favorisent l'amélioration du climat international et représentent une étape dans l'élimination de la guerre pour les générations actuelles et à venir. Elles tiennent compte des intérêts de l'humanité tout entière, des aspirations des peuples du monde et des positions officiellement exprimées de dizaines de pays en faveur d'un monde exempt d'armements et de guerres.

La situation internationale reste complexe et tendue. Mais notre évaluation serait fautive si nous devions n'en faire ressortir que les mauvais côtés. La prise de conscience de la communauté d'intérêts de la vaste majorité des Etats de la planète émerge de plus en plus clairement comme étant un facteur dominant dans l'interaction dynamique des tendances dans l'arène mondiale. Sur cette base, un large consensus international prend forme sur les problèmes d'importance vitale de

M. Mladenov (Bulgarie)

paix et de guerre, de sécurité et de désarmement. Les peuples ont déjà commencé à traiter de cette question entre eux dans une seule et même langue, sans avoir besoin d'interprète.

Les pays non alignés apportent eux aussi une contribution majeure à la lutte pour le maintien de la paix. Lors de la récente conférence d'Harare, le Mouvement a lancé un appel au sens commun et à la raison politique et a demandé que des mesures concrètes soient prises d'urgence pour améliorer la situation actuelle.

Nous appuyons la proposition tendant à ce que le Président du Mouvement des pays non alignés participe, d'une façon ou d'une autre, aux travaux du Conseil de sécurité. Nous apprécions vivement les efforts faits par les chefs d'Etat des Six, pour faire cesser immédiatement la course aux armements sous ses formes les plus dangereuses et les plus ruineuses. Le succès de la Conférence de Stockholm est un exemple de la victoire du réalisme et du sens des responsabilités. La réaffirmation de l'obligation des Etats de ne pas recourir à la force les uns contre les autres et l'adoption d'une large série de mesures destinées à renforcer la confiance et de sécurité, qui se complètent mutuellement, ont sans aucun doute renforcé les fondations jetées à Helsinki et sur lesquelles est construit l'édifice commun de la détente. Nous espérons des résultats analogues de la prochaine rencontre de Vienne. Un accord sur l'interdiction des armes chimiques se trouve également à l'ordre du jour.

Les peuples placent également beaucoup d'espoir dans le dialogue soviéto-américain. La communauté internationale a été très satisfaite d'apprendre la prochaine rencontre de Reykjavik. Ce n'est que tout naturel. Il s'agit des Etats les plus puissants, militairement et économiquement, dont dépendent en premier lieu la limitation de la course aux armements et la prévention d'une troisième guerre mondiale. Avec d'autres pays épris de paix, nous attendons également beaucoup des contacts soviéto-américains au niveau du sommet. Ils pourraient permettre de parvenir à des accords cruciaux qui auraient, à long terme, des effets positifs dans tous les domaines de la politique mondiale. La bonne volonté et une vision objective, libre des dogmes de la pensée militariste, devraient suffire pour assurer leur réussite. La situation générale actuelle des affaires internationales nous donne matière à préoccupation mais aussi à optimisme. Le monde a commencé à penser en catégories humaines simples et normales pour sortir de l'impasse nucléaire.

M. Mladenov (Bulgarie)

La priorité que mon pays accorde au désarmement ne diminue en rien pour nous l'importance de résoudre les différends dans plusieurs régions du monde. Nous partons du principe qu'aujourd'hui les questions de sécurité internationale sont inséparables de la solution pacifique et juste des différents conflits qui apportent la mort et la souffrance à de nombreux peuples et qui pourraient facilement mener à un affrontement mondial.

A cet égard, nous nous félicitons de la proposition qui a été faite de convoquer une conférence internationale sur le Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies. En tant que premier pas dans cette direction, la Bulgarie appuie, en particulier, l'idée de créer un comité préparatoire dans le cadre du Conseil de sécurité.

M. Mladenov (Bulgarie)

L'instauration d'une paix juste et durable exige impérativement le retrait d'Israël des territoires arabes occupés depuis 1967, la réalisation des droits légitimes inaliénables du peuple arabe de Palestine, y compris son droit à l'autodétermination et à la création d'un Etat indépendant et la garantie du droit à l'existence de tous les Etats de la région dans des conditions de paix et de sécurité.

Le problème de Chypre n'est toujours pas résolu non plus. Les intérêts du peuple de Chypre et de la sécurité internationale exigent que soit éliminé rapidement ce foyer de tension dans la Méditerranée. Nous appuyons l'idée de la convocation d'une conférence internationale pour trouver une solution viable et durable à la question de Chypre, garantissant l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'unité de la République de Chypre en tant qu'Etat non aligné sur le territoire duquel il n'y aurait ni troupes étrangères ni bases militaires.

La situation en Amérique centrale et dans la région des Caraïbes nous préoccupe également vivement. Un Etat impérialiste puissant menace directement Cuba, poursuit ses actes d'agression contre les acquis démocratiques du peuple nicaraguayen et foule aux pieds les décisions de la Cour internationale de Justice. La République populaire de Bulgarie est pleinement solidaire du Nicaragua dans sa lutte héroïque pour sauvegarder sa liberté et sa souveraineté et se félicite de son désir de signer un traité régional de paix. Nous appuyons les efforts déployés par le Groupe de Contadora et le Groupe de soutien en vue de trouver une solution politique au conflit, sans ingérence de l'extérieur.

Il est grand temps que la communauté internationale prenne des mesures immédiates et efficaces pour mettre un terme à l'occupation illégale de la Namibie et pour octroyer l'indépendance à son peuple, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité. Cela a été également demandé par la récente session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. Avec la majorité écrasante des Etats Membres des Nations Unies, nous condamnons catégoriquement le système criminel de l'apartheid en Afrique du Sud et les actes d'agression de l'Afrique du Sud contre les pays voisins, ainsi que l'appui qui lui est apporté par ses protecteurs bien connus. Il faut imposer le plus rapidement possible des sanctions obligatoires globales à Pretoria, conformément à la Charte des Nations Unies, et mettre fin à ce phénomène honteux.

M. Mladenov (Bulgarie)

La République populaire de Bulgarie demande également qu'il soit mis fin à la guerre destructrice entre l'Iran et l'Iraq et que l'on parvienne à un règlement pacifique des questions faisant l'objet d'un différend entre ces deux pays.

Mon pays appuie les propositions de la République populaire démocratique de Corée en vue du retrait des troupes étrangères de la partie méridionale de la péninsule et de sa transformation en une zone exempte d'armes nucléaires, ainsi que de la réunification démocratique du pays de manière pacifique.

Les conditions sont également réunies pour un règlement politique des problèmes qui existent en Afghanistan et au Kampuchea. Leur réalisation dépend uniquement de ceux qui sont à l'origine des tensions dans ces deux pays et qui continuent de les aggraver.

Les initiatives de caractère régional ainsi que l'élaboration de mesures propres à accroître la confiance entre les Etats afin d'assurer l'inviolabilité de leurs frontières sont d'une grande importance pour le renforcement de la sécurité internationale. Comme cela a déjà été dit, l'Europe a acquis une grande et positive expérience à cet égard. Il existe les conditions nécessaires pour lancer un processus analogue dans d'autres parties du monde également. A cet égard, nous jugeons opportune la proposition visant à faire participer la zone de l'Asie et du Pacifique à l'élaboration d'un système de sécurité internationale dont l'application permettrait une normalisation générale de la situation mondiale.

Il est nécessaire que les Etats coopèrent étroitement dans d'autres domaines encore. J'en mentionnerai un : la lutte contre le terrorisme. Le terrorisme attenté à la vie de personnes innocentes et crée un climat de terreur, de méfiance et de tension. La République populaire de Bulgarie condamne résolument le détournement d'avions, les prises d'otages, les attentats, de même que les répressions massives et arbitraires que l'on justifie en leur nom, tout cela étant inspiré par l'obscurantisme et l'inhumanité. Dans de nombreux cas, les actes de terrorisme sont la conséquence de phénomènes non moins odieux tels que l'occupation, l'annexion, la domination étrangère et autres formes de violence. Le terrorisme ne peut être éliminé définitivement que par une lutte décisive contre ses manifestations ainsi que par l'élimination de ses causes socio-politiques.

L'un des problèmes importants examinés par l'Organisation mondiale est le rôle joué par les moyens d'information dans le monde actuel. Ils sont un instrument puissant de la civilisation et doivent être mis au service de la paix, de la coopération et du progrès.

M. Mladenov (Bulgarie)

Les problèmes complexes et multiples auxquels l'humanité se trouve confrontée exigent une action collective et concertée de tous les Etats, grands et petits. L'Organisation des Nations Unies, organisation internationale par essence et organisation ayant la plus grande autorité, est la seule instance où tous les problèmes mondiaux peuvent être examinés afin de leur trouver une solution.

L'écrasante majorité des Etats Membres appuient sincèrement les Nations Unies et cherchent à renforcer leur efficacité. La République populaire de Bulgarie partage pleinement cette position. Cependant, nous sommes préoccupés par le fait que certains Etats Membres essaient d'imposer à l'Organisation des méthodes et des orientations quant à ses travaux, qui sont incompatibles avec la Charte, et de créer des difficultés qui empêchent une activité normale et harmonieuse des Etats Membres. Aujourd'hui, la préservation et le renforcement de la confiance dans les Nations Unies qui, en tant qu'organisme vivant, se développent et vivent dans un climat politique changeant, dépendent de nous tous. Les exigences de l'heure obligent les Nations Unies à sortir de la situation difficile actuelle et à s'affirmer elles-mêmes en tant que garant de la paix et de la sécurité. Nous tenons à saisir cette occasion pour exprimer notre profond respect au Secrétaire général des Nations Unies, M. Javier Pérez de Cuéllar, et lui réaffirmer une fois de plus notre appui aux efforts inlassables qu'il déploie dans l'exercice de ses fonctions.

En tant qu'Etat balkan, la République populaire de Bulgarie attache une importance toute particulière à ses relations avec les autres pays dans cette partie du monde. Nous notons avec satisfaction que, dans l'ensemble, nos relations se développent bien, de manière équilibrée et positive. En même temps, nous ne pouvons manquer d'observer qu'il y a eu récemment des tentatives visant à saper la confiance et à créer des tensions dans la péninsule. En ce qui nous concerne, nous sommes contre ces tendances et nous déployons des efforts constants pour élargir la coopération dans divers domaines où nous avons des intérêts communs à long terme.

La Bulgarie poursuit ses efforts en vue de faire des Balkans une zone exempte d'armes nucléaires et d'armes chimiques. Nous réaffirmons notre proposition visant à conclure avec tous les pays balkans des accords bilatéraux qui comporteraient un code de relations de bon voisinage. Très récemment, mon pays a signé un important document bilatéral qui comporte les principes et idéaux consacrés dans la Charte

M. Mladenov (Bulgarie)

des Nations Unies et dans le processus paneuropéen. Nous avons également pris l'initiative d'élaborer et de faire adopter par les Etats balkans un traité sur la protection écologique de notre péninsule, ainsi que de rédiger un message commun sur cette question qui s'adresserait à tous les pays et peuples du continent européen.

M. Mladenov (Bulgarie)

Le peuple de la République populaire de Bulgarie fait tout ce qui est en son pouvoir pour la réalisation des idéaux de paix et de sécurité internationales. Le treizième Congrès du Parti communiste bulgare, tenu au début de l'année, a tracé les principales orientations de notre politique extérieure. Nous aspirons au dialogue politique, à une coopération réciproque et égale avec tous ceux qui le désirent et nous luttons constamment pour l'élimination des vestiges du colonialisme, contre le néo-colonialisme, le racisme et l'apartheid, pour le respect des droits de l'homme, du droit à la vie dans la paix et la liberté. Nous participons activement aux travaux de l'Organisation mondiale et d'autres instances internationales et nous apportons notre contribution au règlement des conflits régionaux et à la solution des problèmes mondiaux les plus brûlants.

C'est notre façon de concevoir notre rôle dans l'édification du monde juste et harmonieux, libéré de la guerre, auquel aspirent tous les peuples.

M. HAYDEN (Australie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, mon pays, l'Australie, se réjouit de vous voir, vous, le Ministre des affaires étrangères du Bangladesh, présider la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Venant d'un grand pays du tiers monde, vous amenez une sensibilité particulière à tant des problèmes que nous examinerons au cours de la présente session.

Je voudrais également exprimer la très sincère estime de l'Australie à votre prédécesseur, l'ancien et éminent Représentant permanent de l'Espagne, pour les talents qu'il a déployés à présider si efficacement la quarantième session de l'Assemblée générale.

L'Australie a des raisons historiques spécifiques d'être particulièrement consciente des graves responsabilités qui incombent à l'Organisation des Nations Unies et des grands espoirs que l'on place en elle. Notre nation est la première à avoir eu une mission permanente accréditée aux Nations Unies à New York. Le premier Président du Conseil de sécurité était australien. L'un de mes prédécesseurs, en tant que ministre des affaires étrangères d'Australie, a présidé cette Assemblée, quand celle-ci était dans sa troisième année, qui fut si mouvementée. En cette quarante et unième année de l'Organisation des Nations Unies, l'Australie parvient au terme de son quatrième mandat au Conseil de sécurité. Ce fut une période extrêmement importante, aussi bien pour la cause de la sécurité mondiale que pour l'efficacité du Conseil elle-même.

M. Hayden (Australie)

Il y a une autre bonne raison pour laquelle les Australiens sont plus particulièrement avertis que d'habitude de ces événements : 1986 est l'Année internationale de la paix, et l'Australie a investi des ressources considérables pour en faire plus qu'une simple occasion de discours. La notion de la paix - ce qu'elle représente vraiment; les obstacles qui s'y opposent; ce que son maintien exige de la part des individus - tout cela était très présent dans nos esprits tout au long de cette année. Les Australiens ont réagi à l'idée de l'année de la paix d'une manière extraordinairement énergique et engagée, et cela à tous les niveaux de notre communauté, du plus jeune écolier jusqu'aux niveaux les plus élevés du Gouvernement.

Il n'est pas difficile de comprendre les raisons de cet intérêt. L'Australie se trouve dans une région du monde qui devient de plus en plus attirante dans les configurations d'intérêts et de forces des grandes puissances. C'est une région qui a connu de graves tensions à la suite de la colonisation et de la conquête de l'indépendance. C'est une région qui a été - pour diverses raisons - la scène de nombreux carnages lors des 40 dernières années.

Il est exact que les Australiens ont été plus protégés que d'autres des pires effets de tout cela, mais rien ne leur en a été caché. L'inquiétude quant à la menace - et même la conviction du caractère inéluctable de la guerre nucléaire - est particulièrement répandue auprès des jeunes en Australie, comme dans d'autres parties du monde. Voilà un héritage bien terrible à léguer. La première prise de conscience des jeunes de mon âge était celle de l'insécurité économique, sinon la privation. Cela était déjà suffisamment négatif. L'expérience des jeunes de nos jours est pire : terrorisme et assassinats relayés jusqu'à leurs foyers par la télévision, enfants mourant de faim, explosions et menaces nucléaires. Il n'est pas étonnant de voir tant de jeunes devenir cyniques et pessimistes. Ils se rendent compte - car tel est l'art de la guerre - qu'il suffit de la moindre erreur de calcul pour déclencher des événements qui peuvent transformer la vie du monde entier en une archéologie instantannée. Ils craignent les retombées de l'utilisation d'un désaccord lointain, obscur et souvent insignifiant, dans le type de concurrence idéologique, nationaliste ou économique qui, jusqu'ici, a déjà provoqué deux guerres mondiales dans notre siècle.

M. Hayden (Australie)

Les Australiens, comme tous les gens normaux, sont impatients de mettre fin à cette insécurité. Leur gouvernement croit que le processus multilatéral ainsi que notre Organisation offrent plus particulièrement les moyens les plus efficaces de traiter des tensions et problèmes qui troublent la paix mondiale. Cette quarante et unième session de l'Assemblée générale en cette Année internationale de la paix est un moment opportun pour mesurer la solidité de ces tensions, de ces problèmes et de l'efficacité d'un règlement unilatéral.

La plus préoccupante de toutes ces tensions est l'instabilité occasionnée par les armes nucléaires. Nous sommes au seuil d'événements qui pourraient modifier la nature des relations stratégiques de telle sorte qu'il faudrait encore de nombreuses années d'instabilité avant que les grandes puissances soient suffisamment sûres d'elles-mêmes pour reprendre des négociations productives. Le Gouvernement australien croit qu'il serait extrêmement dangereux de trébucher - comme nous risquons de le faire - dans le développement concurrentiel de missiles de défense balistiques et de la course aux armements dans l'espace. Les discussions en novembre dernier entre le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev ont donné un élan décisif au processus de contrôle des armements : par exemple, l'accord en vue d'accélérer les négociations et l'appel à des progrès rapides sur les sujets où se traduit un terrain d'entente, comme le principe de réduction des armements nucléaires des Etats-Unis et de l'URSS - correctement mesuré - sur le principe d'un accord provisoire sur la force nucléaire à portée intermédiaire. Les deux superpuissances ont maintenant présenté un certain nombre de propositions détaillées pour la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Des réunions récentes ont eu lieu entre les experts américains et soviétiques. Maintenant, nous apprenons avec satisfaction que le président Reagan et le secrétaire général Gorbatchev vont se rencontrer en Islande la semaine prochaine.

Le Gouvernement australien espère que ces événements ouvriront la voie à des négociations réelles et à un accord rapide sur des réductions importantes des forces nucléaires offensives. Nous espérons un accord sur des dispositions pratiques et une entente et une meilleure compréhension sur les questions de défense stratégique et sur le futur traité relatif aux missiles antibalistiques. Nous souhaitons que les deux parties fassent preuve de bonne volonté quant à un traité sur l'interdiction générale des armes nucléaires, que le Gouvernement

M. Hayden (Australie)

australien considère comme la mesure pratique la plus urgente sur la voie du contrôle des armements nucléaires. C'est dans un tel contexte d'actions multilatérales et d'accords sur les types de contrôle des armements que j'attire l'attention sur le Traité de dénucléarisation du Pacifique sud, que le Gouvernement australien appuie comme étape importante contre la prolifération des armes nucléaires.

Le Gouvernement australien voudrait également attirer l'attention sur les dispositions de désarmement incluses dans le Traité antarctique, qui ont servi de bases à la gestion effective de l'Antarctique en accord avec les principes et buts de la Charte de l'Organisation des Nations Unies. Nous réaffirmons notre foi dans le système actuel d'administration de l'Antarctique et, en conséquence, nous ne sommes pas d'accord à ce sujet avec notre très bon ami, le Premier Ministre de la Malaisie. L'Australie a été déçue de ce que la quarantième session de l'Assemblée générale ait renoncé à la tradition du consensus sur cette question. Cela n'était pas dû aux parties consultatives et nous espérons que cette tradition pourra être restaurée lors de la quarante et unième session.

La réalité et les implications des armements nucléaires laissent dans l'ombre de façon assez compréhensible le problème du commerce des armes classiques. Le Gouvernement australien considère qu'il ne devrait pas être autorisé. Aujourd'hui même, des armes classiques sont utilisées pour massacrer des peuples en Afrique du Nord et en Afrique australe, en Afghanistan, en Amérique centrale et au Cambodge.

M. Hayden (Australie)

Il est honteux que des membres responsables de l'Organisation fournissent des armes avec lesquelles les Iraniens et les Iraquiens s'entretuent. Le Gouvernement australien estime que les pays qui contribuent à de telles tragédies devraient en être tenus responsables, tout comme de la pollution qui traverse des frontières nationales. Les membres des Nations Unies devraient convenir de ne pas exporter de matériels de défense à des nations engagées dans des conflits militaires, lorsque le risque de conflit est élevé ou lorsqu'ils sont utilisés pour réprimer les droits de l'homme. Dans un premier temps, tous les pays devraient au moins fournir davantage d'informations sur leurs arsenaux et leurs transferts d'armes classiques, et souscrire à l'instrument de référence qu'est le rapport du Secrétaire général sur les dépenses militaires, afin de mieux cerner le problème.

Plus de 80 p. 100 des dépenses militaires mondiales - soit un coût estimé à plus de 900 milliards de dollars par an et plus - sont consacrés aux armes classiques. On estime que les dépenses en armements classiques des pays en développement sont pratiquement égales à l'aide au développement que leur octroient les pays développés. Brandt, Palme, d'éminentes personnalités, le Secrétaire général, figurent parmi d'autres sur la longue liste de personnalités qui ont souligné la contradiction qui existe entre les exigences de militarisation et celles du développement, le gaspillage des faibles ressources humaines, financières et matérielles aux fins de la course aux armements. Dwight Eisenhower fut un chef pendant et après la guerre. Il avait de bonnes raisons, en tant que président des Etats-Unis, de nous mettre en garde :

"chaque canon fabriqué, chaque navire lancé, chaque fusée tirée, est en fin de compte un vol pour ceux qui ont faim et ne sont pas nourris; ceux qui ont froid et n'ont pas de quoi se vêtir. Le monde ne dépense pas seulement de l'argent, il dépense la sueur de ses travailleurs, le génie de ses savants, les espoirs de ses enfants."

Trente ans plus tard, le rapport Thorssen sur les relations entre désarmement et développement, juge toujours nécessaire de souligner que le monde a le choix entre poursuivre la course aux armements ou instaurer un ordre économique et social plus stable. Mais il ne peut pas faire les deux.

C'est une logique irrefutable. La pauvreté, la faim et les maladies sont les causes principales de l'instabilité sociale et politique. Elles ne peuvent être traitées correctement lorsque de faibles ressources sont consacrées aux armements.

M. Hayden (Australie)

L'expérience prouve que les troubles engendrent une répression gouvernementale dans de très nombreux pays et conduisent à une montée de l'autoritarisme. Il ne faut pas s'étonner dès lors que dans de si nombreux pays, la démocratie soit considérée comme un luxe, le "dessert" des sociétés économiquement fortes. Si les dépenses militaires sont à l'évidence un ingrédient si important dans les problèmes économiques des pays en développement, la réduction des dépenses militaires est un ingrédient tout aussi important pour régler ces problèmes.

Les pays en développement connaissent à l'heure actuelle des difficultés économiques particulièrement graves, dues au fléau du protectionnisme dans le commerce mondial et à la question complexe et délicate de l'ajustement de la dette internationale. La Banque mondiale a estimé que les subventions agricoles octroyées par les membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), en 1986, représenteront plus de 100 milliards de dollars. Cette politique, si elle devait être poursuivie, conduirait à la ruine des économies fondées sur l'agriculture. En résumé, cela signifie que les économies des pays en développement doivent survivre en une période où l'économie internationale tout entière est confrontée à des difficultés, à l'incertitude et aux défis. Le Gouvernement australien a participé aux discussions récentes, en Uruguay et ailleurs, de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), sur les possibilités d'établir un commerce plus juste et plus libre. Nous souhaitons que ces discussions se poursuivent de façon que la question des subventions commerciales, et en particulier celle d'une réforme du commerce des produits agricoles, puisse être traitée sur une base plus juste et plus réaliste. Nous espérons également que l'autre grand problème que rencontrent de nombreux pays en développement, la portée et les termes de leur formidable dette, fera l'objet du même état d'esprit que celui qui a prévalu en Uruguay.

J'aimerais faire remarquer ici que le Gouvernement australien appuie l'essentiel des propositions Baker, en vue de la solution de ce problème. Nous appuyons également l'attitude générale du Fonds monétaire international (FMI) à l'égard de l'ajustement et des conditions, tout en constatant la nécessité d'accorder à ce problème la plus grande attention. Les institutions démocratiques, qui se trouvent parfois à des étapes difficiles de leur développement, ne doivent pas pâtir d'un tel processus. Les avantages économiques des conditions offertes

M. Hayden (Australie)

doivent contrebalancer les désordres et les déséquilibres sociaux qu'ils suscitent. Il n'est à l'avantage ni des débiteurs ni des créiteurs d'encourager l'activité économique de nations dont les marchés exportateurs sont fermés par des subventions commerciales et autres politiques protectionnistes. Tant en ce qui concerne les réformes commerciales que les problèmes d'ajustement de la dette, les leçons à tirer des événements d'il y a 50 ou 60 ans sont tout à fait claires : les conséquences d'un refus des nations de coopérer peuvent être dévastatrices.

Les graves problèmes économiques ne sauraient être réglés sans l'approbation et le soutien de ceux qui sont directement concernés. Aucun ordre ne peut durer si ceux qui y sont soumis n'estiment pas qu'il est de leur intérêt de le maintenir. Ce principe s'applique à d'autres questions inscrites à l'ordre du jour de l'Organisation, auxquelles l'Australie attache une grande importance. C'est pourquoi le Gouvernement australien continue de condamner l'occupation de l'Afghanistan. C'est la raison pour laquelle nous continuons de dénoncer l'occupation du Cambodge par le Viet Nam et les atrocités commises au Cambodge par les dirigeants khmers rouges. Les libertés individuelles et le consentement des gouvernés sont au cœur des divisions qui opposent le peuple de la Corée du Nord à celui de la Corée du Sud. Les Nations Unies ont déjà fait la guerre à propos de ces divisions. Il me semble donc tout à fait clair qu'en reconnaissant à la fois la Corée du Nord et la Corée du Sud, les Nations Unies devraient encourager un dialogue qui permettrait à ces deux parties de se réconcilier. La liberté et le consentement des gouvernés sont les éléments clefs d'une question qui préoccupe tout particulièrement l'Australie et notre voisin du Pacifique : la Nouvelle-Calédonie. L'Australie voudrait voir la Nouvelle-Calédonie rejoindre la communauté des nations indépendantes du Pacifique sud, aussi rapidement que cela sera pratiquement possible, grâce à un système d'indépendance multiracial qui reconnaîtrait le droit de la population autochtone canaque et des autres résidents de longue date et qui bénéficierait de l'appui et de la bonne volonté de la France, une observation que j'ai souvent faite à mes bons amis du Mouvement Kanak. L'Australie appuie l'appel lancé par les pays du Forum du Pacifique sud pour la réinscription de la Nouvelle-Calédonie sur la liste des territoires non autonomes des Nations Unies. Et nous, avec nos voisins du Pacifique sud, oeuvrerons dans ce sens au cours de cette session. Nous croyons que des progrès pourront être

M. Hayden (Australie)

réalisés sur la voie de l'autonomie et de l'indépendance, grâce à un dialogue constructif entre toutes les parties concernées, y compris le Gouvernement français, qui ferait l'objet d'un réexamen régulier par l'Organisation.

La liberté et la participation constituent aussi des éléments fondamentaux de deux questions qui préoccupent l'Australie en raison de la menace qu'ils font peser sur la paix internationale. Je veux parler de la détérioration continue de la situation en Afrique du Sud et au Moyen-Orient. Le Gouvernement australien estime que le système qui régit l'Afrique du Sud est précisément la raison d'être des Nations Unies : l'inégalité institutionnelle, l'injustice, la violence, l'oppression et la discrimination. Il est donc surprenant que la situation en Afrique du Sud n'ait pas été traitée par tous les membres qui se sont exprimés jusqu'ici au cours de la présente session, pour ce qu'elle est réellement : une menace à l'égard des valeurs fondamentales des Nations Unies. Le dégoût que le système de gouvernement en Afrique du Sud et son occupation illégale et continue de la Namibie inspirent au Gouvernement australien est bien connu et n'a pas besoin d'être explicité ici. Nous voulons que l'apartheid soit rapidement et pacifiquement éliminé avant qu'un conflit plus vaste n'embrase la région et au-delà. L'Australie et d'autres pays du Commonwealth ont essayé de persuader l'Afrique du Sud - mais jusque-là en vain - d'élaborer un tel ensemble de réformes. Nous pensons que les Nations Unies devraient créer un système obligatoire de sanctions concertées et cohérentes qui feraient pression sur l'Afrique du Sud pour la contraindre à appliquer des réformes authentiques. Certes, l'Organisation devrait décourager ceux qui ne peuvent pas ou ne veulent pas adopter une politique de sanctions d'avoir des relations commerciales avec ceux qui peuvent et veulent adopter cette politique.

Au cours de ce débat, nous avons déjà entendu formuler l'espoir que des progrès pourront être réalisés en 1987, en vue d'une solution aux problèmes complexes du Moyen-Orient. En tant que pays qui a accueilli des colons de diverses parties du Moyen-Orient, qui contribue aux efforts de maintien de la paix des Nations Unies, qui, en termes simplement humains, ne manque pas d'être touché par le sort des réfugiés et les conséquences des conflits et du terrorisme, l'Australie partage cet espoir. Des progrès pourront être accomplis dès lors qu'il sera possible d'adopter des compromis et des accommodements en tenant compte des droits et des aspirations de tous ceux qui sont concernés.

M. Hayden (Australie)

Le président Roosevelt pensait que les Nations Unies avaient été conçues pour pallier l'échec des alliances exclusives, des sphères d'influence et autres expédients malencontreux. D'une part, il y avait l'influence illimitée des puissances victorieuses et, d'autre part, les dépossédés. Il incombait aux Nations Unies de combler le vide d'autorité entre les deux. Beaucoup diront que cela n'a guère changé. Certes, le Gouvernement australien voit l'Organisation comme la seule alternative possible à l'autorité qui régnait précédemment, très souvent au détriment d'un grand nombre d'êtres humains : le pouvoir de l'empire ou de l'Etat le plus fort. Mais malgré tout, et bien que le monde se trouve à cette étape de son histoire où les problèmes peuvent plus rarement être résolus au niveau national uniquement, la confiance en les organisations internationales semble avoir diminué. Certains préfèrent le recours à l'action unilatérale.

Le Gouvernement australien comprend, dans une certaine mesure, l'impatience exprimée à propos des Nations Unies et de leur fonctionnement. Effectivement, il est possible d'avoir une administration plus efficace dans l'Organisation, moins de doubles emplois onéreux et un processus de prise de décision plus rationnel pour le budget. Etant donné qu'elles ont une noble mission à remplir et doivent lutter contre la pauvreté et l'exploitation, il est tout à fait faux que les Nations Unies soient un exemple de consommation exagérée. Compte tenu des espoirs considérables qu'elles font naître dans tous les coins du monde, il serait regrettable que les Nations Unies dégénèrent en une agence de presse chargée de transmettre des déclarations finalement vides de sens. L'Australie est à l'avant-garde de ceux qui voudraient faire du Conseil de sécurité un organe plus efficace. Il faudrait par exemple le laisser agir avec plus de souplesse et jouer un rôle de conciliation ou de prévention. Il faudrait le laisser travailler en étroite collaboration avec le Secrétaire général. Je dis cela à dessein parce qu'il est évident que le Conseil est gêné dans son action par deux facteurs : la tendance à en faire une sorte de mini-Assemblée générale et le fait que ses membres permanents oublient parfois la responsabilité particulière qu'implique leur situation privilégiée. L'Australie aidera le Secrétaire général de manière aussi énergique et positive que possible à faire des Nations Unies une organisation plus efficace.

M. Hayden (Australie)

Cependant, il serait tout à fait erroné d'en déduire que le Gouvernement australien partage l'opinion de ceux qui agissent pour amoindrir l'influence et le rôle des Nations Unies et de leurs différentes institutions. Les Nations Unies sont assurées de l'appui le plus ferme du Gouvernement australien. Il ne devrait pas être permis d'en faire un bouc émissaire parce que certains Membres ne peuvent pas diminuer leurs intérêts nationaux. Comme Dag Hammarskjöld l'a dit un jour, c'est comme si on voulait accuser le bateau de la tempête. Le fait est que l'Organisation n'est ni meilleure ni pire que les pays qui contrôlent les cordons de sa bourse. Si certains Etats Membres contestent les procédures des Nations Unies ou si certains grands pays n'aiment pas la façon dont les petits pays utilisent le système, il faut continuer à lutter pour obtenir une réforme sensée et non pas se contenter de se laver les mains.

Il y a des milliers pour ne pas dire des millions de gens qui doivent leur abri, leur nourriture, leur éducation, voire leur survie aux institutions des Nations Unies. Les Nations Unies ont fait des progrès réguliers dans de nombreux domaines pratiques : par exemple, la protection de l'environnement; les conditions de travail; l'alphabétisation; la codification du droit; la gestion ordonnée du transport et des communications. Elles ont contribué à obtenir à défendre les libertés individuelles et nationales; elles ont contribué au maintien de la paix entre nations. Elles ont permis aux gens de prendre conscience de la gravité du potentiel de destruction des grands fléaux de l'humanité : l'oppression des individus; la pauvreté et le gaspillage des ressources, autant de causes de guerre. Elles ont créé et préservé un climat moral propice au règlement des affaires internationales. Elles sont devenues la tribune et le protecteur - pour beaucoup, les seuls - de ceux qui se sentent forts en tant que membres de la communauté internationale mais faibles lorsqu'isolés.

Je n'aurai pas la prétention d'exagérer l'influence de l'Australie sur ces questions. Mais je parle en tant que représentant d'une nation qui a une opinion très fermement arrêtée sur les menaces qui pèsent sur la capacité des Nations Unies de maintenir et de défendre les droits des individus et des nations dans un ordre mondial juste et efficace. Je réaffirme l'engagement pris par le Gouvernement australien lors de la quarantième session de l'Assemblée : une loyauté active, dévouée et profonde aux Nations Unies et à leurs idéaux. Notre gouvernement est

M. Hayden (Australie)

fermement convaincu que l'Organisation est en danger tant qu'elle refusera ou retardera la réforme. Mais il croit tout aussi fermement que rien ne peut remplacer les Nations Unies dans un système multilatéral de gestion en coopération des problèmes mondiaux et de maintien de la paix mondiale.

M. Ye GOUNG (Birmanie) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous exprimer les félicitations chaleureuses et sincères de la délégation birmane à l'occasion de votre élection unanime aux hautes fonctions de président de la quarante et unième session de l'Assemblée générale. Venant d'un pays ami et voisin, nous nous félicitons tout particulièrement de vous voir présider l'Assemblée. Votre carrière longue et remarquable, votre vaste connaissance des affaires internationales et des pratiques de l'Organisation des Nations Unies sont pour nous tous une garantie que les délibérations de la session seront dirigées efficacement jusqu'à une conclusion heureuse. Vous pouvez compter sur l'appui et la coopération complète de la délégation birmane.

Permettez-moi aussi d'exprimer notre gratitude et nos félicitations à votre éminent prédécesseur, S. Exc. l'ambassadeur Jaime de Piniés, pour la manière compétente dont il a dirigé les travaux de la quarantième session historique de l'Assemblée générale.

Depuis plusieurs années, l'Assemblée travaille dans des conditions caractérisées par une tension internationale marquée. A notre avis, le monde d'aujourd'hui est moins sûr et plus précaire que le monde envisagé par les artisans de la Charte il y a 40 ans. Nous vivons aujourd'hui dans une période d'incertitudes, de tensions et de conflits qui, loin de diminuer, augmentent. Bien qu'une guerre mondiale ait été évitée jusqu'ici, la menace d'une conflagration nucléaire continue d'être un souci croissant pour l'humanité tout entière.

Pour toutes les nations, la notion de sécurité est subjective. Quelques-unes la recherchent dans la confiance en les armes nucléaires, la majorité, défendent surtout leur souveraineté et leur indépendance. A un moment où les disparités s'accroissent entre l'abondance et la pénurie et où le système international est moins à même d'assurer une coopération juste et équitable entre les nations, particulièrement entre les nations développées et les nations en développement, il devient de plus en plus important que les questions de paix, de sécurité, de

M. Ye Goung (Birmanie)

bien-être économique et de justice sociale, ainsi que les autres grands problèmes d'intérêt mondial, soient traités effectivement grâce à la coopération au sein du système des Nations Unies. Beaucoup dépendra de la volonté et de la position collectives des Etats, notamment des plus puissants. Il est donc important que l'intérêt national des Etats pris séparément soit servi avant tout compte tenu des intérêts plus larges du monde en général.

M. Ye Goung (Birmanie)

La commémoration du quarantième anniversaire des Nations Unies pendant la dernière session de l'Assemblée générale est un événement important dans l'histoire de l'Organisation. Elle peut être considérée comme une occasion qui a transcendé son sens symbolique. Elle a fourni une occasion unique à tous ses membres d'exprimer leur conviction que les Nations Unies représentaient le meilleur espoir de l'humanité de vivre dans la paix et la prospérité. Pour faire de ces expressions d'espoir une réalité, il est nécessaire que ses membres participent au système des Nations Unies avec un attachement plus profond à leurs principes. Dans ce contexte, le Secrétaire général a dit dans sa déclaration finale que :

"Si cette célébration a assumé une telle importance, c'est que les relations internationales sont parvenues à un point critique. L'heure est venue de se demander où le recul du multilatéralisme risque de conduire le monde."

(A/40/PV.49, p. 2)

L'humanité a été affligée par des guerres depuis l'aube de l'histoire. Pourtant, chaque cœur humain chérit la paix, et le besoin de paix est plus fort et plus irrésistible que jamais. Il est bon que l'Assemblée générale ait proclamé 1986 "Année internationale de la paix". Nous espérons que l'élan politique ainsi amorcé durera et suscitera des conditions favorables à la paix dans les années à venir.

L'Organisation des Nations Unies n'est pas un gouvernement de nations et n'a pas la solution à tous les maux qui affligent le monde d'aujourd'hui. Mais, sans aucun doute, les Nations Unies peuvent être un instrument effectif dans la recherche de solutions aux problèmes du monde et, plus encore, dans l'édification d'un système plus pacifique et juste de relations entre les Etats.

A maintes reprises, on a dit que la réduction de la capacité des Nations Unies à exercer les fonctions qui lui ont été dévolues n'est pas imputable à l'Organisation elle-même, mais bien au manque de volonté politique de ses membres qu'exige l'application des dispositions de la Charte. Cela s'applique notamment au paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte, qui interdit de recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations entre les Etats, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Cet objectif n'a toujours pas été atteint. Nous sommes confrontés aujourd'hui à une situation où il devient de plus en plus difficile pour les petites nations de compter sur la Charte pour assurer leur sécurité.

M. Ye Goung (Birmanie)

La sécurité et la survie sont les soucis primordiaux de notre temps. Cela n'a jamais été ressenti plus vivement, et la plus grande tâche de l'humanité est de parer la menace d'une catastrophe nucléaire. La tâche la plus urgente de notre temps est de prévenir une guerre nucléaire. La paix et la sécurité internationales ne peuvent être garanties que par un désarmement authentique car, en fin de compte, la possession et l'accumulation constante d'armes nucléaires laissent la porte ouverte à une catastrophe mondiale.

Les progrès dans les négociations sur le désarmement dépendent essentiellement d'une réduction de la méfiance réciproque et, aux fins pratiques, c'est aux Etats importants sur le plan militaire, notamment aux deux plus puissants, qu'incombe la responsabilité spéciale d'accélérer les négociations en cours.

Les efforts utiles faits récemment pour arrêter et renverser la course aux armements ravivent nos espoirs que des initiatives sérieuses ont été prises pour parer les dangers qui découlent de l'existence d'armes nucléaires. Nous pensons qu'un climat politique plus propice à une meilleure entente améliorerait les perspectives de désarmement.

Cependant, nous ne pouvons pas manquer de relever le manque de logique dans l'approche utilisée, où les efforts pour parvenir à des accords de désarmement sont annulés par une course aux armements incessante, qui fait pièce à l'objectif même de ces négociations.

Des négociations au niveau bilatéral devraient avoir une incidence positive sur celles au niveau multilatéral et laissent espérer qu'elles donneront l'élan politique nécessaire pour parvenir à des travaux concrets dans le contexte multilatéral. On dit à juste titre que la sécurité internationale est l'affaire de toutes les nations et de tous les peuples. Ainsi, des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis ne sauraient diminuer l'importance des efforts multilatéraux de désarmement.

Cependant, nous nous trouvons dans une situation où les négociations multilatérales de désarmement se trouvent dans l'impasse. Bien que les questions de désarmement figurent à l'ordre du jour des Nations Unies et de la Conférence du désarmement depuis des années, aucun résultat réel n'a encore été atteint et la cause profonde de cette situation est le manque de volonté politique de certains Membres. Un nouvel engagement en faveur de négociations multilatérales serait

M. Ye Goung (Birmanie)

nécessaire pour remédier à la situation. Dans le passé, des négociations multilatérales ont contribué pour beaucoup à la conclusion d'accords de désarmement. Il importe également de maintenir la viabilité et la validité des accords de désarmement déjà conclus pour élargir les perspectives de nouvelles mesures positives.

La menace potentielle d'une extension de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique représente un nouveau danger. Il est inconcevable que la course aux armements sur terre puisse être arrêtée et que des mesures effectives puissent être prises à cet effet si on ne prend pas des mesures, alors qu'il en est encore temps, pour prévenir une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Etant donné les capacités opérationnelles actuellement mises au point, il est particulièrement urgent de prendre des mesures opportunes pour prévenir une escalade de la course aux armements dans l'espace, qui risque d'intensifier la course aux armements sur terre.

La réponse réside dans la réduction des armes nucléaires sur terre et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il semble impossible que le déploiement de nouveaux systèmes d'armement dans l'espace puisse éliminer la menace des armes nucléaires sur terre.

La situation au Kampuchea continue de susciter une inquiétude internationale, car la prolongation du conflit a des répercussions sérieuses sur la paix et la sécurité internationales. Elle empêche la promotion de relations amicales et la coopération entre les Etats de la région.

La question fondamentale est la création de conditions favorables à l'exercice par le peuple kampuchéen de son droit à l'autodétermination. Le rétablissement de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Kampuchea exige le retrait des troupes étrangères et la non-intervention par d'autres Etats dans les affaires intérieures du pays.

Il ne fait pas de doute que le peuple kampuchéen doit déterminer lui-même son avenir. En même temps, la recherche d'une solution significative repose sur les efforts de la communauté internationale et sur ceux des Etats intéressés de la région. Les efforts du Secrétaire général ont jeté les bases d'une meilleure compréhension entre les parties intéressées. Dans la recherche d'une solution pacifique par des négociations et des compromis réciproques, il importe de rappeler ce que dit le Secrétaire général dans son rapport, à savoir

M. Ye Goung (Birmanie)

"les problèmes de la région ne peuvent être réglés par des moyens militaires et un affrontement prolongé ne peut qu'exacerber les tensions et accroître les risques d'escalade". (A/40/759, p. 5)

En examinant la situation en Afghanistan, le problème sous-jacent concerne les principes fondamentaux devant régir les relations entre les Etats. La délégation birmane appuie les efforts de la communauté internationale visant à trouver un règlement négocié, conformément aux résolutions des Nations Unies. Le processus diplomatique amorcé par le Secrétaire général est digne d'éloges; on est parvenu maintenant à un stade où il est possible de mettre au point les textes qui doivent être acceptés en ce qui concerne des garanties de non-ingérence dans les affaires des Etats, des garanties internationales de non-ingérence et le retour volontaire des réfugiés dans leur patrie. Il est par conséquent nécessaire de poursuivre le processus pour parvenir à un règlement politique juste et complet. Pour ce faire, la solution des principaux problèmes de fond liés au retrait des troupes étrangères est essentielle.

M. Ye Goung (Birmanie)

Pour ainsi dire depuis sa création, l'Organisation des Nations Unies a été associée activement à la recherche continue de solutions politiques aux problèmes du Moyen-Orient. Ses activités dans la région ont été considérables. Or, les perspectives d'une solution d'ensemble au problème du Moyen-Orient restent éloignées, malgré les efforts déployés tant dans le cadre qu'à l'extérieur des Nations Unies. La voie de la paix au Moyen-Orient réside dans la volonté de toutes les parties intéressées de coopérer véritablement au processus de paix. La situation actuelle amenuise les raisons d'optimisme, tandis que l'année en cours voyait une marée montante de violence dans la région.

Le problème de la Palestine est au centre du problème du Moyen-Orient et représente par conséquent la clef de sa solution. Il va sans dire que les principes et le cadre d'une solution pacifique ont été formulés il y a déjà longtemps et réaffirmés à maintes reprises par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité. Ces principes sont : le retrait de toutes les forces d'occupation des territoires occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité; la reconnaissance des droits du peuple palestinien à l'autodétermination, à l'indépendance et à la souveraineté, et le droit de tous les Etats de la région de vivre en paix à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Ces dernières années, aucun pays au Moyen-Orient n'a été plus affecté par la guerre et la dévastation que le Liban. La paix au Liban réside dans le respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de ce pays. Ces objectifs ne pourront être atteints que par le respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, qui permettraient à la force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) de mener à bien de façon efficace son mandat au Sud-Liban.

Pour ce qui est du conflit entre l'Iran et l'Iraq, nous partageons l'inquiétude de la communauté mondiale. En dépit des efforts des Nations Unies, en particulier de ceux déployés par le Secrétaire général, la guerre a apporté des souffrances et causé des dévastations indicibles aux deux parties et a eu de graves répercussions sur la paix et la stabilité dans la région.

Le recours aux armes est contraire aux principes de la Charte des Nations Unies et le meilleur espoir réside dans le recours par les deux parties à la médiation ou à tout autre moyen de règlement pacifique, conformément à la résolution 582 (1986) du Conseil de sécurité.

M. Ye Goung (Birmanie)

L'aggravation de la situation en Afrique australe continue d'être un sujet de préoccupation non seulement pour le continent africain mais également pour le monde dans son ensemble. Ceci est illustré de façon évidente par le fait que le Conseil de sécurité s'est préoccupé à maintes reprises de questions ayant trait à la région au cours de l'année actuelle.

La complexité de la situation repose sur trois dimensions essentielles : premièrement, l'Afrique du Sud continue sa pratique impitoyable du système odieux de l'apartheid; deuxièmement, elle continue d'occuper illégalement la Namibie contre les aspirations de son peuple et la volonté de la communauté internationale; et, troisièmement, elle a intensifié les actes d'agression contre les Etats voisins indépendants.

Cette politique de déstabilisation de ses voisins est contraire aux normes du droit international et viole l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de ces Etats. Le principe de non-intervention dans les affaires d'autres Etats, qui est l'un des fondements pour des relations inter-Etats stables, a été ignoré par le régime sud-africain.

L'occupation flagrante de la Namibie par l'Afrique du Sud méconnaît toutes les résolutions pertinentes des Nations Unies. Elle continue d'utiliser des tactiques dilatoires pour faire obstacle à l'application de la résolution 435 (1978) qui constitue la base internationalement acceptable pour l'indépendance de la Namibie. La communauté internationale a estimé nécessaire, une fois de plus, de lancer un appel à l'Afrique du Sud pour qu'elle coopère de bonne foi en vue de l'application immédiate du plan des Nations Unies pour l'indépendance de la Namibie. L'élimination de l'apartheid et l'indépendance inconditionnelle de la Namibie créeraient les conditions nécessaires au rétablissement de la paix en Afrique australe.

L'escalade de la violence et le recours à la force en Afrique du Sud ont conduit la communauté internationale à lancer un appel urgent pour que soient exercées des pressions, par des moyens pacifiques, afin d'amener le régime à se rendre compte du caractère inutile de sa politique. La Conférence mondiale sur l'adoption de sanctions contre l'Afrique du Sud raciste, qui s'est tenue à Paris au début de cette année, a considéré la situation en Afrique du Sud comme extrêmement grave. Elle a souligné l'impérieuse nécessité de prendre d'urgence toutes les

M. Ye Goung (Birmanie)

mesures nécessaires en vue d'éliminer rapidement l'apartheid et de mettre fin à la violence en Afrique du Sud, à l'occupation illégale de la Namibie et à l'agression contre les Etats africains indépendants. C'est compte tenu de ces objectifs, que la Conférence a demandé l'adoption par la communauté internationale d'un programme d'action global et l'application de sanctions obligatoires contre l'Afrique du Sud, aux termes du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Depuis quatre années successives, un point relatif à la situation en Amérique centrale figure à l'ordre du jour de l'Assemblée générale. Il est évident que des solutions devraient être trouvées dans un cadre régional, grâce au processus de paix de Contadora, étant donné que celui-ci est acceptable pour toutes les parties intéressées dans la recherche d'un règlement pacifique négocié. Il convient de noter que le Groupe de Contadora a persévéré dans ses efforts en vue de rétablir la paix et la coopération en Amérique centrale. La communauté internationale peut y contribuer de la manière la plus positive en continuant de lui apporter son appui et ses encouragements.

Alors que la situation politique dans le monde ne nous porte guère à l'optimisme, la situation économique mondiale n'est non plus guère encourageante. L'économie mondiale continue d'affronter des difficultés. Les déséquilibres dans la situation économique internationale risquent de s'aggraver avec des incidences défavorables sur les économies des pays en développement. La persistance d'une telle situation montre que la crise n'est pas qu'un phénomène temporaire, mais bien l'effet de déséquilibres profonds dans la structure économique internationale. L'idée selon laquelle l'expansion de la production dans les pays industrialisés conduirait automatiquement à la croissance dans les pays en développement semble avoir maintenant été abandonnée.

Les pays en développement, en général, continuent de se heurter à de graves problèmes dans leurs balances des paiements et ne sont pas à même de stimuler leur développement économique par le moyen de leurs politiques intérieures. Ils subissent les conséquences défavorables de la détérioration des termes de l'échange, des problèmes de la dette et de la chute des prix des produits de base, tous facteurs qui entravent leurs perspectives de croissance et aggravent leur endettement.

M. Ye Goung (Birmanie)

Les pays en développement sont conscients de la nécessité de relancer la croissance par le biais de leurs politiques intérieures et d'une coopération économique internationale cohérente dans les domaines monétaire, financier, du commerce et de la dette. Une amélioration générale de la situation ne pourrait provenir que d'une expansion soutenue de l'activité économique mondiale, d'une amélioration des termes de l'échange des pays en développement, de l'abandon des taux d'intérêt élevés, d'une hausse des prix des produits de base et d'un renversement de la tendance qui se fait jour de plus en plus vers le protectionnisme et les restrictions commerciales.

Le système international du commerce et des paiements, ainsi que la faiblesse des économies nationales laissent peu de capacité pour pouvoir supporter des difficultés supplémentaires. Il s'agit d'examiner d'urgence la question de savoir comment ordonner et restructurer le système afin d'obtenir un meilleur rendement économique des économies nationales. Il est peu probable de voir se produire une réforme des systèmes commerciaux et des paiements dans la situation actuelle des pourparlers économiques internationaux, où l'on sépare les uns des autres les problèmes interdépendants de développement, d'emploi, de dette, de balances commerciales et des paiements, l'obstacle majeur étant que les décisions relatives aux systèmes monétaires et financiers internationaux restent l'apanage exclusif d'une petite minorité de nations riches. L'un des problèmes les plus urgents est celui de la dette, qui ne peut être résolu de façon satisfaisante que dans un contexte plus large de réformes du système commercial et des paiements. En même temps, le système lui-même en sera inévitablement affecté et son évolution à long terme sera fortement influencée par les décisions prises quant à la dette dans un avenir immédiat.

M. Ye Goung (Birmanie)

Les pays en développement qui ont des problèmes de service de la dette ont déjà fait de grands efforts politiques pour réduire le déficit extérieur en diminuant les importations et réduisant la croissance. Les programmes d'ajustements intérieurs entrepris par les pays débiteurs afin de rendre moins aigus les problèmes de la dette et toutes autres mesures ponctuelles, à eux seuls, ne résoudre pas le problème.

Dans une perspective plus large, la remise en ordre et la restructuration du commerce international et du système de paiement doivent être abordés d'une manière constructive et globale et dans la coopération. Cela exige une restructuration du commerce international et des institutions monétaires et de développement, de sorte que le processus de prise de décisions et leur fonctionnement d'ensemble deviennent plus équitables, plus justes et plus propices à la promotion du développement et de la prospérité mondiale. Il ne semble pas que des politiques ponctuelles dans un contexte plus étroit puissent apporter une solution d'ensemble aux problèmes des pays en développement, ni même à ceux qui tirent des avantages substantiels de l'ordre économique international actuel.

Je voudrais enfin aborder le problème primordial dont nous sommes saisis. La présente session de l'Assemblée générale devra examiner sérieusement la crise financière à laquelle est confrontée l'Organisation des Nations Unies. Le Secrétaire général, en portant la situation à la connaissance de l'Assemblée générale, à la session de reprise, en mai dernier, avait dit que c'était l'efficacité opérationnelle de l'ONU qui était en jeu. Au travers des opinions exprimées par les délégations lors de la session de reprise, un consensus s'était dégagé pour dire que si la crise actuelle était une crise de trésorerie, elle avait également une dimension politique. Il en découlait que si des mesures de caractère financier devaient être prises pour améliorer la situation à court terme, la recherche de solutions à long terme exigeait une approche globale et intégrée qui tienne compte des perspectives politiques générales.

Bien que l'examen de la façon la plus efficace d'utiliser les fonds fasse partie intégrante de la solution de la crise, le problème ne s'est pas posé parce que les dépenses ont dépassé le budget ordinaire de l'Organisation. Ce qui nous préoccupe sérieusement, c'est que le déficit de trésorerie qui se fait sentir depuis des années tient au fait que des contributions mises en recouvrement sont

M. Ye Goung (Birmanie)

retenues, notamment par certains des membres permanents du Conseil de sécurité. Lorsque des décisions unilatérales créent d'énormes déficits de trésorerie, la crise prend des dimensions graves et l'intégrité et la viabilité même du système des Nations Unies sont mises en cause alors que ces procédés sont contraires aux obligations de tout Membre.

Il conviendra lors de cette session de trouver des solutions à plus long terme et d'examiner les recommandations du Groupe d'experts de haut niveau qui avaient reçu pour mandat de déterminer les mesures propres à améliorer l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies. Nous croyons urgent que tous les Etats Membres fassent des efforts concertés. Ce n'est que si chaque Membre s'acquitte de ses obligations que l'on pourra assurer l'avenir de cette organisation qui, malgré ses insuffisances, a par ailleurs beaucoup accompli.

Permettez-moi de conclure en déclarant que ma délégation exprime l'espoir que lors de cette session, nous contribuerons à trouver les voies et moyens permettant de surmonter les nombreux obstacles qui s'opposent à la solution des problèmes variés qui nous affligent. Ce faisant, nous pourrons redonner vie et vigueur à l'Organisation des Nations Unies et à la Charte son rôle de source d'inspiration.

M. BIRD (Antigua-et-Barbuda) (interprétation de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de commencer en vous adressant mes félicitations pour votre élection à la présidence de cette quarante et unième session de l'Assemblée générale. Nous avons été convoqués à un moment crucial, un moment où nous sommes confrontés à des problèmes qui n'ont jamais encore été abordés par l'Assemblée. Mes incertitudes quant à notre capacité à trouver des solutions aux difficultés que traverse l'Organisation ne sont atténuées que parce que je connais votre capacité à régler les problèmes et à établir des ponts.

L'Organisation a rencontré un grand nombre de difficultés et a survécu à un nombre tout aussi important d'avatars au cours de ses 41 années d'existence, mais je crois qu'elle n'a jamais été confrontée à épreuve plus grande que les difficultés financières actuelles, qui mettent en cause sa capacité à fonctionner.

Aucune des nations représentées dans cette Assemblée ne doit permettre que les Nations Unies succombent à des pressions nées de l'idée mal inspirée qu'il faut affaiblir cette grande Organisation car, avec sa Charte, qui en régit le

M. Bird (Antigua-et-Barduda)

fonctionnement, elle reste aussi importante et vitale pour le monde d'aujourd'hui qu'elle l'était le 26 juin 1945, lorsque le Président des Etats-Unis, Harry Truman, déclarait à la séance de clôture de la première Assemblée générale, à San Francisco, que :

"La Charte des Nations Unies est une structure solide sur laquelle nous pouvons construire un monde meilleur."

En 1945, le monde se relevait des horreurs d'une guerre qui avait fait des millions de morts et anéanti la vie de millions et de millions d'autres. La dévastation était générale et l'humanité frémissait devant l'horreur de sa propre destruction. Les forces du fascisme et de la tyrannie, qui avaient déclenché le règne monstrueux de la terreur, avaient effrayé les nations, grandes ou petites, jusqu'à ce qu'elles réalisent que, selon les propos de Truman :

"Si nous avions eu la Charte des Nations Unies il y a quelques années - et avant tout la volonté de nous en servir - des millions d'êtres humains auraient été sauvés de la mort."

C'est dans ce contexte de gigantesque conflit, dans ce contexte de destruction, que les nations ont trouvé la possibilité de coopérer pour créer l'Organisation des Nations Unies et établir dans sa Charte les règles de conduite internationale susceptibles de conduire à une paix durable et à la sécurité pour tous.*

En 1986, les conditions ne sont guère très différentes. Aujourd'hui, des millions d'hommes continuent de mourir des conflits imposés par l'homme et de la négligence des hommes. La tyrannie et le terrorisme continuent d'errer sur le globe et la tension et la crainte sont toujours dans leur ombre. Aujourd'hui, nous avons la Charte des Nations Unies, mais avons-nous la volonté de l'utiliser? Et, pour reprendre les mots du Secrétaire général dans son rapport, allons-nous respecter les obligations financières qui nous incombent aux termes de la Charte?

En juin 1945, Truman disait : "Si à l'avenir, nous défail lions dans notre volonté d'utiliser la Charte des Nations Unies, des millions d'hommes aujourd'hui en vie trouveraient assurément la mort."

* M. Moushoutas (Chypre), vice-président, assume la présidence.

M. Bird (Antigua-et-Barduda)

Des millions d'hommes sont morts parce que nous n'avons pas utilisé la Charte. Combien doivent encore mourir au Moyen-Orient, en Amérique centrale, en Afrique du Sud et dans les attentats terroristes avant que nous ayons recours à la Charte? Combien de mères doivent encore mourir de faim, combien d'enfants doivent encore vivre trop faibles pour marcher, trop malades pour pleurer, trop affamés pour se rendre compte qu'ils sont en train de mourir - combien encore avant que nous n'ayons recours à la Charte?

Pour les petites nations comme la mienne, ce n'est pas un faux problème; c'est une question capitale. Notre existence même dépend du respect de la Charte des Nations Unies par d'autres Etats plus puissants, car demain, nous pouvons être victimes de l'agression d'un voisin plus fort, ou pis encore, du danger de la guerre d'autrui.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Indépendamment de notre propre désir de promouvoir le respect de la Charte et de préserver l'oeuvre des Nations Unies, la modestie de notre taille ne diminue en rien l'ampleur de notre inquiétude devant les conflits qui se poursuivent dans le monde et n'apaise pas davantage la vive douleur que nous ressentons au fond de nous-mêmes lorsque nous voyons la misère des milliers de gens qui agonisent dans le monde entier, victimes de la malnutrition et de l'absence de soins médicaux.

Au nom des millions d'êtres humains morts pour que l'humanité en arrive à comprendre l'impérieuse nécessité des Nations Unies; au nom de ceux qui, par millions, sont morts depuis parce que nous n'avons pas utilisé cette organisation et sa charte pour faire cesser les guerres, je prie instamment l'Assemblée de ne pas se lancer dans un débat acrimonieux sur la crise financière que traverse l'Organisation, qui ne ferait qu'affaiblir davantage les Nations Unies. Au nom de mon pays, je lance un appel pour que nous nous efforcions au contraire de renforcer l'Organisation et, faisant preuve d'un véritable esprit de compromis, sachions surmonter les difficultés actuelles. Comme le Secrétaire général le fait remarquer dans son rapport à la présente session :

"... dans un monde où il est à peu près certain que les destinées de tous les pays seront de plus en plus étroitement liées les unes aux autres, rien ne pourra remplacer un mécanisme multilatéral efficace pour assurer le maintien de la paix et de la sécurité internationales et s'attaquer collectivement aux problèmes mondiaux." (A/41/L, p. 3)

Ma délégation est d'avis que le rapport du Groupe d'experts de haut niveau chargé d'examiner l'efficacité du fonctionnement administratif et financier des Nations Unies fournit le plan des réformes qui s'imposent. Nous prions instamment l'Assemblée d'accepter les recommandations du Groupe en tant que bases à partir desquelles il sera possible de rationaliser l'Organisation.

Toutefois, nous voudrions également demander instamment à ceux qui n'ont toujours pas versé leurs contributions à l'Organisation de le faire promptement car la stabilité du monde se trouverait menacée si les Nations Unies étaient paralysées, affaiblies et privées de toute autorité.

Aucun pays, aucune région ne peut assurer sa propre sécurité sans que la sécurité des autres soit garantie. La paix mondiale ne peut être réalisée dans un monde qui n'est qu'à moitié exempt de toute menace. Si un pays veut sa sécurité, il doit être prêt à partager cette sécurité avec tous.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Ceux qui ont élaboré la Charte des Nations Unies étaient bien conscients de la nécessité pour l'Organisation de jouer un rôle important dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, afin de "préserver les générations futures du fléau de la guerre". Le Chapitre VII de la Charte contient le plan d'un système de sécurité internationale assorti d'un pouvoir d'application en vue de prévenir l'agression et d'empêcher que les différends régionaux ne dégénèrent en conflits armés. Ce plan n'a jamais été appliqué. Pourtant, en observant le monde, on constate que, sur pratiquement chaque continent, il y a un conflit régional; on estime que, depuis la fin de la seconde guerre mondiale, il y a eu environ 150 conflits, qui ont fait au moins 20 millions de morts.

Il est effrayant de constater que le monde dépense actuellement plus de 1,5 million de dollars par minute en armements. Il ne faut que 15 jours et 15 heures aux dépenses militaires du monde pour atteindre le niveau du montant total de l'aide accordée à l'ensemble des pays en développement en 1983. Les épées n'ont pas été forgées en hoyaux, les lances ne sont pas devenues des serpes et les nations continuent de lever l'épée les unes contre les autres. Et cela n'apparaît de façon plus frappante que dans le fait que, dans le monde, sur 100 000 personnes, il y a 556 soldats mais seulement 85 docteurs.

C'est compte tenu de cette situation que nous devons tous nous féliciter de l'accord intervenu en septembre dernier, à Stockholm, entre les pays de l'OTAN et ceux du Pacte de Varsovie, et qui vise à autoriser la vérification et l'inspection des activités militaires et leur observation. Le Document de Stockholm atténue énormément la tension et la méfiance que font naître ces activités militaires et prouve que, moyennant la volonté politique nécessaire, l'Est et l'Ouest peuvent trouver un terrain d'entente, encourageant l'humanité dans son ensemble à éprouver un heureux sentiment d'optimisme quant à l'avenir du monde.

Nous devons tous prier pour que Stockholm ne se révèle pas un faux départ mais le début d'un courageux et long voyage qui nous conduise à une réduction des armes classiques et, plus important, à une limitation réelle des armes nucléaires.

Si les petits pays, comme le mien, se félicitent du relâchement de la tension en Europe qui a résulté de l'Accord de Stockholm, ils n'en restent pas moins préoccupés de ce que, en l'absence d'un respect universel du principe de la sécurité collective sous garantie des Nations Unies, il ait fallu protéger la

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

sécurité nationale au moyen d'une accumulation d'armements et d'accords militaires avec des pays tout aussi petits et désavantagés que les nôtres. Mon pays et d'autres comme lui dans les Caraïbes auraient préféré consacrer leurs maigres ressources à la construction d'hôpitaux, au bien-être des personnes âgées et à l'éducation de la jeunesse.

Il n'est pas juste que les petits pays, qui ont connu l'exploitation et dont les peuples ont, pendant des siècles, été forcés de connaître les privations et la souffrance, doivent ployer sous l'écrasant fardeau des dépenses d'armements au moment où ils s'engagent sur la voie de l'indépendance.

Mais nous ne nous y trompons pas : aussi petits que nous soyons, nous n'en sommes pas moins l'objet de l'attention d'aventuriers d'un type ou d'un autre. Les nombreux cas de forces mercenaires rassemblées dans le but d'envahir de petits pays, d'opportunistes politiques fauteurs de troubles et de trafiquants de drogues sans scrupules qui déstabilisent nos territoires nous interdisent de rester les bras croisés. Pour faire face à ces éléments pernicioeux, et du fait que les Nations Unies manquent de la volonté nécessaire pour examiner la question de la sécurité telle que le prévoit la Charte, les petits Etats ont été contraints de créer les moyens d'assurer leur propre protection.

Mais, en détournant nos maigres ressources au profit de notre sécurité, notre développement social s'en trouve retardé.

En 1982, un an après l'entrée de mon pays à l'Organisation en tant que Membre, le Secrétaire général lançait un appel à l'effet de

"réhabiliter le principe d'une action collective pour la paix et la sécurité qui figure dans la Charte..." (A/37/1, p. 2)

de manière à répondre au besoin des gouvernements

"d'un système viable de sécurité collective dans lequel ils puissent avoir pleinement confiance." (Ibid.)

Cependant, quatre ans plus tard, nous ne sommes toujours pas parvenus à établir la confiance dans la capacité des Nations Unies d'instituer un système de sécurité collective, car les pays qui ont un pouvoir de veto au Conseil de sécurité ont préféré faire échouer les efforts visant à créer un "système viable de sécurité collective", tel qu'il a été envisagé par le Secrétaire général et approuvé par cette assemblée.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Cela n'a profité à personne - des conflits ont éclaté comme des feux de brousse sur toute la planète et les superpuissances ont été prises dans les flammes de ces brasiers du fait que chacune d'elles appuie l'un ou l'autre des adversaires. Le coût a été élevé non seulement pour les populations engagées dans le conflit mais pour celles des superpuissances, dont les gouvernements détournent des ressources normalement destinées à leur propre développement et s'en servent pour chercher à s'assurer la suprématie.

En tant que représentant d'un petit pays soucieux de faire progresser son développement économique et social et profondément conscient de ce qu'un système de sécurité collective sous l'égide des Nations Unies offre des chances de pouvoir instaurer une authentique stabilité mondiale, je demande à l'Assemblée de charger le Secrétaire général de soumettre à nouveau la question de la sécurité collective à l'attention du Conseil de sécurité, dans l'espoir que la situation troublée où se trouve le monde et l'effet débilisant qu'elle a sur tous les pays, y compris les superpuissances, susciteront cette fois une réaction plus productive.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Alors que nous passons en revue la situation mondiale, qui pourrait ne pas être gravement inquiet? Dans certaines régions du Moyen-Orient, les enfants n'ont plus une vie normale : leur école est l'armée, et leur seul terrain de jeux un champ de bataille. La guerre entre deux voisins, l'Iran et l'Iraq, fait rage avec des conséquences tragiques pour les deux pays. L'Assemblée générale et le Conseil de sécurité peuvent user de leur influence pour obtenir par la médiation un cessez-le-feu et un règlement pacifique de ce conflit.

De même, l'Assemblée ne saurait rester indifférente devant l'accroissement des tensions en Amérique centrale en raison de la situation au Nicaragua. La vie des gens a été gravement dérangée; la vie quotidienne est bouleversée car pour chacun, chaque jour qui passe peut être le dernier. Est-ce ainsi que les gens devraient vivre? Le temps n'est-il pas venu pour l'Assemblée et le Conseil de sécurité d'appuyer concrètement le processus de négociation de Contadora et de favoriser ainsi un accord global, vérifiable et simultané propice à l'instauration d'une paix durable et véritable dans la région?

Devant cette scène inquiétante de tribulations humaines, nous trouvons un réconfort dans au moins une tentative faite pour trouver une solution aux problèmes par des moyens pacifiques. L'Assemblée devrait se féliciter des efforts déployés par la République de Corée pour régler ses différends avec la Corée du Nord sur la base d'une formule d'unification globale. Nous prions instamment les pays voisins d'autres régions de quitter les champs de bataille et de chercher des solutions à leurs différends à la table des négociations.

Mon pays se trouve sur la route du trafic le plus dangereux que l'hémisphère occidental ait connu au cours de ce siècle : la route de la drogue vers les Etats-Unis. Mon pays servant de lieu de transbordement, une partie de la drogue est restée sur nos côtes et l'attrait de sommes fabuleuses favorise la toxicomanie, le crime et la délinquance.

Nous avons également pu constater les conséquences néfastes des narcotiques sur les sociétés : la fleur de la jeunesse qui s'étiole et se fane avant d'avoir eu la possibilité de s'épanouir réellement, des êtres intelligents qui ne sont plus que de tristes épaves, la vie éteinte avant d'avoir pu briller. Nous sommes tous pleinement conscients des incidences qu'a sur le développement économique l'abus des drogues dont fait la main-d'oeuvre dans les pays en développement. Si les

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Etats plus importants et plus puissants ne peuvent se permettre le gaspillage de leurs ressources humaines, comment pourrions-nous, petits Etats à population plus faible, faire face à un problème aussi grave?

Le problème est d'autant plus inquiétant que l'année dernière l'Organe international de contrôle des stupéfiants a indiqué que des preuves existent, qui lient clairement le trafic de la drogue dans plusieurs pays au trafic illégal des armes à feu, à la subversion, au terrorisme international et à d'autres activités criminelles. Depuis la publication de ce rapport, la situation n'a fait que se détériorer davantage. Notre développement économique menacé de l'intérieur par l'habitude qu'on a suscitée chez nos jeunes de consommer des stupéfiants tandis que notre sécurité est menacée de l'extérieur par des bandits qui souhaitent trouver des lieux de transbordement vers les Etats-Unis et qui ne reculent devant rien, y compris le crime, pour sauvegarder leurs gains mal acquis.

Les Nations Unies doivent trouver le moyen de mettre en place des mécanismes auxquels les pays pourraient recourir pour débarrasser le monde de ce fléau. A cet égard, la communauté internationale tout entière doit appuyer fermement la conférence internationale sur l'abus et le trafic illicite des stupéfiants, qui doit avoir lieu l'année prochaine et réunir des participants de niveau ministériel. Parallèlement, les Etats Membres des Nations Unies doivent appuyer les activités de l'Organisation dans ce domaine.

Ma délégation voudrait proposer que, suivant une résolution axée sur l'avenir, présentée par les pays de l'Asie du Sud-Est et adoptée par l'Assemblée générale l'année dernière, les tâches de l'Organisation dans ce domaine comprennent celle de fournir aux pays en développement qui en feraient la demande l'aide d'une équipe internationale bien formée et compétente pour enquêter et dépister sur leurs territoires les trafiquants de drogues et pour surveiller efficacement leurs eaux territoriales. Cette nouvelle activité serait possible grâce au Groupe central de formation pour les agents de la force publique dont s'occupent les Nations Unies depuis 1972. Je voudrais ajouter que les plus importantes contributions à ce groupe devraient émaner des pays qui offrent les plus grands marchés à ces drogues. En effet, même si nous reconnaissons que chacun a la responsabilité de veiller aux dangers qui menacent l'humanité tout entière, on ne peut espérer des petits pays qu'ils payent pour l'élimination des maux qui sévissent dans les sociétés d'Etats plus grands et plus riches.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Les trafiquants de drogues ne connaissent pas de frontières, et les effets néfastes de l'abus des stupéfiants se font sentir sans égard à la nationalité, à l'idéologie et à l'ethnie des victimes. Tous nos pays ont un intérêt réel à faire avorter cette activité honteuse. A cette fin, je lance un appel à l'Assemblée générale pour qu'elle charge le Secrétaire général de créer un plan mondial pour éliminer progressivement la production illicite de stupéfiants narcotiques dans toutes les régions du monde. Ce programme devrait tenir compte de la nécessité de trouver d'autres moyens d'existence pour un grand nombre de pauvres gens des pays en développement, que l'on utilise à la fabrication de ces drogues contre une somme à peine suffisante à leur subsistance tandis que les organisateurs et les distributeurs dans les pays développés s'enrichissent grassement.

Si, dans les Caraïbes, nous nous sentons menacés par les activités illicites des trafiquants de drogues, il faut également comprendre que nous ne le sommes pas moins par l'accroissement du nombre de réacteurs nucléaires dans notre hémisphère. Les événements de Tchernobyl nous ont montré que les accidents de réacteurs nucléaires peuvent être aussi dévastateurs que l'explosion d'une bombe nucléaire. Les pays des Caraïbes ne s'étendent pas sur une vaste zone et, par conséquent, les effets d'un accident nucléaire se répandraient immédiatement dans toute notre région, sans épargner personne ou presque.

Nous nous inquiétons de voir que si, dans notre hémisphère, un nombre accru de réacteurs nucléaires sont installés, nous n'avons aucun contrôle de leur nombre, emplacement ou niveau de sécurité. C'est dans ce contexte que nous devons nous demander : à quel moment l'emplacement ou le niveau de sécurité des réacteurs nucléaires cessent d'être une question nationale pour devenir une préoccupation internationale? Est-ce lorsqu'une nation insulaire tout entière est anéantie? Est-ce lorsqu'il est trop tard pour prévenir la mort de milliers de personnes?

Dans les Caraïbes, nous avons de bonnes raisons de sympathiser avec les Etats frères du Pacifique qui ont été affligés pendant des années par les essais nucléaires de grands Etats et par le déversement de déchets nucléaires. Nous partageons les craintes profondément enracinées des Etats insulaires du Pacifique à l'égard des effets médicaux à long terme de l'exposition aux radiations et de la contamination de l'environnement, y compris les ressources biologiques de la mer et les récoltes alimentaires, qui peuvent être les conséquences néfastes de l'activité nucléaire.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Tout en exprimant notre ferme désir de voir les Etats-Unis et l'Union soviétique se mettre d'accord dans leurs négociations pour limiter les armes nucléaires, nous sommes conscients de la nécessité pour l'ensemble de la communauté internationale de se mettre également d'accord sur la sécurité nucléaire. Nous savons qu'il y a à peine deux mois les experts gouvernementaux se sont réunis à l'Agence internationale de l'énergie atomique, à Vienne, pour établir le texte de deux projets de convention dans le domaine de la sécurité nucléaire. Voilà un événement dont nous nous félicitons, et nous prions toutes les nations de ratifier ces conventions le plus rapidement possible.

Il faut cependant comprendre que ces conventions ne répondent qu'en partie à certaines de nos préoccupations. En effet, si ces traités obligeront les Etats qui les ratifient à signaler promptement les accidents nucléaires pouvant avoir des effets transfrontières et les engageront également à fournir toute assistance en cas d'accident nucléaire, ils ne prévoient pas de normes de sécurité ou de vérification.

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Pour un pays comme le mien, qui fait à peine 170 milles carrés, la prompte notification d'un accident nucléaire ne servirait de rien, car les effets d'un désastre à l'échelle de notre île seraient immédiats et fatals. C'est dans ce contexte que ma délégation voudrait demander instamment à toutes les nations d'accepter d'identifier, dans le système des Nations Unies, les moyens permettant de fixer les normes de la sécurité nucléaire et de la vérifier.

J'en viens maintenant au terrorisme. Là encore, si ces actes odieux ont eu lieu surtout dans les pays développés, de petits Etats se trouvent eux-mêmes dans une position vulnérable. Certains de nos pays sont devenus la scène de conflits qui mettent aux prises d'autres Etats et nous avons été obligés de prendre des précautions pour nous protéger. Ces précautions ne sont pas gratuites et, par conséquent, nous avons été obligés de détourner une partie des fonds prévus pour des projets de développement économique et social aux fins de la lutte contre le fléau que représente le terrorisme.

Les pays des Antilles dépendent du tourisme. Ils accueillent des visiteurs du monde entier et leur offrent les agréments de la nature que présente la région où ils ont le bonheur de vivre. Ce sont là d'importants éléments de notre bien-être économique. Ne serait-ce que pour cette raison, nous ne pouvons nous permettre de traiter à la légère la sécurité de nos ports. Dans un monde où les terroristes frappent sans discrimination des civils innocents, la situation actuelle exige que nous rompions notre mode de vie pacifique par des mesures de sécurité extravagantes au bénéfice des centaines de milliers de personnes qui visitent nos pays chaque année.

Qu'aucune organisation terroriste, qui tue de sang-froid et sans discrimination des innocents, ne s'imagine qu'elle jouit du respect ou de la sympathie du monde. Ce n'est pas vrai. En effet, les actions de ces organisations les ont déjà perdues, ainsi que ceux qui les soutiennent, aux yeux de nombreuses nations qui, dans d'autres circonstances, auraient pu prêter une oreille attentive à leur cause. Les activités terroristes contre des cibles civiles ne bénéficient à personne et le moment est venu de prendre les mesures les plus énergiques possibles contre ceux qui voudraient les encourager.

Je me tourne maintenant vers l'Afrique australe. Le Secrétaire général a noté que :

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

"Seule l'élimination totale de l'apartheid permettra de rétablir la paix en Afrique du Sud et dans l'Afrique australe tout entière." (A/41/1, p. 12)

Cette observation est l'écho du cri de nombreux Sud-Africains, noirs et blancs, qui aspirent au jour où leur pays sera libéré du joug de l'apartheid, de l'emprisonnement illégal, des tortures policières et des massacres, sanctionnés par l'Etat, dont sont victimes jeunes et vieux.

Malheureusement, les lamentations qui nous parviennent du fond des geôles sud-africaines où sévit une brutalité sans nom, ne sont pas arrivées aux oreilles de ceux qui sont les mieux placés pour mettre fin à cette honte que représente l'apartheid. Ainsi, malgré un appui écrasant en faveur de sanctions économiques obligatoires contre le régime sud-africain il y a encore des pays qui hésitent à agir et d'autres qui se bornent à le vilipender. Et pourtant, en juin de cette année, le Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth, dont la tentative de négociation d'un règlement pacifique en Afrique du Sud a échoué devant le mépris des autorités sud-africaines, soulignait dans son rapport que, si l'Afrique du Sud :

"... en vient à conclure qu'elle sera toujours à l'abri de mesures économiques, il est peu probable que le processus de changement en Afrique du Sud s'accélère."

Ce même Groupe de personnalités éminentes du Commonwealth concluait que, si la population non blanche en Afrique du Sud en venait :

"... à croire que la communauté mondiale n'exercera jamais une pression efficace suffisante en prenant d'autres mesures pour appuyer sa cause, elle n'aurait plus qu'une seule option, celle d'une violence toujours accrue."

Si nous voulons accorder le moindre crédit aux conclusions de ce groupe, nous devons nécessairement déduire que les gouvernements qui refusent actuellement d'imposer des sanctions à l'encontre de l'Afrique du Sud aident l'apartheid à survivre et poussent les populations non blanches d'Afrique du Sud à obtenir leurs droits de l'homme fondamentaux et leurs droits civils par la violence et la mort.

Feu le Premier Ministre de l'Inde, M. Nehru, a écrit :

"Il n'existe nulle part de chemin facile vers la liberté, et nombreux sont ceux d'entre nous qui devront parcourir maintes fois la vallée de l'ombre de la mort avant que nous n'atteignons la cime des montagnes de nos désirs".

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

Il ne faudrait pas se méprendre : la population noire d'Afrique du Sud est prête à parcourir cette vallée dans tous les sens pour conquérir sa liberté. Le choix qui s'offre à l'Assemblée et, en fin de compte, aux membres du Conseil de sécurité, est soit d'aider l'Afrique du Sud à atteindre la cime des montagnes de la démocratie et de la justice, soit de plonger le pays et tout son peuple dans un bain de sang. Mon pays choisit la démocratie; nous choisissons la liberté et la justice pour toute l'Afrique du Sud. Nous prions instamment tous les autres pays de faire de même en acceptant l'imposition de sanctions économiques globales et obligatoires à l'encontre de ce régime odieux.

Nous arrivons aux derniers mois de l'année dont nous avons fait l'Année internationale de la paix. Mais cette année n'a guère été pacifique, car des conflits se sont poursuivis sans relâche dans de nombreuses parties du monde. Les premières indications que nous ayons eues de ce désir de paix sont parvenues, non pas des gouvernements, mais du commun des mortels animé d'un esprit de fraternité et d'appartenance, de ceux qui ont participé à la marche contre les armes nucléaires, de ceux qui ont donné sans compter et de tout coeur pour soulager les affamés d'Afrique, de ceux qui ont protesté contre l'apartheid. Ce sont ceux-là qui ont transcendé les limites étroites de leur nationalité, de leur ethnicité et de leur souveraineté et qui, en examinant la situation d'autres pays, se sont reconnus dans d'autres peuples.

Au seuil du XXI^e siècle, les gouvernements pourraient envisager de s'inspirer de ces hommes qui ont tant fait cette année pour promouvoir la paix. A cet égard, nous devrions garder présents à l'esprit les termes suivants de la Constitution de l'une des institutions spécialisées du système des Nations Unies : l'Unesco :

"Puisque c'est dans l'esprit de l'homme que commencent les guerres, c'est dans l'esprit de l'homme que doivent être érigées les défenses de la paix; Que c'est la méconnaissance de nos styles de vie respectifs qui a été, tout au long de l'histoire de l'humanité, une cause commune de suspicion et de mésestente entre les peuples du monde, et la raison pour laquelle leurs différends n'ont que trop souvent dégénéré en guerres;"

C'est dans ce contexte que je voudrais demander instamment à l'Assemblée de faire sienne la proposition de la vingt-troisième Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco)

M. Bird (Antigua-et-Barbuda)

en vue de la proclamation d'une Décennie mondiale du développement culturel. En effet, nous n'éliminerons pas la suspicion et la méfiance entre toutes les nations à moins de favoriser l'entente entre tous les peuples.

Le Conseil économique et social a soumis à l'examen de l'Assemblée générale une résolution sur cette question. Ne passons pas de ce siècle au suivant sans avoir essayé d'ériger les défenses de la paix dans l'esprit de l'homme. Efforçons-nous de connaître les styles de vie des autres, entrons dans le siècle nouveau avec, de notre côté, toutes les chances de paix et laissons derrière nous les échecs de la guerre.

M. SRITHIRATH (République démocratique populaire lao) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de féliciter chaleureusement M. Choudhury pour sa brillante élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée générale. Ma délégation y voit un hommage rendu tant à son pays qu'à sa personne, dont la sagesse et les qualités diplomatiques nous donnent l'assurance que nos travaux seront couronnés de succès.

Ma délégation voudrait aussi exprimer sa satisfaction devant la manière exemplaire dont son prédécesseur, M. de Piniés, a assuré sa lourde responsabilité au cours de la dernière session.

Elle voudrait également rendre hommage à la patience et au dévouement avec lesquels notre distingué Secrétaire général, M. Javier Pérez de Cuéllar, s'est employé jusqu'à présent à contribuer à la création des conditions favorables au renforcement de la paix et de la sécurité internationales ainsi qu'à la promotion de la coopération internationale pour le développement.

En nous réunissant aujourd'hui à nouveau dans cette prestigieuse salle, nous ne pouvons nous empêcher de jeter un regard rétrospectif sur les acquis de la quarantième session, qui a été, comme nous le savons, une session commémorative, et sur ceux de l'année en cours proclamée comme Année internationale de la paix. Bien que, dans certaines régions du monde, on ait enregistré une tendance au relâchement de la tension, la communauté internationale a assisté à une recrudescence d'actes d'agression, d'interventions ouvertes ou occultes ainsi que d'autres formes et pratiques de terrorisme d'Etat perpétrés par les milieux bellicistes de l'impérialisme et leurs alliés inconditionnels à l'encontre d'un certain nombre d'Etats indépendants et souverains d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

L'espoir qu'a fait naître le Sommet soviéto-américain en novembre dernier parmi les peuples du monde s'est ainsi volatilisé. En effet, ce sommet n'a pas fourni l'impulsion attendue à un relâchement de la tension dans les relations internationales et, partant, au ralentissement de la course aux armements, notamment en ce qui concerne les armes nucléaires et les autres armes de destruction massive. Il est incontestable que la survie à l'âge nucléaire constitue le problème le plus brûlant et le plus crucial pour l'humanité tout entière.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Aussi la République démocratique populaire lao salue-t-elle et soutient-elle fermement les initiatives et les propositions constructives et réalistes avancées jusqu'ici par l'Union soviétique tendant à la liquidation graduelle et totale des armes nucléaires d'ici à l'an 2000. Plus encore, l'Union soviétique, en dépit de l'attitude négative et contraire de l'Administration américaine, a prorogé, par trois fois, son moratoire unilatéral sur les essais nucléaires. Il est impérieux que l'autre partie agisse dans le même sens. Egalement digne d'éloges a été la proposition avancée récemment par les pays membres du Pacte de Varsovie de réduire substantiellement les forces armées et les armements classiques en Europe. Pour ce qui est de la prévention de la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, le Gouvernement soviétique a également récemment avancé un programme global d'exploration et d'exploitation internationales de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques pour le bien de l'humanité tout entière.

Pour libérer notre planète Terre de la menace d'un holocauste nucléaire qui, s'il se produisait, détruirait toute forme de vie et de civilisation humaine, il n'est pas de devoir plus sacré pour les peuples du monde que d'intensifier la lutte opiniâtre contre la course débridée aux armements tant nucléaires que classiques sur terre et contre l'extension de cette course à l'espace extra-atmosphérique. Pareillement, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao salue et soutient fermement les Déclarations de New Delhi et de Mexico des six chefs d'Etat et de gouvernement ainsi que les activités en faveur de la paix et du désarmement menées par les organisations de masse de par le monde. Dans cet ordre d'idées, il est hautement souhaitable que les négociations soviéto-américaines à Genève sur la limitation des armes nucléaires et spatiales aboutissent à des résultats concrets et que la Conférence du désarmement à Genève fasse des progrès substantiels dans le processus de négociation sur la conclusion d'un traité d'interdiction totale d'essais nucléaires ainsi que d'une convention de prohibition universelle des armes chimiques. Nous espérons que la partie américaine fera preuve de plus de réalisme et renoncera, une fois pour toutes, à son dessein de parvenir à une problématique supériorité militaire en persuadant ses alliés de l'OTAN et autres à se joindre à son programme dit "guerre des étoiles" et en voulant révoquer unilatéralement les Accords SALT 2 de 1979. Il convient de noter dans le même esprit que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, au cours de leur huitième Sommet,

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

tenu début septembre, à Harare, ont lancé un appel urgent pour qu'il soit mis fin à la course débridée aux armements nucléaires et à tout projet d'extension de cette dernière à l'espace extra-atmosphérique. Ma délégation se félicite vivement de l'initiative avancée par les pays socialistes concernant la mise en place d'un système général de paix et de sécurité internationales englobant les domaines politique, économique, militaire et humanitaire. Ce dernier point a été d'ailleurs inscrit à l'ordre du jour de la présente session.

Les tensions et conflits sanglants, avec leurs cortèges de morts et de souffrances, sont presque devenus le lot quotidien de notre monde d'aujourd'hui. Et les causes en sont connues de tous. Au Proche-Orient, les forces d'occupation sionistes continuent impunément de réprimer et d'opprimer les populations sans défense des territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967.

Le Sud-Liban ainsi que sa population continuent de subir des exactions et atrocités commises par des troupes sionistes qui refusent de l'évacuer, en violation flagrante des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité de 1978 et 1982. Cette attitude arrogante et intransigeante d'Israël s'explique par le fait que celui-ci bénéficie du soutien multiforme de son allié stratégique et d'autres milieux impérialistes.

La République démocratique populaire lao réaffirme encore une fois sa position conséquente quant au règlement du problème du Moyen-Orient, au coeur duquel se trouve la question palestinienne. Le Gouvernement lao soutient fermement tout règlement global, juste et durable qui implique l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits nationaux inaliénables, y compris le droit de créer son propre Etat en Palestine et le retrait total et inconditionnel des troupes israéliennes de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Pour atteindre cet objectif, il est hautement souhaitable qu'une conférence internationale de la paix au Moyen-Orient puisse se tenir dans les meilleurs délais sous les auspices de l'ONU et à laquelle participeraient outre l'Union soviétique et les Etats-Unis, toutes les parties intéressées, y compris l'OLP, seul et légitime représentant du peuple palestinien. Il est regrettable que jusqu'à présent le Gouvernement américain et Tel-Aviv s'opposent catégoriquement à la convocation d'une telle conférence.

Le monde a été profondément outragé par les actes de provocation et d'agression armée de l'Administration américaine, en mars-avril dernier, contre la Libye, pays indépendant et souverain, Membre de l'ONU et du Mouvement des pays non alignés, actes qui, d'ailleurs, ont fait l'objet d'une condamnation universelle. Le Gouvernement et le peuple lao tiennent à réaffirmer leur soutien et leur solidarité indéfectibles tant au peuple libyen qu'à d'autres peuples arabes de la région qui ont été ainsi victimes des actes de provocation, d'intimidation et d'agression de la part des forces sionistes et de leur protecteur inconditionnel.

Nous ne pouvons pas, bien entendu, nous permettre de rester indifférents devant les deuils et les destructions que le conflit Iran-Iraq inflige aux peuples de ces deux pays, Membres du Mouvement des pays non alignés et de l'ONU. Nous souhaitons de tout coeur que ce conflit tragique, qui n'a que trop duré, puisse trouver une solution juste, durable et mutuellement acceptable.

Un régime de terreur et d'oppression inqualifiables continue de régner en Afrique du Sud du fait même de l'apartheid, système de discrimination raciale le plus sauvage et inhumain que la minorité blanche au pouvoir dans ce pays a érigé en principe de gouvernement.

Le Gouvernement et le peuple lao se sont toujours associés aux nobles efforts de la communauté internationale en faveur de la liquidation pure et simple de ce fléau anachronique et endémique. C'est aussi ce même régime raciste de Pretoria qui a été à l'origine voici un siècle des malheurs du peuple namibien dont il continue d'occuper illégalement le territoire. La position de mon gouvernement à cet égard est bien connue. Nous estimons que l'accession par le peuple namibien à une indépendance véritable dans une Namibie unie passe par la mise en oeuvre stricte et inconditionnelle de la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité.

Il s'avère impérieux que la résolution de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question et qui s'est clôturée avec succès il y a 10 jours à peine soit scrupuleusement mise en oeuvre.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Le Gouvernement et le peuple lao, ayant subi eux-mêmes l'oppression coloniale dans le passé, tiennent à réaffirmer au peuple valeureux d'Afrique du Sud, sous la direction de l'ANC d'une part et au vaillant peuple namibien, sous la direction de la SWAPO, son seul et authentique représentant d'autre part, leur soutien total.

Le même témoignage de soutien s'adresse également aux peuples et aux gouvernements du Zimbabwe, de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie et d'autres pays de la ligne de front qui luttent en faveur de cette même noble cause ainsi que pour la défense de leur indépendance, de leur souveraineté et de l'intégrité territoriale de leurs patries respectives.

Les menaces contre la paix et la sécurité en Amérique centrale ont connu dernièrement un degré d'intensité et de gravité inquiétant. A cet égard la Cour internationale de Justice a rendu récemment son jugement déclarant illégaux les actes de provocations armées, de blocus économique et commercial que l'Administration américaine a commis à l'encontre du Gouvernement et du peuple héroïque du Nicaragua.

Le règlement de la crise centraméricaine pour qu'il soit juste, durable et mutuellement acceptable ne saurait, selon nous, résider que dans la mise en oeuvre des initiatives de paix élaborées dans le cadre du Groupe de Contadora et du Groupe de soutien de Lima.

Le Gouvernement et le peuple lao tiennent à réaffirmer ici leur soutien au peuple du Nicaragua et au gouvernement sandiniste en lutte pour préserver leur indépendance, leur souveraineté et l'intégrité territoriale de leur patrie. Nous réaffirmons également notre sympathie et notre soutien le plus ferme au Gouvernement et au peuple cubains frères qui luttent toujours indomptablement pour préserver leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale.

Ces mêmes témoignages de sympathie et de solidarité vont aussi au peuple de Porto-Rico et aux autres peuples de cette région, qui luttent vaillamment pour l'autodétermination, l'indépendance et la démocratie véritable dans leurs pays respectifs.

La région du Sud-Ouest asiatique n'est malheureusement pas exempte de tension. Je veux parler notamment de la République démocratique d'Afghanistan qui a été victime d'une guerre non déclarée de la part des milieux agressifs de l'impérialisme et de la réaction tant régionale que mondiale.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Le Gouvernement et le peuple lao, tout en condamnant énergiquement toute cette série d'actes de terrorisme d'Etat, tiennent à réaffirmer leur solidarité agissante avec le Gouvernement et le peuple afghans dans leurs efforts inlassables pour préserver les gains précieux de la révolution d'avril et pour trouver une solution politique à la situation autour de ce pays.

Dans la région de l'océan Indien, l'intensification de la présence militaire de l'impérialisme et le renforcement de sa base aéronavale de Diego-Garcia constituent une grave menace pour la paix et la sécurité des Etats riverains et de ceux de l'arrière-pays. Il s'avère alors impérieux que la conférence internationale sur l'océan Indien soit convoquée sans plus de retard en vue d'en faire une zone de paix.

La situation dans l'ensemble de l'Asie et du Pacifique et plus particulièrement dans la péninsule coréenne ne s'avère guère stable. L'introduction par les Etats-Unis des armes nucléaires au Sud de la Corée, outre la division de cette péninsule ou les tentatives de perpétuer l'existence des deux Corée, constitue une grave menace pour la paix et la sécurité de la région et un obstacle à la réunification pacifique et indépendante de la patrie coréenne.

Parlant des intérêts stratégiques dans la région du Pacifique, ma délégation se prononce fermement contre la recrudescence des essais nucléaires et des tentatives d'implantation d'armes nucléaires de l'impérialisme, lesquels posent directement de graves menaces à la sécurité des peuples de cette région.

Pour ce qui est du sort des populations des territoires coloniaux et de ceux sous tutelle, mon pays s'oppose à toute machination procédurale de la part des puissances coloniales et administrantes en vue d'annexer la Micronésie et la Nouvelle-Calédonie et soutient la lutte courageuse que mènent ces peuples pour l'accession de ces territoires à l'indépendance authentique.

Je voudrais maintenant aborder les problèmes de paix, de stabilité et de coopération en Asie du Sud-Est, région dont fait partie mon pays, la République démocratique populaire lao. Les causes profondes de l'instabilité et des tensions qui règnent dans cette région sont archiconnues, pour la simple raison qu'elles ont été répétées à cette tribune par un grand nombre de délégations, dont la mienne, depuis sept ans.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Les milieux dirigeants de l'impérialisme, de l'expansionnisme et de l'hégémonisme de grande nation voient d'un mauvais oeil le succès du processus révolutionnaire en République démocratique populaire lao, en République populaire du Kampuchea et en République socialiste du Viet Nam. Ils veulent réinstaller à Phnom Penh la bande criminelle polpotiste et consorts, contre la volonté souveraine du peuple kampuchéen martyr.

La communauté internationale se doit de protéger les intérêts légitimes et les droits fondamentaux inaliénables du peuple kampuchéen dont l'oeuvre de renaissance et de consolidation nationale miraculeuse est digne de respect et d'admiration.

Les succès enregistrés au cours de ces huit dernières années par nos trois peuples lao, vietnamien et kampuchéen dans l'oeuvre de la défense et de l'édification nationales, dans le renforcement de la solidarité et de la coopération avec les pays socialistes et les pays épris de paix et de justice de par le monde constituent un facteur fondamental garantissant la paix et la stabilité de la région. Les trois pays de l'Indochine ont déjà réaffirmé à plusieurs reprises leur proposition, plus particulièrement celle mentionnée dans le communiqué de la treizième Conférence des ministres des affaires étrangères du Laos, du Viet Nam et du Kampuchea, tenue à Hanoi les 17 et 18 août derniers, visant d'une part à adopter les mesures qui s'imposent pour faire de l'Asie du Sud-Est une zone de paix, d'amitié et de coopération sur la base du retrait total des troupes étrangères de la région et de la cessation de toute ingérence étrangère et, d'autre part, à trouver une solution au problème kampuchéen. Il est à rappeler que sur ce dernier point le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea se tient prêt à entreprendre des négociations avec les groupes ou les individus khmers dans l'opposition, sur la base de l'élimination militaire et politique de la clique de Polpot, allant de pair avec le retrait des troupes vietnamiennes du Kampuchea, ce aux fins de réconciliation nationale.

Nous nous félicitons de la déclaration importante faite par le Ministre australien des affaires étrangères, M. Hayden, en juin dernier à Manille, sur la création d'un tribunal international chargé de juger Polpot et d'autres criminels, coupables du crime de génocide au Kampuchea. Cette proposition réaliste et honnête ne manquera pas de trouver un écho favorable parmi l'opinion publique internationale éprise de paix et de justice.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

Quant aux relations entre la République démocratique populaire lao et le Royaume de Thaïlande, elles ne sont pas exemptes de perturbations. Un grand nombre de problèmes qui se sont produits entre eux au cours des dernières années n'ont pas encore trouvé de solutions appropriées.

Cependant, l'exigence quotidienne des deux peuples lao et thaï pour des relations normales demeure toujours pressante. C'est pourquoi le Gouvernement de la République démocratique populaire lao juge qu'il est grand temps de se parler et est disposé à faire tout ce qui est en son pouvoir, tant au niveau gouvernemental qu'au niveau local, pour créer des conditions favorables au renforcement de la compréhension et de la confiance mutuelles entre les deux peuples aux fins de reprendre des négociations et de parvenir rapidement à normaliser dans tous les domaines les relations lao-thaï et de contribuer aux besoins de paix et de stabilité dans la région. Un acte similaire de la part du Gouvernement thaïlandais sera toujours le bienvenu.

Les relations entre mon pays et la République populaire de Chine ne sont pas meilleures non plus. Toutefois, le Gouvernement de la République démocratique populaire lao attache une grande valeur à son amitié de longue date avec le peuple chinois et se prononce en conséquence pour les relations normales et de bon voisinage sur la base du respect, par la République populaire de Chine, de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Laos, de la non-agression et de la non-ingérence dans les affaires intérieures de ce dernier et de la coexistence pacifique.

Procédant de cet axiome, nous souhaitons que la communauté internationale, et tout particulièrement l'ONU, au lieu de persister à prôner une approche erronée des problèmes de paix, de stabilité et de coopération en Asie du Sud-Est ainsi que du problème du Kampuchea, apportent leur contribution constructive à la promotion du processus irrésistible du dialogue qui s'est déjà concrétisé, quoique timidement, entre les pays directement concernés de l'Asie.

Il est intéressant de rappeler que les chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, au cours de leurs conférences au sommet de New Delhi en 1983 et d'Harare en septembre dernier, se sont clairement prononcés dans ce sens. Dans ce contexte, le point de l'ordre du jour intitulé "La question de la paix, de la stabilité et de la coopération en Asie du Sud-Est" nous semble avoir fait

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

honorablement son temps. C'est pourquoi, pour épargner à la présente session de l'Assemblée générale toute atmosphère de tension, d'acrimonie et de polémique inutiles, il serait préférable de ne pas discuter de ce point et de porter notre attention essentiellement sur le problème de fond relatif à la situation globale en Asie-Pacifique.

Qu'il me soit permis maintenant de dire quelques mots sur les relations étroites entre le désarmement et le développement. Les gens de bonne foi admettent sans ambages qu'il existe une relation de cause à effet entre ces deux réalités. Il n'y a que ceux qui refusent de mettre un terme à la course aux armements, tant classiques que nucléaires, qui contestent l'existence d'un tel lien organique.

Il est incontestable qu'une fraction, si minime soit-elle, qui serait libérée de la somme astronomique consacrée aux dépenses militaires annuelles dans le monde, suffirait à soulager les souffrances et les misères d'un bon nombre d'enfants, de femmes et de vieillards en Afrique, en Asie, en Amérique latine et dans le monde entier.

A cet égard, ma délégation a appris avec déception et regret que c'est l'attitude négative et peu conciliante de certaines puissances occidentales qui a empêché l'ouverture, cette année à Paris, de la Conférence des Nations Unies sur les relations entre le désarmement et le développement.

De même, ma délégation est préoccupée par la situation de crise financière de l'Organisation des Nations Unies qui, à notre avis, est le résultat de la volonté préméditée de certaines puissances impérialistes de créer artificiellement de telles situations.

Les peuples du monde ont un besoin urgent et légitime de vivre en paix et en sécurité, à l'abri des conflits et des tensions, comme des frustrations et de la misère. Malheureusement, les peuples des pays en développement, notamment les moins avancés, subissent de nos jours tantôt des actes d'agression et de déstabilisation, tantôt des mesures de pression d'ordre économique, commercial et financier de la part des puissances impérialistes et néo-colonialistes.

M. Srithirath (Rép. dém. pop. lao)

La plupart du temps, les pays les moins avancés et sans littoral subissent les effets néfastes de la politique commerciale hostile et répréhensible que pratiquent à leur encontre leurs voisins, les pays de transit. Ces deux catégories de pays continuent de subir les retombées nocives de la crise économique mondiale qui est aggravée par la recrudescence des mesures protectionnistes auxquelles ont recours la majorité des pays développés à économie de marché. La politique de taux d'intérêt élevé, la détérioration des termes de l'échange, le fardeau écrasant de la dette extérieure, le tarissement des flux concessionnels d'aide publique au développement et, enfin, le transfert inverse des ressources financières, tout ceci a contribué fatalement à l'appauvrissement des pays en développement et, particulièrement, des moins avancés d'entre eux. Il n'est pas étonnant, dès lors, que le fossé ne fasse que s'élargir entre les nantis et les démunis. Il est grand temps que les pays développés à économie de marché reconsidèrent leur position déraisonnable et égoïste et acceptent ainsi de s'associer activement et sincèrement aux efforts qu'a entrepris la communauté internationale en vue de l'ouverture des négociations globales devant déboucher sur la mise en oeuvre d'une stratégie de restructuration des relations économiques internationales sur une base juste et démocratique. Ils ne doivent pas perdre de vue que l'instauration du nouvel ordre économique international juste et équitable s'opérera dans l'intérêt bien compris de tous les peuples du monde.

Les événements qui se sont produits au cours de ces dernières années sont nombreux et inquiétants. Ils ont pour cause la politique d'ingérence, d'agression, d'attentat et de pillage des ressources naturelles poursuivie par l'impérialisme. Mais les peuples du monde, forts de leur confiance en l'avenir, des efforts soutenus qu'ils consacrent à la recherche de la paix et du progrès social, ont lutté côte à côte pour mettre en échec cette politique de l'impérialisme. Il est réconfortant de constater que cette manière de voir a été corroborée par la récente conférence au sommet des pays non alignés.

Ma délégation voudrait exprimer l'espoir que la présente session qui s'ouvre dans l'atmosphère optimiste de l'Année internationale de la paix sera à même de s'acquitter avec succès de la noble tâche que lui a assignée l'humanité.

M. VELAYATI (République islamique d'Iran) (parle en persan; interprétation d'après un texte anglais fourni par la délégation) : Je suis très heureux de féliciter M. Choudhury, du Bangladesh, de son élection bien méritée à la présidence de l'Assemblée générale. Je suis certain que sa direction éclairée et son expérience intellectuelle et culturelle permettront à cette Assemblée de prendre des décisions importantes pour la communauté internationale, des décisions qui amèneront l'humanité à révéler un seul Dieu et à lui obéir, et à prévenir l'agression et la domination des uns sur les autres.

L'infrastructure intergouvernementale et internationale a subi des transformations radicales grâce au développement des modes de communication modernes. Il existe maintenant un nouveau phénomène, à savoir "la communauté internationale" ou "la famille internationale". Des liens compliqués s'instaurent entre les membres de cette famille et la collision de leurs intérêts et de leurs motifs nous ont conduits à une complexité encore plus grande. Les Nations Unies, par ailleurs, sont la seule instance qui puisse contribuer de manière appréciable à la création d'un ordre juste et judicieux pour régir cette famille internationale désunie. La responsabilité cruciale qui incombe à notre Organisation ne saurait donc être minimisée. Pour éclairer la voie de l'avenir et réparer nos erreurs, nous sommes obligés d'examiner les réalisations des Nations Unies au cours de ces 40 dernières années compte tenu des réalités de notre monde actuel.

Actuellement, beaucoup de gens dans le monde se posent les questions suivantes : "Qu'ont fait les Nations Unies jusqu'à présent?". "Quels services cette Organisation rend-elle à la communauté internationale, à grand renfort de publicité, de dépenses, de changements structurels?". Nous estimons qu'elle a certaines réussites à son actif.

Premièrement, les fondations ont été jetées pour favoriser les communications internationales dans tous les domaines, des sphères politique et économique aux secteurs culturel, scientifique et technique. Ce qui, à son tour, a contribué à former l'idée d'une famille internationale unifiée qui englobe toute l'humanité, quelles que soient les différences de race, de couleur de peau, de culture ou de langue.

Deuxièmement, il faut mentionner le succès remporté dans la lutte contre le colonialisme. La résolution 1514 (XV) a marqué la révolte de l'homme contre le colonialisme. Aujourd'hui, le colonialisme n'existe plus dans la plupart de ces pays, qui ont conquis leur indépendance. C'est là une contribution précieuse et digne d'éloge.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Mais il est regrettable de devoir constater que l'ancien colonialisme a été remplacé par un colonialisme plus dangereux, le "néo-colonialisme", qui a entraîné de nombreux pays récemment devenus indépendants à accepter la domination de pays puissants sous des formes variées. Il est essentiel de s'attaquer aux racines de ce problème et de découvrir pourquoi le néo-colonialisme a pu être si efficace. Il ne fait aucun doute que le retard technique et industriel, joint au sous-développement économique, a joué un rôle décisif dans l'instauration d'un nouveau système de domination et de néo-colonialisme. Les efforts consentis par les Nations Unies dans ce domaine ont été importants bien que souvent sans résultat. La création d'institutions spécialisées, l'instauration de la coopération Sud-Sud, et l'adoption de la Déclaration sur le nouvel ordre économique international ont été au nombre des initiatives les plus importantes.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Plus de 12 ans se sont écoulés depuis l'adoption de la Déclaration sur le nouvel ordre économique international mais cette déclaration n'a pas connu tout le succès qu'elle aurait dû à cause de l'opposition obstinée des pays développés industrialisés.

Le sous-développement a ouvert la voie au néo-colonialisme. En même temps, le succès des grandes puissances qui ont asservi d'autres nations est principalement dû au fait qu'il n'y a pas d'ordre juste qui régit les relations au niveau international de nature à garantir la sécurité nationale, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats Membres. Aujourd'hui, la force et la domination régissent les relations internationales, et c'est la raison pour laquelle nous devons nous préoccuper de paix et de sécurité internationales. Non seulement les Nations Unies n'ont rien fait face à ce danger mais, dans bien des cas, elles y ont consenti.

Aujourd'hui, l'équilibre de la puissance plutôt que la suprématie du droit est un principe qui a été accepté comme base et seul moyen possible de défendre la sécurité non seulement au plan national, mais également aux plans régional et global. Le recours à la menace ou à l'emploi de la force, l'agression et l'occupation du territoire des autres par la force et la violation de la souveraineté sont des méthodes qu'on utilise sans qu'elles rencontrent d'opposition marquée de la part des Nations Unies et autres instances internationales. Nous devons reconnaître que, dans de nombreux cas, les Nations Unies ont même contribué à conférer légitimité à de telles méthodes. N'est-il pas vrai que, dans la pratique, le maintien du statu quo et même la création de situations nouvelles résultant de méthodes agressives sont devenus un principe général en matière de relations internationales? Le droit fondé sur les valeurs humaines et la justice devrait jouer un rôle déterminant dans les relations entre les membres de la communauté internationale. Dans ce contexte, la course mondiale aux armements s'explique; c'est une course dont l'enjeu est la supériorité militaire, qualitative et quantitative, pour créer une situation favorable en recourant à la menace ou à l'emploi de la force.

On peut trouver un autre exemple de cette soumission à la logique de la force de la part des Nations Unies dans la Charte et le système de procédures du Conseil de sécurité. La Charte tend de manière injuste à défendre les intérêts des grandes puissances. Je citerai un exemple clair : celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales par les forces alliées. Il est ironique de voir que la paix mondiale est aujourd'hui menacée justement par ces mêmes grandes puissances.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Le droit de veto n'est rien d'autre qu'un défi lancé à la communauté internationale; il a empêché l'Organisation de remporter un certain nombre de succès. Elle ne pourra prendre aucune mesure concrète contre l'oppression tant que cette politique de soumission à la force sera inscrite dans la Charte. La triste expérience de ces dernières années nous l'a prouvé au Conseil de sécurité. Les Nations Unies n'ont pas pu prendre de mesures efficaces contre la violation de la souveraineté nationale et de l'indépendance de nombreux pays, en Amérique latine et en Afrique, au Moyen-Orient, en Iran, en Libye et en Afghanistan. Dans certains cas, nous avons même vu le Conseil de sécurité chercher ouvertement à défendre l'agresseur et aller jusqu'à publier un communiqué le défendant; et donc contre la victime. C'est dans ce contexte que le Conseil a permis à certains détenteurs du droit de veto de profiter d'avantages financiers pour légitimer cette situation à l'Assemblée générale. Que signifie d'autre le chantage américain? L'Organisation est-elle une instance où le droit de vote se définit en fonction du revenu national de chaque Etat Membre ou bien est-elle une instance internationale prenant des décisions sur des problèmes internationaux où chaque Membre dispose de la même voix? J'espère que la présente session apportera une réponse claire et décisive à cette question.

Si les Nations Unies sont incapables de s'acquitter de leur objectif essentiel, qui consiste à préserver l'indépendance et l'intégrité territoriale de tous les Membres et à maintenir la sécurité internationale, elles devraient au moins appuyer les Etats qui sont résolus à résister à toute forme d'agression. C'est le moins que nous puissions attendre de l'Organisation internationale. L'appui aux mouvements de libération nationale ainsi qu'aux pays qui ont acquis l'indépendance après de longues années de lutte et de révolution populaire devrait constituer le devoir fondamental de l'Organisation. Ne sommes-nous pas en droit d'attendre que les Nations Unies assument un rôle essentiel : la défense de ces jeunes Etats révolutionnaires? Pour illustrer de manière parlante ce que je viens de dire, je voudrais mentionner la révolution islamique en Iran, qui a fait l'objet de diverses formes de pression, dès le début de sa victoire. Je n'ai pas l'intention de décrire les événements historiques dans le détail. La domination étrangère récente de notre pays a été caractérisée par le coup d'Etat organisé par la CIA en 1953 et le retour au pouvoir du régime fantoche de Pahlavi. La nation iranienne n'a jamais cédé à cette oppression et a entamé une résistance qui a porté ses fruits en 1979. Il est inutile de dire ici qu'au cours de ces 25 ans de lutte, des milliers de

M. Velayati (République islamique d'Iran)

jeunes de notre pays sont morts pour défendre leurs nobles objectifs - mais rien n'a échappé aux griffes des oppresseurs. Nos ressources naturelles ont été pillées, notre langue et notre culture ont été transformées et notre économie est devenue malade et dépendante. La révolution islamique a inspiré un nouveau mouvement dans le monde de l'Islam et parmi les peuples opprimés, par son message les enjoignant de résister et de refuser la domination. C'était une leçon de sacrifice pour la cause de l'indépendance, de la justice et de la vérité.

Tout cela a suscité l'inquiétude des puissances qui cherchaient la domination, et qui commencèrent à fomenter complots et conspiration. Diverses tentatives de coup d'Etat, commanditées de l'étranger, ont été déjouées, grâce à la défense unifiée du peuple musulman et avec la bénédiction divine. Nous avons même été confrontés à une intervention militaire directe des Etats-Unis à Tabas, suivie de sanctions économiques et d'une guerre de propagande généralisée. Tous ces complots ont avorté, mais les Nations Unies n'ont pris aucune mesure positive et efficace. N'y aurait-il pas un seul de ces crimes qui concerne les droits fondamentaux des Nations Unies? Il arrive quelquefois qu'un événement de moyenne importance suscite de nombreuses récriminations au sein de cette Organisation, ce qui entraîne la convocation d'une réunion extraordinaire de l'Assemblée générale, de sessions extraordinaires du Conseil de sécurité, l'adoption de nombreuses résolutions, des condamnations, l'expression de regrets, etc. Mais si l'Iran est victime d'une intervention étrangère, d'une agression évidente ou d'un blocus économique, apparemment, rien ne se produit. Tous ces complots ont finalement conduit à une agression militaire iraquienne de grande ampleur contre la République islamique d'Iran, il y a six ans.

Il ne fait aucun doute que l'un des complots les plus vils organisés contre la révolution islamique a été l'agression iraquienne préméditée contre l'Iran. C'est là une guerre sans précédent depuis la seconde guerre mondiale par son ampleur et les forces militaires en jeu. Le 22 septembre 1980, plus de 12 divisions iraqiennes et plusieurs brigades indépendantes ont commencé une guerre éclair contre l'Iran sur terre, sur mer et dans les airs. La population civile a été faite prisonnière par les forces d'invasion. Des dizaines de milliers de kilomètres carrés de nos terres ont été occupés dès les premiers jours de l'invasion. Plusieurs milliers de villes et villages, petits et grands, ont été rasés et certaines villes comme Qasr-e-Shirin et Naft-e-Shah sont toujours occupées par les troupes ba'athistes.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Il n'est pas difficile de comprendre les objectifs, les motifs essentiels derrière l'invasion lancée par le régime iraquien. Il n'y a pas besoin de théories compliquées pour l'expliquer. Il suffit de penser à l'attitude de l'agresseur sur les plans militaire et politique et sur celui de la propagande. Le fait que les troupes ennemies aient pu s'avancer au coeur de notre pays, le plus loin possible, montre de façon parlante que l'Iraq n'allait pas se contenter de résoudre unilatéralement un différend frontalier. Les déclarations du Président iraquien, Saddam Hussein, prouvent que le régime iraquien cherchait à renverser la République islamique d'Iran. Les cartes publiées en Iraq, dont certaines figurent dans des livres scolaires, montrent certaines parties de notre pays annexées par l'Iraq, ce qui prouve que l'Iraq était déterminé à occuper une grande partie de notre territoire. En d'autres termes, la guerre irano-iraquienne n'était rien d'autre qu'une invasion flagrante destinée à saper notre indépendance, notre souveraineté nationale et notre intégrité territoriale. En outre, il s'agissait d'une invasion contre une révolution.

Le moment choisi pour l'agression mérite également notre attention. L'Iraq, par un calcul simple et naïf, a pensé que l'Iran suivait sa révolution à pas chancelants; que l'armée était démantelée par les transformations révolutionnaires et que la situation n'était pas stable; par conséquent, il trouvait là une occasion en or, en tirant profit de tous ces éléments, d'envahir l'Iran. Le régime iraquien a donc perpétré ce crime tout à fait assuré de sa victoire et sans éprouver la moindre crainte des instances internationales. Il était certain que la logique régissant les relations internationales serait favorable à l'agression et rendrait la nouvelle situation acceptable.

Lorsque notre pays a été confronté à cette agression, deux possibilités s'offraient à lui : ou bien céder à la force et renoncer à la révolution, à la dignité, à l'indépendance et à la souveraineté, ou bien résister à l'agression. Nous n'avons pas reçu notre révolution des mains des grandes puissances; elle n'a abouti qu'à la suite des sacrifices et des longues années de lutte de milliers d'hommes et de femmes. Lancer une agression contre la révolution, c'était violer l'existence même de chaque individu constitutif de notre nation.

Du premier jour de l'invasion, alors que l'ennemi était au faite de son sentiment de supériorité et jusqu'à maintenant, alors qu'il éprouve remords et frustrations, nous ne disons qu'une seule et même chose, que nous avons cherché à

M. Velayati (République islamique d'Iran)

traduire : "l'agresseur doit être condamné et châtié, et la paix doit être rétablie entre les deux pays et dans la région sur la base de la justice".

Pour notre défense sacrée, nous nous sommes reposés sur Dieu tout-puissant, sur nous-mêmes et nous continuerons à agir de manière indépendante. En présentant notre victoire aux autres nations confrontées à l'agression, je voudrais les assurer que si les peuples sont déterminés à résister à toute agression pour protéger leur pays, leur indépendance et leur souveraineté nationale, ils connaîtront le succès, même s'ils sont seuls. Tous les agresseurs, qu'ils s'appellent Hitler ou Saddam, sont condamnés à un destin identique.

Le régime iraquien non seulement a commis un crime contre l'humanité et contre la paix internationale par son agression militaire, mais, au cours de ces six dernières années, il a également perpétré différents crimes de guerre au mépris de toutes les normes du droit international. Il est regrettable que, bien que le rapport de l'Organisation des Nations Unies mentionne explicitement les sévices dont sont victimes des prisonniers de guerre iraniens dans les camps iraquiens, aucun changement ne se soit produit dans ce domaine. Des attaques contre des zones civiles et la guerre portée dans les villes, entraînant le martyre de milliers d'hommes, de femmes et d'enfants, constituent un autre crime de guerre de l'Iraq, s'ajoutant à la longue liste des violations du droit international. L'Accord du 12 juin 1984 n'a pas duré longtemps et le régime iraquien a repris ses attaques contre les quartiers résidentiels, comme cela est rapporté dans les documents de l'Organisation des Nations Unies. Ce crime se poursuit aujourd'hui encore. Les attaques contre des avions civils sont rares dans le monde. La communauté internationale a vu un gouvernement publier un rapport officiel le 17 mars 1985 où l'on fait référence à ce crime notoire. Le dernier en date de ces incidents s'est produit lorsqu'un avion civil de la compagnie Asseman a été abattu au-dessus de la ville de Ahwaz, au sud de l'Iran, et que 40 passagers ont été assassinés.

Un autre crime inhumain commis par l'Iraq est l'utilisation répétée des armes chimiques. A la suite de la publication des rapports de 1984 et 1985 des Nations Unies, dans lesquels le recours aux armes chimiques a été confirmé (document S/17911), où l'on trouve les observations de l'équipe du Secrétaire général qui s'est rendue dans les provinces de Khuzestan, il est clairement indiqué que l'Iraq a utilisé fréquemment et extensivement des armes chimiques. Ce rapport

M. Velayati (République islamique d'Iran)

est un document international important; il est le premier cas enregistré, depuis la création des Nations Unies, de violation du Protocole de Genève de 1925, puisque dans ce document, le pays qui l'enfreint est clairement nommé. Malheureusement, ce document très important n'a pas attiré toute l'attention qu'il méritait. Bien que certains pays occidentaux et certains de leurs alliés ainsi que certains pays non alignés et des pays musulmans, comme le Pakistan, aient pris position sur les crimes de l'Iraq, et bien que le Conseil de sécurité, dans sa déclaration du 21 mars 1986, ait condamné le régime iraquien, aucun texte en rapport avec l'ampleur prise par les actes inhumains commis par l'Iraq n'a encore été adopté. En conséquence, et depuis la publication de ces déclarations du Conseil de sécurité, l'Iraq, à cinq reprises - les 22 et 23 mars ainsi qu'en mai et avril 1986 - a utilisé des armes chimiques sur le champ de bataille et contre des zones civiles.

Le Conseil de sécurité assume une lourde responsabilité à ce sujet. Si un petit pays comme l'Iraq peut se permettre d'enfreindre inconsidérément l'une des conventions internationales les plus importantes dans le contexte du désarmement, qu'est-ce qui garantira que d'autres conventions existantes seront respectées à l'avenir? La communauté internationale attend du Conseil de sécurité qu'il adopte une résolution condamnant une fois de plus la poursuite de l'utilisation par le régime iraquien des armes chimiques et l'enjoignant ouvertement de respecter son avis. Le Conseil de sécurité devrait également inviter tous les pays à suspendre complètement les exportations vers l'Iraq de produits chimiques et des connaissances susceptibles d'être utilisés dans la production d'armes chimiques.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Il devrait également appliquer des règlements stricts à l'égard de quiconque refuse de respecter ces exigences universelles. En outre, compte tenu des conséquences de l'emploi répété par l'Iraq des armes chimiques, ce qui affaiblit le Protocole de 1925, il faudrait que tous les pays demandent l'application des dispositions de ce Protocole.

Les Nations Unies doivent faire face à une autre tâche importante : procéder aux enquêtes nécessaires pour identifier les sources d'approvisionnement en armes chimiques de l'Iraq. Il est bien sûr tout à fait possible que le gaz moutarde soit fabriqué en Iraq à partir de substances importées, mais le gaz asphyxiant, dont l'emploi a été confirmé par le rapport des Nations Unies de 1984, est une arme chimique complexe, assurément fournie à l'Iraq par les pays qui possèdent la technique nécessaire. Nous avons suffisamment de preuves à cet égard.

Qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour souligner ici l'une des principales insuffisances de l'ordre international actuel. La Charte des Nations Unies a confié au Conseil de sécurité, dans le cadre des règles et des relations politiques, la responsabilité de traiter des violations du droit international de nature à mettre en danger la paix et la sécurité mondiales. La communauté internationale ne dispose malheureusement pas d'un organe juridique indépendant et suffisamment fort et la Cour internationale de Justice ne jouit pas d'une autorité clairement établie et automatique dans ce domaine. Dès qu'un crime est commis dans un pays quelconque, le pouvoir judiciaire poursuit le criminel, qu'une plainte ait ou non été déposée. Mais sur le plan international, les violations et les crimes commis contre la paix et l'humanité ne font l'objet que de condamnations politiques - et encore. Quel organe politique est chargé d'enquêter sur les violations par l'Iraq du droit international? Nous estimons, par exemple, que la Cour internationale de Justice de La Haye devrait traiter de façon indépendante de l'infraction par l'Iraq au Protocole de Genève de 1925, que l'Iran porte plainte ou non. Nous espérons sincèrement que ceux qui cherchent à améliorer les relations internationales veilleront à combler cette lacune et feront des propositions concrètes à cet égard.

Il est évident que l'agression flagrante par le régime qui gouverne l'Iraq de la République islamique d'Iran, agression qui entre dans sa septième année, et ses conséquences, ont mis en danger la sécurité régionale et sont une menace pour la

M. Velayati (République islamique d'Iran)

paix internationale. Cette guerre est l'une des plus graves menaces qui planent sur la communauté internationale, et l'attitude des Etats en l'occurrence peut être regroupée en trois catégories.

La première catégorie comprend les pays qui ont apporté tout l'appui possible à l'Iraq en lui fournissant des armes meurtrières, un appui financier et économique, ainsi qu'une aide politique. Il s'agit principalement des grandes puissances et de leurs copains, qui recourent à des slogans mensongers, tels que "Les effusions de sang font horreur à l'humanité. Vous devriez essayer de régler vos problèmes par des moyens pacifiques". En réalité, ils contribuent eux-mêmes, par leur appui à l'agresseur, à la prolongation de la guerre. Si nos différends avaient été d'ordre territorial ou financier, des négociations auraient eu un sens. Mais l'Iraq a déclenché la guerre pour renverser le gouvernement légitime, mis au pouvoir par un soulèvement populaire. Ils ont fait tout ce qu'ils ont pu. Personne n'aurait la naïveté de siéger à la même table que de tels agresseurs!

Il semble que le seul souci de ces puissances soit de trouver le moyen de sauver l'ennemi battu. Par contre, aucune de ces recommandations n'a contraint les forces d'occupation à quitter nos territoires. C'est notre peuple qui doit s'en charger. Je demande sincèrement au Secrétaire général, au Président et à tous les représentants de nous donner l'exemple d'un seul cas où les Iraquiens ont accepté de se retirer unilatéralement d'une seule partie des territoires occupés. Nous avons reconquis notre territoire perdu, pouce par pouce, au prix du sang de ceux qui nous sont les plus chers. Dans ces conditions, même les plus naïfs n'oseraient parler des aspirations pacifiques de l'Iraq.

Je serai plus direct. La révolution islamique a créé en Iran un système à l'abri de la domination des superpuissances, après que l'Iran eut été transformé en bastion de la domination américaine dans la région. La politique de non-alignement est appliquée et éprouvée, dans le véritable sens du terme, en République islamique, et d'autres pays commencent peu à peu à mieux comprendre cette situation et à ressentir plus de sympathie pour nous. Ceux qui appuient le régime iraquien sont motivés par leur désir de s'opposer à cette tendance.

Le deuxième groupe d'Etats est constitué de pays qui ont adopté une position neutre envers les deux pays en exprimant leur haine de la guerre et des effusions de sang. Nous aimerions demander à ces pays ce qui se passerait si leurs terres avaient été foulées aux pieds par les bottes des envahisseurs étrangers; quelle

M. Velayati (République islamique d'Iran)

attitude auraient-ils attendue des autres? N'auraient-ils pas au minimum attendu une condamnation de l'agresseur et un appel au châtement? Il ne faut pas non plus qu'ils fassent de distinction entre eux-mêmes et d'autres membres de la communauté internationale. Ces amis devraient savoir que si l'agression est légitime et que l'agresseur comprend qu'il trouvera toujours une issue pour échapper aux conséquences de ses crimes, nous pouvons nous attendre à d'autres invasions. Ces pays augmentent en fait leurs risques de devenir eux-mêmes des proies. Par ailleurs, il n'est pas possible de vivre au sein d'une communauté internationale sans accepter ses responsabilités, et tous les membres doivent contribuer à la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales. Etant donné que l'agression constitue la menace la plus grave pour la paix et la sécurité, il convient de condamner et de châtier l'agresseur pour sauver la paix mondiale.

Le troisième groupe de pays comprend ceux qui, au cours de la guerre imposée, ont adopté petit à petit une position juste. Cette démarche est, certes, méritoire, mais elle doit être accélérée. En outre, comme il s'agit d'un mouvement dans la voie de la justice, il ne faut pas qu'il se manifeste seulement au niveau des relations bilatérales. Nous accordons une priorité plus grande au respect des principes internationaux fondés sur la justice plutôt qu'au renforcement des relations bilatérales. La condamnation de l'agresseur répond aux attentes d'une nation qui a été victime de l'agression, mais surtout, à celles de la conscience de la société humaine.

Nous estimons que la guerre touche à sa fin et que l'agresseur, le régime iraquien, sera puni. Cette issue sera positive pour la paix dans la région et, en définitive, pour toute la communauté internationale. Il ne reste que très peu de temps aux pays et aux organisations qui ont manqué à leurs obligations dans le cas de l'agression iraquienne pour se faire pardonner. Nous déclarons ici que, conformément au droit international, la responsabilité de la guerre est indivisible. Considérer le déclenchement de la guerre et sa poursuite comme deux responsabilités indépendantes et une situation légale est contraire aux principes les plus fondamentaux du droit international. L'Iraq est responsable de la guerre, de son déclenchement et de sa persistance. Quant à ceux qui continuent de soutenir l'Iraq, ils sont eux aussi, bien évidemment, des complices du régime iraquien.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Il faudrait plus de temps pour entrer dans le détail des crimes commis au cours de cette guerre. En outre, nous pensons que l'élément essentiel qui mérite de retenir l'attention de cette instance est l'avenir de la région stratégique importante et sensible du golfe Persique. Notre région ne peut se permettre de tolérer une autre guerre dévastatrice. La guerre imposée par l'Iraq a entraîné un gaspillage énorme des précieuses ressources de notre région. Tous les pays de la région se doivent de se mobiliser pour prendre des dispositions propres à créer une paix durable et permanente garantissant la sécurité régionale ainsi que la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale de chaque Etat séparément. Il y a des signes encourageants qui reflètent la possibilité d'instaurer des relations amicales et fortes dans les pays de la région. Nous devons consolider ces espoirs et contribuer à leur réalisation. Nous sommes prêts à apporter notre contribution à une sécurité stratégique à long terme de la région. Il est certain que cet objectif ne peut être atteint d'une manière unilatérale. Mais si ces Etats préfèrent continuer d'apporter leur soutien au régime de Saddam Hussein au lieu d'envisager ces dispositions, ils mettent en danger leurs propres intérêts nationaux. Si les causes de l'agression sont éliminées, notre région possédera tous les facteurs et éléments nécessaires à l'instauration d'une paix permanente. La compréhension de ces facteurs est la tâche la plus cruciale qui attend nos pays, et avec l'accomplissement de cette tâche, nous serons en mesure d'éliminer les sources d'intervention étrangère.

Nous ne devons pas limiter notre recherche de la sécurité à la région du golfe Persique. En effet, nous devons penser à la poursuite de l'occupation de l'Afghanistan par les troupes soviétiques, laquelle, malheureusement, a créé une source de tension croissante dans la région et met en danger sa paix et sa sécurité. Comme l'a dit d'emblée la République islamique d'Iran, les pourparlers de Genève non seulement n'ont pas permis de sortir de l'impasse, mais ont même fourni un prétexte pour justifier la présence des forces d'occupation et tromper ainsi l'opinion publique internationale. Par conséquent, ces pourparlers ont eu des effets négatifs sur la situation en Afghanistan. Il est clair que l'occupation de l'Afghanistan, qui a eu lieu sous prétexte de résoudre le problème du peuple afghan vis-à-vis des menaces étrangères, a imposé un fardeau encore plus lourd à la population opprimée de ce pays. Pis encore, cette occupation a permis aux

M. Velayati (République islamique d'Iran)

puissances occidentales de renforcer leur présence dans la région. Notre sécurité régionale ne saurait devenir l'otage de la rivalité des superpuissances. Le problème afghan ne peut être résolu dans le contexte des intérêts d'une superpuissance. Les conditions équitables posées par la République islamique d'Iran sont plus que jamais pertinentes : le retrait immédiat et inconditionnel des forces d'occupation, la réalisation du droit à l'autodétermination du peuple afghan, le rapatriement volontaire des réfugiés afghans, et la non-intervention étrangère dans les affaires internes de l'Afghanistan doivent constituer la base de toute solution aux problèmes de ce pays. L'Afghanistan a grand besoin de stabilité, laquelle ne peut être obtenue que par l'établissement d'un gouvernement indépendant et non aligné bénéficiant du soutien de la majorité de la population. Bien entendu, la politique étrangère d'un tel gouvernement exigerait des relations amicales et de bon voisinage avec tous les pays de la région. A cause des incidences directes de la situation en Afghanistan sur notre sécurité nationale et des problèmes pratiques que pose à notre pays notamment l'afflux continu de réfugiés afghans, nous suivons la situation avec beaucoup d'attention et une vive préoccupation. Bien que notre pays ait à faire face à des problèmes herculéens découlant de sa situation historique délicate, il accueille près de 2 millions de réfugiés afghans. Par ailleurs, le devoir international impose au Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés de traiter cette question plus sérieusement. Il est évident que tout succès dans ce domaine ne sera possible que grâce à une participation plus active de tous les pays.

Si les réfugiés afghans peuvent encore nourrir l'espoir dans leur cœur de retourner un jour dans leur patrie, cet espoir disparaît peu à peu pour les Palestiniens. Si en 1967 et 1973, des tentatives ont été faites pour renforcer l'idée d'un combat sans limite contre le régime d'occupation de la Palestine, aujourd'hui, en raison de la division qui règne entre les Arabes et au sein de l'Organisation de libération de la Palestine, on n'entend presque plus parler de ce combat, même sous forme de slogans. Les traîtres Accords de Camp David ont malheureusement laissé leurs empreintes sur certains dirigeants arabes et palestiniens, et hormis la lutte contre Israël que mènent quelques pays de première ligne, la politique d'apaisement est devenue la politique dominante de la région. Les supplications de certains pays et d'anciens partisans de la lutte antisioniste

M. Velayati (République islamique d'Iran)

aux Nations Unies et en Israël pour qu'on reconnaisse l'OLP comme partie aux pourparlers constituent un affront pour le peuple de Palestine qui lutte depuis 40 ans.

L'acte de trahison du Roi du Maroc, qui a invité le Premier Ministre du régime d'occupation de la Palestine, a grandement favorisé le processus de compromis. Le plan de Fez est basé sur une position telle qu'il ne peut que conduire à la consolidation d'Israël dans les territoires occupés. La visite de Peres au Maroc, qui a eu lieu sous le prétexte d'appliquer le plan de Fez, pourrait marquer le commencement de la triste fin du destin palestinien si le peuple de Palestine, les pays non alignés arabes et musulmans ne résistent pas fermement. Dans les circonstances actuelles, toute la Palestine et la majeure partie des pays arabes sont sous occupation israélienne. Tout compromis qui accroît les espoirs d'existence d'un régime sioniste ne peut qu'entraîner l'accroissement de l'aide économique et le soutien politique et militaire des Etats-Unis à Israël en vertu de leur alliance stratégique. Ainsi, Israël continue d'exister non pas comme un Etat, mais comme la base politique, économique, militaire et même nucléaire la plus importante des Etats-Unis au Moyen-Orient. Cette situation constitue certainement une menace toujours croissante à la paix, à la sécurité et à la stabilité de la région très sensible du Moyen-Orient. C'est pour cette raison que nous ne pouvons accepter un plan de paix qui comporte la reconnaissance directe ou indirecte de l'entité sioniste. A ceux qui croient que l'instauration d'une conférence internationale prônant la reconnaissance de l'Organisation de libération de la Palestine par Israël et les Etats-Unis garantit les intérêts politiques de la Palestine, je souhaite déclarer que ce n'est que par le biais de la lutte contre le régime d'occupation de la Palestine que la Palestine peut recouvrer sa liberté. Tenir une conférence entre l'agresseur et la victime revient à faire un compromis avec le sionisme. La question de la Palestine est au coeur des crises du Moyen-Orient. Par conséquent, un règlement à court terme ne pourrait qu'aggraver la situation. Une paix équitable et totale ne pourra être réalisée dans cette région qu'après l'expulsion d'Israël de la Palestine et de toutes les terres arabes, et après le retour des Palestiniens dans leur patrie, pour instaurer un Etat indépendant.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

L'expérience héroïque du peuple musulman du Liban dans son combat contre les occupants israéliens, qui ont été expulsés de la plus grande partie de leurs terres aurait dû servir de leçon à ceux qui considèrent que le compromis est la seule option possible au Moyen-Orient. Dans des conditions qui ont permis à Israël d'entretenir l'idée qu'il en avait terminé avec le Liban et qu'il était prêt à inclure le pays dans la liste de ses territoires occupés et annexés, le peuple du Liban a entamé un mouvement massif qui a forcé Israël et ses partisans à se retirer. Il est vrai que le Liban, à cause de certaines divergences internes et de troubles causés par la guerre, n'a pas encore été capable d'instaurer une sécurité totale et bien établie; mais le régime sioniste n'osera plus jamais empiéter sur ce territoire.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Nous appuyons pleinement la sécurité, l'intégrité territoriale et les droits des peuples à l'exercice de leur pleine souveraineté dans tout le Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues. Nous sommes certains que le peuple libanais pourra chasser le reste des forces d'occupation de son territoire. De plus, nous lançons un appel aux Nations Unies pour qu'elles protègent, conformément à la quatrième Convention de Genève de 1949, la population civile de ce pays des actes barbares et inhumains perpétrés par les forces d'occupation.

Il convient aussi de prêter une attention particulière aux efforts faits par le régime sioniste, qui menacent la sécurité des pays africains et dont l'objectif est d'étendre son influence à ce continent tyrannisé. La coopération d'Israël avec le régime raciste de l'Afrique du Sud s'étend rapidement dans les domaines économique, militaire et nucléaire. Nous avertissons que l'instauration de relations entre certains pays africains et le régime sioniste ne fera que renforcer les fondements du régime de l'apartheid. Nous proposons que l'Organisation de l'unité africaine (OUA) prenne des mesures urgentes pour extirper cette tumeur maligne du continent africain.

A la différence de la question de la Palestine, objet de divisions, de divergences de vues et de compromissions, la question de l'Afrique du Sud rallie un consensus entre tous les pays, à quelques exceptions près. Ce consensus, qui s'accompagne de changements importants au niveau international, a permis d'intensifier les pressions exercées sur le régime raciste d'Afrique du Sud.

Différentes réunions se sont tenues de par le monde : celle de Londres, qui a recommandé des sanctions militaires, celle d'Oslo, qui a recommandé des sanctions pétrolières ainsi que celle de la Conférence internationale de Paris, qui a recommandé des sanctions contre le régime raciste d'Afrique du Sud, lesquelles ont été suivies du Sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) à Addis-Abeba et du Sommet du Mouvement des non-alignés à Harare (Zimbabwe); elles ont toutes contribué à l'application des résolutions adoptées par les Nations Unies et d'autres organisations internationales sur l'Afrique du Sud.

Le Sommet des non-alignés à Harare a adopté certaines propositions pratiques et concrètes. La proposition du Président de la République islamique d'Iran de créer un fonds d'aide aux combattants en Afrique du Sud, un fonds pour les Etats de première ligne et d'autres propositions du même ordre devraient être rapidement

M. Velayati (République islamique d'Iran)

appuyées par les Nations Unies et par tous les Etats Membres. La session en cours de l'Assemblée générale devrait mettre l'accent sur ces activités.

L'intensification de la lutte de la population d'Afrique du Sud annonce des changements considérables à Pretoria.

Le régime raciste d'Afrique du Sud est incontestablement à l'origine de toutes les tensions en Afrique du Sud. Tant que l'apartheid ne sera pas totalement éliminé, la paix, la stabilité et la sécurité ne pourront être instaurées dans cette région. En Afrique du Sud, la population devrait avoir le droit de jouir d'un système intégrant toutes les races, et du droit de voter sur un pied d'égalité sans considération de race et de couleur. Le concept même de l'apartheid est un crime contre l'humanité et une insulte à la conscience du monde. Compte tenu de cette définition de l'apartheid, on se demande pourquoi les pays qui, durant la seconde guerre mondiale, ont lutté contre un concept identique, ne sont pas aujourd'hui prêts à cesser d'appuyer le régime d'apartheid. La politique américaine d'"engagement constructif", qui vise à protéger le régime raciste d'Afrique du Sud et à sauvegarder les intérêts nationaux des Etats-Unis est-elle justifiable?

Non content de ceux qu'il commet à l'intérieur de ses propres frontières, le régime d'apartheid propage ses crimes vers d'autres Etats d'Afrique australe en recourant à des actes subversifs et terroristes et à l'envoi d'agents à gages dans ces pays. L'an dernier, ces actes ont redoublé, notamment au Mozambique et en Angola. Les atteintes du régime d'Afrique du Sud à la souveraineté et à l'intégrité territoriale du Lesotho et du Botswana se poursuivent. Les attaques aériennes, les pressions économiques et les activités subversives dont font l'objet le Zimbabwe, la Tanzanie et le Swaziland indiquent que le régime d'Afrique du Sud ne se soumettra jamais de plein gré aux décisions internationales.

L'occupation coloniale illégale de la Namibie par le régime d'Afrique du Sud, reconnue comme un acte d'agression contre la population de Namibie, se poursuit. Huit ans après l'adoption de la résolution 435 (1978) dans laquelle le Conseil de sécurité demande l'indépendance de la Namibie, aucun progrès réel n'a été constaté dans son application. Une fois encore, nous condamnons le régime raciste d'Afrique du Sud et réaffirmons le droit inaliénable de la population de Namibie à l'indépendance nationale, à l'autodétermination et à l'intégrité territoriale de sa patrie. Par ailleurs, nous pensons que la lutte armée de la population de Namibie,

M. Velayati (République islamique d'Iran)

dirigée par la SWAPO, doit se poursuivre et être renforcée. La décision adoptée à la Conférence internationale pour l'indépendance immédiate de la Namibie tenue à Vienne et la dernière session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Namibie devraient retenir comme il convient l'attention de tous les pays. La République islamique d'Iran a encouragé l'ouverture d'un bureau de représentation de la SWAPO à Téhéran. De même, l'appui politique à la SWAPO devrait se poursuivre au niveau international.

Nous croyons que les luttes internes en Afrique du Sud devraient être renforcées, de même que les pressions exercées sur le régime de ce pays grâce à l'application du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et de la résolution 283 (1970) du Conseil de sécurité, demandant l'imposition de sanctions politiques, économiques, militaires, nucléaires, culturelles et sportives contre le régime d'Afrique du Sud. Malheureusement, le manque de coopération de certains pays occidentaux est la cause principale de la survie de l'apartheid, de son occupation de la Namibie, ainsi que des actes de sabotage et des collusions à l'encontre de ses voisins.

Il ne fait aucun doute qu'en dépit de telles manoeuvres, le régime raciste d'Afrique du Sud ne peut rester longtemps au pouvoir au mépris des souhaits de toute la population de l'Afrique du Sud et de la Namibie. Dans ce contexte, ceux qui sacrifient les principes humanitaires à leurs intérêts financiers personnels finiront dans la disgrâce.

L'Amérique latine et les Caraïbes souffrent toujours du legs de gouvernements militaires, de grandes difficultés économiques et d'atteintes à leur souveraineté. L'année dernière, le danger d'une intervention directe et des actes d'agression des Etats-Unis contre ces pays se sont intensifiés.

En dépit des efforts du Groupe de Contadora et du Groupe d'appui de Lima ainsi que de leurs propositions de régler les problèmes d'Amérique latine, aucun progrès n'a été réalisé. Ces efforts ont cependant eu des effets positifs ailleurs. Le fait que les membres de ces deux groupes aient été capables de s'organiser et d'adopter une position commune sur les questions les plus délicates de leur région, malgré leurs différences politiques et idéologiques, est prometteur pour l'indépendance de l'Amérique latine dans son ensemble. J'espère que de telles mesures conduiront à une organisation globale des pays d'Amérique latine.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Sur le continent asiatique, malheureusement, du fait de certaines complexités, il n'est toujours pas possible de créer une organisation générale représentant tous les pays du continent. Toutefois, si les organisations régionales déjà existantes sont renforcées, nous serons peut-être un jour en mesure de créer une organisation par l'intégration de celles existantes.

Nous espérons que les crises en cours en Asie déboucheront sur des solutions justes et durables, afin que soient jetées les bases d'un relâchement des tensions et d'un élargissement de la coopération et de l'unité parmi les pays de ce continent.

M. Velayati (République islamique d'Iran)

Pour ce qui est de la question du Cambodge, nous croyons que la présence de troupes étrangères dans ce pays compromet la paix et la stabilité de la région de l'Asie du Sud-Est. Mais en même temps, cependant, nous partageons les préoccupations du peuple du Cambodge à propos des actes barbares et inhumains du régime précédent, notamment lorsque ceux-ci sont envisagés dans leur véritable perspective historique.

En ce qui concerne le problème coréen, nous persistons à croire que les deux Corée devraient essayer de trouver une formule de rapprochement et d'unité éventuelle, de sorte que la paix, la sécurité et la stabilité soient renforcées dans la région. La présence militaire des superpuissances dans l'océan Indien, par l'extension des bases existantes et la création de nouvelles bases, accroît les probabilités de recrudescence des tensions et des affrontements entre les superpuissances. Quinze ans après l'adoption de la résolution 2832 (XXVI) de l'Assemblée générale, faisant de l'océan Indien une zone de paix, certains pays insistent toujours sur le maintien et l'extension de leurs bases et sur la poursuite de leur présence militaire. Cela a contrarié les efforts du Comité spécial de l'océan Indien. Nous appuyons la convocation de la Conférence sur l'océan Indien à une date aussi rapprochée que possible. A cette fin, nous espérons que les Etats du littoral de l'océan Indien, en particulier ceux de l'Asie du Sud-Est, surmonteront les différences mineures d'opinion qui les séparent et s'efforceront d'instaurer la paix dans l'océan Indien par la coopération et la coordination.

D'autre part, le golfe Persique, en tant que bras naturel de l'océan Indien, est également exposé aux rivalités constantes des deux superpuissances. La tension dans le golfe Persique n'a pas cessé de s'accroître du fait, d'une part, de l'agression iraquienne contre la République islamique d'Iran et, d'autre part, de l'intensification de la présence militaire américaine dans les pays de la région; de la présence de la flotte américaine dans la mer d'Oman, en tant que partie de la structure d'agression et de destruction de la "Force de déploiement rapide" - qui est devenue ce que l'on a appelé le "Commandement central" -; et de la création de nouvelles bases militaires dans les Etats du littoral du golfe Persique. Cette voie maritime importante et stratégique, tellement vitale pour la stabilité de l'économie du monde, devrait devenir une région non militaire et non nucléaire,

M. Velayati (République islamique d'Iran)

une zone de paix exempte d'armes chimiques. Nous oeuvrons pour assurer la sécurité à long terme dans le golfe Persique. Nous espérons, en mettant fin à l'agression iraquienne, être en mesure de réaliser cet objectif, en étroite collaboration avec les autres pays dans notre région. Au cours de l'année écoulée, nous avons été les témoins d'une recrudescence tragique de la tension dans la région méditerranéenne. Les rivalités militaires qui se poursuivent entre les deux blocs, l'intensification de la présence militaire, l'extension de bases militaires utilisées par des flottes étrangères au moment où les pays de la région essayaient de faire de la Méditerranée une zone de paix, tout cela indiquait que l'agression se transportait des frontières fluviales vers l'arrière pays des Etats du littoral.

L'agression contre la Libye, qui avait commencé par une série d'actes de provocation et de manoeuvres militaires dans le golfe de Sidra, pour atteindre son apogée lors d'une attaque aérienne extensive contre la Libye, y compris le bombardement de villes et de quartiers résidentiels, s'est transformée ainsi en agression militaire caractérisée. En dépit des efforts faits par les Etats-Unis, contre toute logique, pour invoquer l'Article 51 de la Charte, la majorité écrasante des pays de la communauté internationale ont condamné l'agression des Etats-Unis comme une violation flagrante de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Libye, et ont manifesté leur solidarité à l'égard de la Libye dans la défense de son indépendance et de sa souveraineté. C'est ainsi que la déclaration de sept pays industrialisés de la Communauté économique européenne, qui ont eu recours à des allusions au terrorisme comme prétexte pour justifier les actes des Etats-Unis, ne reflétait en fait que la position adoptée par une petite minorité de pays, à l'opposé de la position avouée par le reste des pays du monde. La position en question est donc dénuée de toute valeur et de toute crédibilité. Ainsi, à la suite de cette agression, la Libye apparaît plus déterminée que jamais à continuer sa politique révolutionnaire contre Israël et contre les Etats-Unis.

En raison des nombreux actes d'agression qui ont eu lieu au cours de l'année écoulée, la session actuelle de l'Assemblée générale devrait inclure dans son ordre du jour un point relatif à l'important principe du non-recours à la force et à l'agression, et devrait consacrer un certain temps à l'examiner sous tous ses angles. La préparation d'une convention sur le non-recours à la force et à l'agression est en suspens depuis 1974 à l'Assemblée générale, du fait des

M. Velayati (République islamique d'Iran)

obstacles dressés par certains pays occidentaux. L'adoption d'une résolution contenant les recommandations nécessaires pour empêcher que l'agression se perpétue, devrait être envisagée sérieusement à l'Assemblée générale. La déclaration politique de la Conférence au sommet du Mouvement des pays non alignés a officiellement appelé l'Assemblée générale à prendre des mesures afin d'assurer l'adoption d'une déclaration universelle à ce sujet. Une étude plus approfondie par cette instance de la question du terrorisme est nécessaire.

La résolution 40/61 a été adoptée avec certaines modifications, qui ont été faites afin d'amener les Etats-Unis à accepter ce cadre légal. Les Etats-Unis l'ont officiellement accepté. Cependant, ils ont eu recours au prétexte futile de terrorisme pour se lancer dans une agression sans précédent. Mais nous croyons que la session actuelle de l'Assemblée générale devrait étudier en profondeur la question du terrorisme et tout particulièrement du terrorisme d'Etat et de ses causes. La République islamique d'Iran estime que les pays du tiers monde sont les principales victimes des actes terroristes, qu'ils soient patronnés par des gouvernements ou réalisés par des individus ou des groupes d'individus; mais du fait que ces pays ne sont pas en mesure d'utiliser les mass media internationaux, y compris la presse, les nombreux cas de terrorisme qui s'y produisent ne reçoivent pas l'attention qu'ils méritent. Par contre, des cas sporadiques dans les pays occidentaux reçoivent une large publicité dans les informations internationales.

Pendant de nombreuses années, le peuple d'Iran a été la victime d'un gouvernement encourageant le terrorisme, imposé par le régime fantoche et dépendant qui avait précédé. Après la victoire de la révolution islamique, le peuple d'Iran a de nouveau été la cible de terroristes, armés et soutenus par les pays occidentaux et les Etats-Unis. La République islamique d'Iran condamne le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, y compris le terrorisme patronné par les gouvernements, et se réserve le droit de combattre aux côtés de tous les mouvements de libération. Elle lance également un appel à tous les pays, notamment les pays occidentaux, de n'apporter aucune aide aux groupes terroristes et de faire de leur mieux pour renforcer les conventions existantes.

Nous croyons que dans la situation internationale actuelle, les crises économiques sont liées plus que jamais auparavant à l'illusoire course aux armements. Alors qu'aucune solution substantielle n'a été trouvée aux problèmes

M. Velayati (République islamique d'Iran)

économiques, notamment à ceux qui se posent dans les pays du tiers monde, en matière de dette, de chute des prix des matières premières et de sous-développement, cependant la course aux armements s'est accélérée. Le but de la course aux armements est d'étendre les sphères d'influence, de polariser davantage les relations économiques et d'exacerber les groupuscules. Et c'est là que réside la cause première de la plupart des problèmes de notre temps. Dans de nombreux domaines, la rapidité de la prolifération est tellement grande que les pourparlers sur le désarmement ne peuvent même pas les envisager tous. Les conventions internationales relatives à une cessation de la course aux armements, de la production et du recours aux armes, sont enfreintes de plus en plus. L'utilisation accrue d'armes chimiques en est un exemple. Non seulement les dépenses de la course aux armements pèsent directement ou indirectement sur les pays du tiers monde, mais ces nations sont entraînées sur le plan international dans des tensions fabriquées artificiellement et deviennent ainsi les principaux marchés pour les marchands de morts. Ce double pillage des ressources économiques a, à son tour, exacerbé la tendance au sous-développement et la dépendance économique des pays du tiers monde. La perpétuation de ce cercle vicieux est extrêmement préjudiciable pour l'humanité. J'espère que l'Assemblée générale sera à même de prendre des mesures sérieuses pour empêcher la continuation de cette tendance, qui pourrait être fatale.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Nous venons d'entendre le dernier orateur pour cet après-midi.

Plusieurs représentants ont demandé à intervenir dans l'exercice du droit de réponse et je vais maintenant leur donner la parole. Puis-je rappeler aux membres de l'Assemblée que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, la durée de la première intervention d'une délégation dans l'exercice du droit de réponse doit être limitée à dix minutes et celle de la seconde intervention à cinq minutes, et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. de KEMOULARIA (France) : Je n'oserai pas, au-delà de quelques instants, prolonger les travaux de l'Assemblée et ne m'autoriserai pas, Monsieur le Président, des 10 minutes que vous accordez.

J'ai écouté cet après-midi, avec l'attention qu'il mérite, le discours du Ministre australien des affaires étrangères. Je voudrais simplement commenter brièvement certaines de ses déclarations.

Citant la Nouvelle-Calédonie, il a manifesté le souci de son pays à l'égard de tout ce qui touche - je le cite - "à la liberté et au consentement des gouvernés". Je vais tout de suite le rassurer en lui rappelant que ces nobles notions sont la base même des institutions de mon pays depuis deux siècles.

S'agissant ensuite des progrès vers l'autonomie, que l'honorable Ministre des affaires étrangères a déclaré souhaiter, je voudrais rappeler que le territoire qu'il a mentionné jouit d'une large autonomie au sein de la République française. La Nouvelle-Calédonie est dirigée par des conseils librement élus, auxquels participent toutes les tendances politiques, sans aucune exception.

S'agissant enfin de l'indépendance, que l'orateur a appelée de ses vœux, c'est à la population de Nouvelle-Calédonie, et à elle seule, qu'il appartient de se prononcer. Je rappelle une fois de plus, à cet égard, qu'un référendum ouvrant l'option de l'indépendance sera organisé en 1987 en Nouvelle-Calédonie. Il importe que ce référendum se déroule en toute sérénité, sans pression extérieure d'aucune sorte.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Il y a quelques instants se tenait devant nous le représentant de l'Iran, M. Ali Akbar Velayati, qui a énoncé une fois de plus, comme sa délégation en a l'habitude, une nouvelle série de ces mensonges et contradictions qui depuis longtemps caractérisent la politique du gang de l'oppression qui est au pouvoir en Iran.

Au début de leurs litanies, les représentants du Liban se réfèrent toujours à des versets du saint Coran, comme s'ils voulaient prouver à ceux qui connaissent déjà la teneur de leurs mensonges qu'ils représentent véritablement l'Islam et appartiennent à cette religion sacrée entre toutes. Au début de sa déclaration, le représentant de l'Iran a donc, comme d'habitude, cité un verset du Coran et témoigné de sa foi en Allah.

M. Sumaida (Iraq)

Si nous examinons le comportement et les pratiques de l'Iran, nous trouverions que ces pratiques mêmes sont contradictoires avec l'Islam, les règles de l'Islam et les enseignements qu'ils prétendent toujours suivre.

L'Islam prévoit dans le saint Coran que ceux qui veulent la paix doivent l'appliquer. Dans le Coran, il est dit aussi que si deux parties croyantes sont parties à un conflit, il doit y avoir une médiation entre elles. Si une partie opprime l'autre, il faut lutter contre l'opresseur afin que s'accomplisse l'oeuvre de Dieu.

Qu'en est-il de ces saintes paroles? Des groupes islamiques ont essayé de jouer les médiateurs entre nos deux nations musulmanes. L'Iran a rejeté ces initiatives.

Un verset du Coran interdit également les luttes intestines entre musulmans. L'Islam interdit de mener le combat pendant les mois sacrés et l'Iraq, au début du mois sacré du Ramadan, a demandé à l'Iran de cesser le combat pendant cette période sainte, ce que l'Iran a toujours refusé.

Les Iraniens ont également poussé vers le front des milliers d'enfants afin que leurs corps innocents fassent exploser des mines. Quelle sorte d'Islam est-ce là? Quel est cet Islam dont les fanatiques jettent du mercure au visage des femmes qui se dévoilent en public? Quel est cet Islam où les prisonniers de guerre sont tués en Iran? Le dernier de ces crimes s'est produit au début du mois dernier, au cours d'une bataille dans l'île de Mashnoon. Les Iraniens ont réussi à faire prisonniers certains de nos soldats et lorsque nous avons repris cette position, nous avons découvert que des soldats et des officiers avaient été attachés avec des cordes et abattus sur place. Je vous le demande encore, de quelle sorte d'Islam s'a-t-il là?

Ils récitent des versets du Coran sans comprendre ce qu'ils signifient. On peut leur appliquer ce qui est dit dans le Coran, à savoir que l'âne qui porte le livre sur son dos n'en comprend pas la teneur.

Mullah Velayati a cité la révolution iranienne, qui a encouragé d'autres révolutions dans le monde. Mais quelle révolution iranienne? Vous voulez dire le chaos iranien. Et qu'a-t-elle encouragé? Jusqu'à présent, elle a encouragé le terrorisme dans le monde. Maintenant, il y a en Iran des camps d'entraînement où l'on forme des terroristes pour les exporter dans la région et en d'autres parties

M. Sumaida (Iraq)

du monde. Les derniers événements qui se sont produits au Koweït en sont la preuve flagrante, comme ce qui se passe au Liban. Tout ceci montre clairement qu'ils ont pris part à ce crime et quelle est leur attitude à l'égard du terrorisme. Voilà la révolution dont ils ont parlé.

Dans sa déclaration, ou plutôt dans son charabia, devrais-je dire, le représentant de l'Iran a mentionné ce qu'il a appelé l'agression préméditée de l'Iraq. Il a dit qu'il tenait l'Iraq pour responsable d'avoir engagé la guerre et de la poursuivre. Je ne veux pas me lancer dans une polémique sur cette question, car nous ne disposons pas de beaucoup de temps. Cependant, je voudrais faire simplement référence à la déclaration faite par le Premier Ministre de l'Iraq, qui a passé en revue les centaines et les centaines de violations de frontière dont nous avons été l'objet de la part de l'Iran avant la guerre et les attaques menées par l'Iran, ainsi que les actes de terreur perpétrés par l'Iran sur le territoire iraquien, qui se sont soldés par l'assassinat de nombreuses personnalités officielles en Iraq, tous ces actes étant commis par l'intermédiaire de la communauté iranienne qui vivait alors en Iraq où elle était accueillie en amie.

Quant à la question de savoir qui a commencé la guerre, je rappellerai que l'Iraq avait mis l'Iran au défi, ici, à Harare et à New Delhi, de créer un comité composé d'Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, du Mouvement des non-alignés ou de l'Organisation de la Conférence islamique afin de déterminer qui avait engagé la guerre. Si l'Iran estime que c'est l'Iraq qui a engagé la guerre, pourquoi a-t-il refusé l'idée de la création d'un comité chargé d'enquêter sur la question? Pourquoi a-t-il rejeté l'idée d'un comité neutre qui enquêterait sur tous les documents et les faits afin de voir qui a engagé la guerre? Pourquoi a-t-il rejeté toute médiation quant à la poursuite de la guerre ou à la détermination des responsabilités en la matière? Je pense que nul dans cette enceinte n'ignore que c'est l'Iran qui est le seul responsable de la poursuite de la guerre.

Le 28 septembre 1980, quatre semaines seulement après le début de la guerre, le Conseil de sécurité a adopté une résolution demandant le cessez-le-feu. L'Iraq l'a acceptée mais l'Iran l'a rejetée, comme il a continué de rejeter les résolutions adoptées par le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale depuis lors, de même que tous les efforts de médiation, qu'ils soient venus de pays islamiques ou non alignés.

M. Sumaida (Iraq)

Le représentant de l'Iran a dit que l'Iraq cherchait à renverser le régime iranien. C'est là un nouveau mensonge. En fait, je mets au défi le représentant de l'Iran de citer une seule déclaration émanant d'une personnalité iraquienne dans laquelle il soit seulement fait allusion à la volonté de l'Iraq de renverser le régime.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je demande l'indulgence du représentant de l'Iraq.

Je crois comprendre que le représentant de l'Iran a demandé la parole pour une motion d'ordre. Je la lui donne.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : J'ai demandé la parole pour une motion d'ordre parce que si j'en crois ma montre, le représentant de l'Iraq a dépassé les dix minutes qui lui sont imparties et que j'ai pensé qu'il était indispensable de le signaler.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : J'aimerais informer le représentant de l'Iran que, selon le chronomètre qui a été mis en route au moment précis où le représentant de l'Iraq a commencé à parler, il lui restait encore deux minutes.

Je suis désolé d'avoir dû interrompre le représentant de l'Iraq et je l'invite à poursuivre.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Comme je le disais, c'était un nouveau mensonge. Il semble que le temps, en Iran, soit différent du temps partout ailleurs dans le monde. Le représentant de l'Iran demande à la communauté internationale de réclamer la poursuite de la guerre. Il est vraiment très paradoxal que le représentant d'un pays qui se respecte se présente devant cette instance pour demander que la guerre continue. Il ignore peut-être que la Charte même des Nations Unies proscrit la guerre. Il s'agit là d'une contradiction de plus de M. Velayati.

Parlant de l'Iraq, il dit qu'il enfreint le droit international...

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je suis désolé de devoir interrompre le représentant de l'Iraq et je le prie de bien vouloir conclure sa déclaration.

M. SUMAIDA (interprétation de l'arabe) : J'ai terminé, Monsieur le Président.

M. ZARIF (Afghanistan) (interprétation de l'anglais) : Chaque fois que notre délégation exerce son droit de réponse, elle s'efforce de s'en tenir au contenu de la déclaration à laquelle elle répond pour qu'ainsi les choses soient claires et que cela se fasse dans le cadre du droit de réponse.

M. Zarif (Afghanistan)

Tel n'était pas le cas lorsque la délégation du Pakistan a exercé son droit de réponse hier soir. Certaines observations trompeuses ont été faites, qui déforment totalement le contenu de la déclaration faite par la délégation afghane. On nous a attribué certaines phrases que l'on ne trouve nulle part dans notre déclaration. Une lecture attentive du compte rendu permettra d'éclaircir ce point.

Le représentant du Pakistan a cependant fait d'autres observations qui méritent une réponse. Il a dit que : "pas un seul soldat d'un pays étranger, à part l'Union soviétique, n'est présent aujourd'hui en Afghanistan". L'Assemblée sait bien que, dans une guerre non déclarée menée par personne interposée et dans une opération qui n'est pas financée par un département de la défense mais par une agence de renseignements, les impérialistes et leurs alliés n'emploieraient pas - cela va sans dire - des soldats de leurs forces armées régulières. L'essence du néo-globalisme et le slogan à peine déguisé en faveur des "forces démocratiques et combattants de la liberté" ont conduit de plus en plus l'impérialisme et ses valets locaux à dépendre de renégats, de groupes de bandits et de légions mercenaires. Tel est le cas en Afghanistan, au Nicaragua, en Angola et au Kampuchea, pour ne citer que quelques exemples. Il suffit de jeter un coup d'oeil sur la définition juridique de l'agression et du mercenariat pour que s'effacent toutes les calomnies lancées par le représentant du Pakistan sur la véritable nature de ces bandits et mercenaires.

Il a également parlé d'un régime inacceptable. Qu'il suffise de dire que nombreux sont les membres ici présents qui seraient certainement d'accord avec nous pour reconnaître que le représentant du Pakistan est sans doute la personne la moins autorisée à déclarer qu'un régime est acceptable ou non.

L'allégation selon laquelle il existe "un plan visant à chasser un grand nombre de tribus de leur patrie ancestrale" est une autre accusation absurde et sans aucun fondement.

Il a également été dit que l'affirmation selon laquelle le nombre des réfugiés a été exagérément gonflé était absurde. La seule enquête indépendante sur les camps entreprise sous l'égide des Nations Unies et effectuée par l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social, a révélé une différence considérable entre les statistiques fournies par le Pakistan et le nombre réel des personnes vivant dans les camps. Ce qui est véritablement absurde, c'est d'imaginer que l'Assemblée puisse croire les chiffres fabriqués de toutes pièces par certains milieux bien connus, et ce à leurs propres fins politiques.

M. Zarif (Afghanistan)

On a prétendu que l'entretien des camps de réfugiés coûte 2 millions de dollars par jour. Il semblerait que les statistiques à cet égard ne soient pas tout à fait exactes car c'est l'entretien des camps d'entraînement de mercenaires et de leur armement qui, à lui seul, coûte à la Central Intelligence Agency (CIA) environ 2 millions de dollars par jour. D'un autre côté, même en admettant que les statistiques du Pakistan relatives au nombre de réfugiés sont exactes, alors la dépense journalière de 2 millions de dollars aurait dû élever de 200 p. 100 le niveau de vie des réfugiés, comparativement avec celui de la population, en Afghanistan.

Il y a de nombreux autres points dont j'aurais aimé parler, mais comme c'est la deuxième fois que j'exerce mon droit de réponse, je m'en tiendrai là.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je répondrai brièvement à toutes les inepties que l'Assemblée vient d'entendre prononcer par la délégation de l'Iraq. Il y a une chose que je voudrais dire bien clairement : la Charte des Nations Unies ne permet à aucun agresseur de lancer une guerre d'agression et de venir ensuite plaider en faveur de la paix une fois qu'il a été vaincu. C'est le genre d'arguments que la délégation iraquienne avance constamment, mais ils ne trouveront aucun écho ici, et certainement pas dans la Charte des Nations Unies.

Autre chose : quel pays a été condamné pour avoir utilisé des armes chimiques, pour avoir attaqué des civils et un avion civil et pour avoir mis en danger la civilisation? Il est évident que tout le monde désignera l'Iraq; en tout cas c'est l'Iraq que citent les documents des Nations Unies.

Je crois que c'est perdre son temps que d'essayer de répondre à ce que nous avons entendu de la bouche du représentant de l'Iraq. Je pense qu'il est temps maintenant de nous concentrer sur l'Iraq de l'après-Saddam, l'Iraq libéré, l'Iraq pacifique, l'Iraq libre.

Premièrement, nous pensons que l'Iraq ne sera libre que lorsque Saddam sera parti et que notre région ne sera libérée du fléau de la guerre qu'une fois Saddam parti. Mon pays sera totalement libéré du fardeau de cette guerre lorsque le président Saddam sera parti.

Deuxièmement, le peuple musulman de l'Iraq est le seul à pouvoir prendre des décisions quant à la nature et à la qualité de son gouvernement. Le peuple iraquien est le seul à pouvoir décider de son avenir.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Troisièmement, la communauté internationale semble se détourner maintenant d'une condamnation du régime iraquien pour sa guerre d'agression contre nous; elle semble s'écarter de l'idée de créer un tribunal international en vue de châtier l'agresseur non seulement pour son agression mais aussi pour ses crimes de guerre. Je puis assurer l'Assemblée que lorsque le peuple iraquien en aura la possibilité et que l'Iraq aura été libéré, ce peuple constituera ses propres tribunaux et qu'alors l'instance internationale n'aura aucun droit sur ces tribunaux.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

La décision appartient au tribunal. Je suis sûr que le peuple musulman de l'Iraq, une fois libéré, ne partagera pas sa victoire avec la communauté internationale.

Mais la communauté internationale a encore le temps. Elle peut condamner l'Iraq, l'Iraq de Saddam, pour son utilisation des armes chimiques, pour tous ses crimes et pour la guerre que ce pays mène contre nous. La République islamique d'Iran serait heureuse, même maintenant, de serrer la main au peuple iraquien - une fois, bien sûr, qu'il aura été libéré des griffes du président Saddam Hussein.

Je voudrais également dire combien je suis enchanté de constater que les représentants du régime du Baath, dirigé par Michel Aflak, un non-musulman bien connu, et même un antimusulman, sont revenus à l'Islam. C'est réconfortant d'entendre cela. Ils récitent aussi des versets du saint Coran. Je voudrais simplement leur rappeler deux autres versets. Le premier dit ce qui suit :

"Tuez-le où que vous le trouviez."

Et le second verset dit :

"Luttez contre eux jusqu'à ce que les racines du problème soient arrachées et jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de persécution."

C'est là le message du saint Coran. Il serait également souhaitable pour la délégation de l'Iraq, une fois qu'elle aura pris sa décision, grâce au message de la République islamique d'Iran et de la Révolution islamique, de revenir au Coran et de l'étudier de manière plus approfondie. Ils n'auront aucune difficulté à le lire puisqu'ils parlent arabe; il ne leur restera qu'à le comprendre.

M. FARMER (Australie) (interprétation de l'anglais) : J'interviens au sujet des observations du Représentant permanent de la France, que nous avons écoutées attentivement. Ses observations étaient pondérées et éloquentes, comme nous nous y attendions, mais sa déclaration ne change pas les vues de l'Australie ni celles d'autres pays membres du Forum du Pacifique sud, organisation régionale intéressée, à savoir que les questions importantes concernant l'avenir de la Nouvelle-Calédonie doivent engager les Nations Unies. L'Organisation a joué un rôle historique pour la transition de territoires non autonomes à l'autodétermination et à l'indépendance. A notre avis, elle doit également jouer un rôle dans le cas de la Nouvelle-Calédonie. Ce processus peut être engagé positivement grâce au dialogue entre toutes les parties intéressées, y compris la France et les Nations Unies. Ce processus devra être entrepris de façon que la bonne volonté de la France soit maintenue et que soient reconnus les droits de la

M. Farmer (Australie)

population autochtone canaque et des autres résidents permanents de la Nouvelle-Calédonie. En examinant harmonieusement la situation dans ce territoire, les Nations Unies pourront contribuer à la réalisation de ces objectifs.

M. FAREED (Pakistan) (interprétation de l'anglais) : Malheureusement, le représentant de Kaboul continue de faire des observations qui tendent à dissimuler la véritable situation en Afghanistan. Ma délégation rejette catégoriquement et avec insistance toutes les affirmations que nous avons entendues de la part du représentant de Kaboul.

Premièrement, la réalité de l'intervention militaire étrangère en Afghanistan et de la résistance à cette intervention ne saurait être niée ni dissimulée par des fausses affirmations. Depuis près de sept ans, une grande force étrangère, comptant 120 000 hommes, tente en vain d'asservir le peuple afghan, ce qui montre bien le caractère indigène de la lutte de libération. Le représentant de Kaboul doit savoir certainement maintenant que ce n'est pas une prétendue ingérence qui pousse l'homme de la rue à prendre les armes et à lutter pour sa libération depuis sept ans et même plus longtemps encore, s'il le faut, et à faire le sacrifice suprême en mettant sa vie au service de la cause juste et noble de la liberté et de l'indépendance. Deuxièmement, le représentant de Kaboul doit savoir aussi que le peuple héroïque de l'Afghanistan, auquel notre ministre des affaires étrangères a rendu hommage, constitue la grande majorité qui s'oppose à la domination et à l'occupation étrangères de ses terres et ne fait pas partie de ceux qui collaborent et qui acquiescent.

Troisièmement, en ce qui concerne le nombre d'Afghans qui ont cherché refuge dans les pays voisins, je me permets de dire que c'est déjà une tragédie lorsqu'un seul ressortissant est forcé de se déplacer ou obligé de chercher refuge dans un autre pays. Quel que soit le nombre exact de réfugiés - et, dans ce contexte, j'aimerais appeler l'attention du représentant de Kaboul sur les chiffres fournis par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés : 3 millions de personnes. Cela ne réduit en rien la gravité des actes criminels perpétrés contre le peuple afghan. Je demanderai seulement au représentant de Kaboul qu'il oeuvre pour assurer que chaque Afghan fier, qui préfère être dans un camp de réfugiés que vivre sous un régime imposé et appuyé par un élément étranger, puisse retourner dans son foyer dans l'honneur et la sécurité.

M. Fareed (Pakistan)

Quatrièmement, quant aux sommes qu'il a mentionnées - 2 millions de dollars par jour - je rappellerai qu'il y a 3 millions de réfugiés. Si ce nombre est divisé par 2 millions, cela donne environ 60 cents, par personne et par jour, et cela sans tenir compte des dépenses d'éducation ou de santé défrayées par mon gouvernement pour répondre aux besoins de ses invités afghans.

Cinquièmement, ce sont les gouvernements eux-mêmes qui doivent assumer la responsabilité de s'occuper de leurs ressortissants. Mais quand un gouvernement n'est pas en mesure d'assurer la sécurité et l'honneur de sa population, et encore moins de lui assurer des conditions de vie normale, ce gouvernement ne peut plus être considéré comme représentant ses ressortissants. Le représentant de Kaboul devrait être reconnaissant au Gouvernement du Pakistan et aux autres gouvernements et institutions internationales qui assument temporairement la responsabilité de fournir logement et nourriture à ses compatriotes. Au lieu de cela, il lance des accusations dénuées de tout fondement. Il ne cherche qu'à savoir quel régime est acceptable ou non. Le peuple afghan verse chaque jour son sang pour prouver quel régime est acceptable.

Enfin, le Ministre des affaires étrangères de mon pays a déjà réaffirmé la ferme détermination du Gouvernement du Pakistan d'apporter une solution politique au problème de l'Afghanistan en fonction des principes approuvés par l'Assemblée à sept reprises. C'est dans cet esprit que mon gouvernement a participé aux entretiens indirects sous les auspices des Nations Unies. Nous espérons que les troupes étrangères seront retirées rapidement de l'Afghanistan pour permettre un règlement politique.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse une seconde fois.

M. SUMAIDA (Iraq) (interprétation de l'arabe) : Je regrette de devoir reprendre la parole pour répondre au représentant de l'Iran qui, une fois de plus, s'est contredit devant cette Assemblée. Il s'est ingéré de façon flagrante dans les affaires intérieures de l'Iraq et a persisté dans l'agression sous-entendue dans le mot "libération" et dans l'idée de renverser le Gouvernement légitime de l'Iraq. Il a parlé de "libération de l'Iraq". L'Iraq est un pays libre et indépendant, un pays qui a choisi librement son destin et son président, Saddam

M. Sumaida (Iraq)

Hussein, qui est le dirigeant du parti au pouvoir, le parti Baath, en Iraq. Il a été élu à maintes reprises par la population iraquienne pour diriger son gouvernement. Saddam Hussein est le Président et un symbole d'indépendance, de dignité et de liberté pour l'Iraq; il est le symbole de l'engagement iraquien contre la tyrannie et l'agression persanes, dont le but est de dominer toute la région, à commencer par l'Iraq.

M. Sumaida (Iraq)

Le pays qui doit être véritablement libéré, et libéré du cauchemar qu'il vit, du racisme et de la bigoterie, c'est l'Iran, qui doit se libérer de Khomeini, qui veut le ramener 500 ans en arrière, de Khomeini l'extrémiste, de Khomeini qui se nourrit de sang et de massacres.

Il est intéressant de noter que, tandis que nous citons des versets du Coran qui appellent à la paix, le représentant de l'Iran choisit, lui, ceux qui consacrent les massacres et les effusions de sang. Telle est la logique qui prévaut actuellement en Iran.

La preuve que ce régime extrémiste est archaïque et fanatique, c'est qu'il accuse l'Iraq d'avoir un dirigeant chrétien, Michel Aflak. Cela montre clairement la discrimination qu'exerce ce régime à l'encontre d'autres religions et minorités. Telle est vraiment la situation en Iran. Ce régime veut combattre tous ceux qui ne sont pas comme lui.

Le peuple iranien veut se libérer de ce régime extrémiste et fanatique, qui a précipité l'Iran dans un bain de sang et de destruction. Il y a quelques jours, on a pu lire dans la presse qu'il y avait actuellement en Iran 2 millions de mutilés de guerre. A qui incombe la responsabilité de ces 2 millions de mutilés? A Khomeini, qui a attiré la destruction sur son pays par son fanatisme et son archaïsme.

M. RAJAIE-KHORASSANI (République islamique d'Iran) (interprétation de l'anglais) : Je n'avais pas l'intention de me laisser entraîner dans cette vaine discussion. Tout le monde connaît parfaitement l'histoire de la guerre. Je ne pense pas que les représentants aient pu oublier l'occupation très pénible à laquelle les forces de l'Iraq soumettent une partie importante de mon pays depuis plus de deux ans.

Je désire revenir sur un point très important qui concerne l'Iraq libéré de l'ère post-Saddam. Nous espérons que les relations entre l'Iraq libéré, l'Iraq de l'ère post-Saddam, et la région tout entière, permettront que la paix soit rétablie, car nous avons grand besoin de paix. Du même coup, il faut que nous combattions féroceement tous les agresseurs; nous n'avons pas le choix. Se défendre est une obligation religieuse et morale; c'est une obligation qui découle de la Charte. C'est dans ce contexte que j'ai récité le verset du saint Coran : "Combattez-le, où qu'il soit.", parce que nous devons nous libérer, parce que nous devons libérer notre peuple et notre pays, et parce que nous devons défendre notre honneur.

M. Rajaie-Khorassani (République islamique d'Iran)

Nous avons subi l'occupation des forces d'agression iraqiennes et nous sommes la seule autorité qui puisse décider de ce qu'il faut faire au sujet de ces forces d'agression iraqiennes. Et, pas plus que M. Hitler qui, au cours des derniers jours de son règne, demandait la paix et que personne n'écoutait, nous n'écoutons pas l'appel à la paix qui sort de la bouche des forces d'agression iraqiennes.

Un autre point que j'aimerais mentionner, c'est que le peuple iranien, en défendant son pays dans le contexte de la guerre actuelle, a l'occasion d'exprimer son opinion, même à propos de la guerre. Il peut être opposé à la guerre. L'autre jour, le représentant de l'Iraq a cité Bazargan, l'ex-premier ministre, qui critiquait les politiques de guerre du gouvernement. L'Iraq dispose-t-il de ce même degré de démocratie et de liberté? Peut-on imaginer un autre pays quel qu'il soit qui, alors qu'il est attaqué et se défend, permette que l'on exprime librement, à titre individuel, son opposition à la politique de guerre du gouvernement qui se défend? Je pense que nous devrions être fiers que ce soit notre cas - et nous le sommes.

Je voudrais que vous puissiez entendre la voix du peuple iraquien. Les Iraquiens sont obligés de s'enfuir. Cinq cent d'entre eux au moins sont en Iran, et il y en a encore beaucoup plus aux Etats-Unis, en Angleterre et dans le monde arabe. Si l'on allait en Iraq, on n'y trouverait pas beaucoup d'Iraquiens. C'est parce qu'ils ont voulu échapper au président Saddam Hussein. Une fois que l'Iraq sera libéré, cette Assemblée générale entendra le véritable message du peuple iraquien, non seulement à propos de la guerre, mais aussi à propos des autres questions que le gentleman qui représente le président Saddam Hussein nous expose maintenant.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : L'observateur de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) a demandé à pouvoir répondre à la déclaration faite par l'un des orateurs au cours du débat général. Je vais l'inviter à faire sa déclaration, conformément à la résolution 3237 (XXIX) de l'Assemblée générale du 22 novembre 1974, compte dûment tenu de la décision du Président de la trente et unième session et des précédents établis dans des circonstances semblables au cours des sessions de l'Assemblée générale qui ont suivi.

M. TERZI [Organisation de libération de la Palestine (OLP)]

(interprétation de l'anglais) : Ceci est peut-être l'une des plus ardues de mes tâches, mais simplement pour remettre les choses en place, je voudrais rappeler à mon bon ami, le représentant de la République islamique d'Iran, que le peuple palestinien espère toujours retourner dans ses foyers et qu'il en témoigne, non par des vœux pieux, mais en maintenant et en intensifiant sa lutte contre la puissance occupante.

Ce n'est pas par hasard que la puissance occupante a promulgué des lois qui vont jusqu'à interdire à un Juif de parler à des Palestiniens ou à des membres de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP). Si cela reflète une chose, c'est bien l'impact accru de notre lutte contre la puissance occupante.

Le représentant de la République islamique d'Iran a déclaré que, depuis 1973, on n'entendait presque plus parler de lutte, même dans les slogans. Pour présenter les choses telles qu'elles sont, je dirai qu'il a sans doute oublié qu'en 1982, pendant plus de 18 jours, nous avons fait front, avec l'élément patriotique au Liban, à des troupes d'agression israéliennes dont les effectifs s'élevaient à 120 000 hommes, déterminés à éliminer notre peuple. Nous éliminer n'était pas le but des seuls Israéliens. Cela a été également mentionné par un représentant des Etats-Unis d'Amérique au Conseil de sécurité. Il ne devrait donc pas être permis de nier que notre attitude fut héroïque lors de l'invasion sioniste du Liban. Je voudrais que le représentant de l'Iran se rappelle ces faits, et peut-être, qu'il pense à nouveau à la manière dont s'est déroulée cette affaire.

Quand la puissance occupante expulse nos maires élus des territoires occupés, les met en pièces et impose à notre peuple des maires et des représentants municipaux, cela indique simplement, une fois encore, que notre peuple est mêlé quotidiennement sous l'occupation à une action, qu'elle soit paisible, pacifique ou violente. Israël a reconnu très crûment au Conseil de sécurité que plus de 600 attaques de ce genre avaient été lancées contre les forces d'occupation pendant la période allant de janvier à août 1985. Il n'a qu'à sortir son dossier.

La campagne visant à éliminer notre peuple dans les camps de réfugiés se poursuit encore aujourd'hui. Aujourd'hui, l'un de nos camps de réfugiés à Rashidiyeh, près de Tyr, est soumis à de violents bombardements, à des tirs d'artillerie et de mitrailleuse qui visent à éliminer les Palestiniens. Une indication de plus que l'entité sioniste et ses amis s'efforcent toujours d'éliminer notre peuple.

M. Terzi (OLP)

Pourquoi essaient-ils de nous éliminer? Parce que nous ne nous contentons pas de slogans. Nous sommes au front, sur le champ de bataille, pour défendre notre droit à la survie dans la liberté. Encore, quelquefois, certains historiens oublient les faits de l'histoire.

Certes, nous acceptons et appuyons pleinement la convocation d'une conférence internationale de la paix, mais il ne s'agit pas pour nous d'un marchandage. Nous ne disons pas : "Reconnaissez l'OLP, et c'est tout". Je tiens à lui dire qu'il ferait bien de jeter un coup d'oeil sur la résolution 38/58 C adoptée par cette Assemblée. L'invitation à participer à la conférence internationale de la paix ne s'adresse pas seulement à l'OLP. Elle contient des directives précises, et je suis certain que lui-même ne s'y opposerait pas. Ces directives précises sont le retrait total d'Israël de tous les territoires occupés et l'exercice, par le peuple palestinien, de ses droits inaliénables en Palestine.

Je devais lui rappeler ces faits et, une fois encore, l'assurer que nous, Palestiniens, ne vivons pas d'espoir, que nous luttons, que nous versons notre sang et nos larmes et que nous utilisons le fusil quand il le faut, mais que nous ne voulons pas jeter la branche d'olivier que nous avons l'un et l'autre en mains. Voilà comment nous parlons à la communauté internationale, car notre lutte n'est pas une lutte pour la destruction et l'élimination. Notre lutte est une lutte pour la survie dans la liberté, dans la paix, dans la dignité, dans notre Palestine indépendante.

La séance est levée à 20 h 5.